CRAPOUILLOT

https://fr.scribd.com/doc/214378933/Delaisi-Francis-Les-Financiers-Et-La-Democratie

LES FINANCIERS

ET LA DÉMOCRATIE

PAR

FRANCIS DELAISI

LES FINANCIERS
ET LA DÉMOCRATIE

par FRANCIS DELAISI

https://www.freepdf.info/index.php?post/2012/02/15/Delaisi-Francis-Les-financiers-et-la-democratie

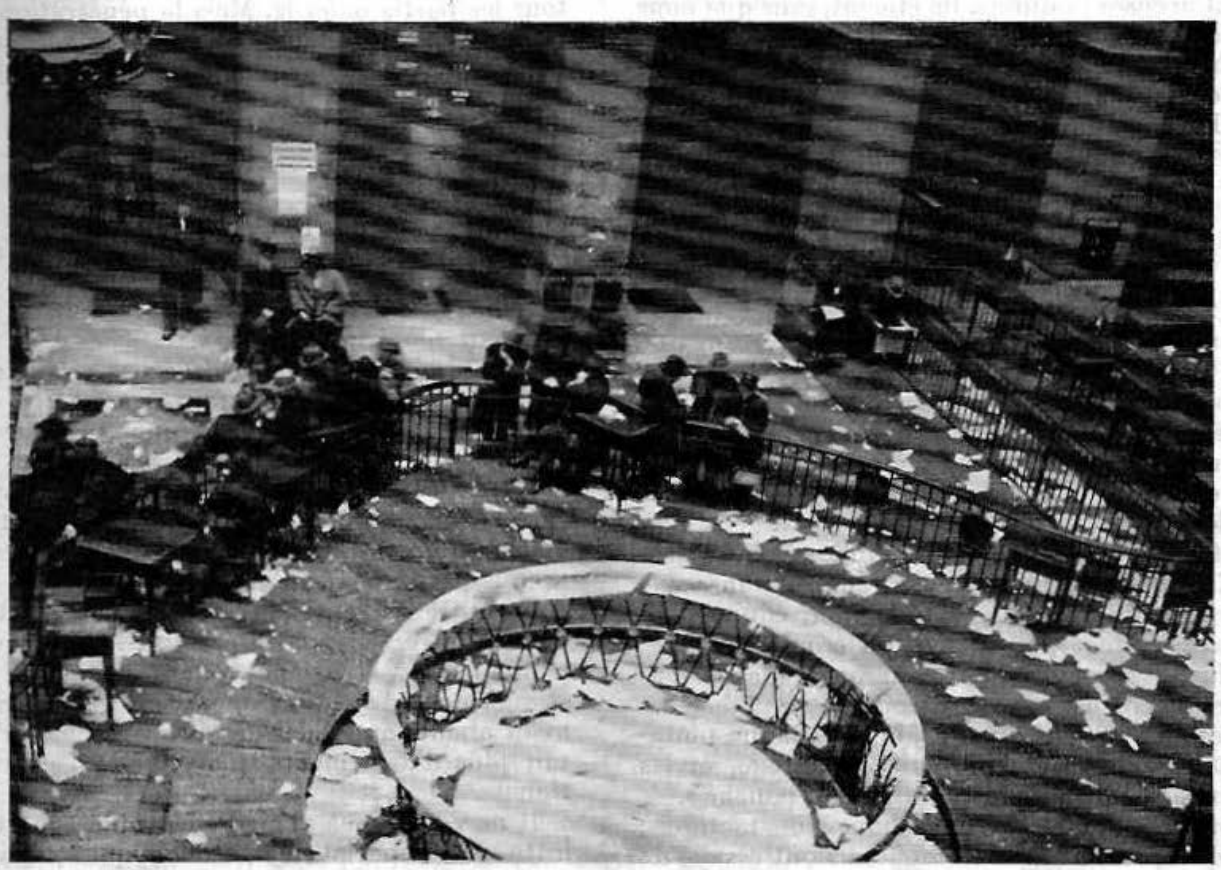

LA « CORBEILLE » A LA BOURSE DE PARIS, APRÈS LA SÉANCE

PRÉFACE

Les pages qui suivent — sauf le dernier chapitre — ont été écrites il y a vingt-cinq ans (1).

Je les avais, je l'avoue, un peu oubliées. Mais Galtier-Boissière, qui est un bouquiniste passionné, les a découvertes :

« Ce petit livre, m'a-t-il dit, est d'une actualité saisissante. La République est plus que jamais la proie des Financiers. Il n'est pas un Français aujourd'hui qui ne le sente, mais il ne le sait pas.

« Il ignore par quel lent travail de sape une centaine d'hommes, dissimulés derrière le paravent des Sociétés Anonymes, après s'être emparés de la gestion de l'épargne des classes moyennes, ont pris en main les leviers de commande du pouvoir politique qui prétendait les contrôler.

« Tout au plus croit-il à l'influence passagère d'un homme ou d'un groupe, et naïvement il s'imagine qu'un changement de ministère suffira à l'en affranchir. En constatant que ce gouvernement occulte fonctionne depuis trente-cinq ans, il comprendra la gravité du mal dont il sent la redoutable emprise.

« Ce portrait que vous avez fait de la Démocratie en 1911 est toujours vrai. C'est sa date qui fait la valeur de son témoignage. Il faut le rééditer... »

Je me suis rendu à ces raisons. Je souhaite que Durand Ier, citoyen souverain du plus libre pays du monde, se reconnaisse dans cette image ancienne.

Il y trouvera sans doute le plaisir un peu mélan-

(1) Francis Delaisi : *La démocratie et les financiers*, éditions de la « Guerre Sociale », 1911.

https://fr.scribd.com/doc/214378933/Delaisi-Francis-Les-Financiers-Et-La-Democratie

colique qu'on éprouve à regarder une photographie du temps de sa jeunesse.

On s'amuse à quelques détails qui datent : avais-je donc cette moustache avantageuse !... cette redingote cérémonieuse et ce ridicule haut-de-forme, et cet air de naïve confiance !

Certains traits juvéniles se sont effacés, d'autres se sont accusés et durcis. Ils étaient, sans que nous le sachions, les traits essentiels de notre caractère. Et l'homme mûr voit qu'ils marquaient déjà la ligne de son destin.

La France de M. De Wendel et de M. Laval était déjà enclose dans ces pages oubliées.

* * *

1911. — Déjà la conquête de la Démocratie par les Financiers était achevée. C'était pourtant une chose récente.

Pendant trente ans, associés étroitement aux représentants des régimes déchus, légitimistes, orléanistes et bonapartistes, appuyant les généraux de coups d'État, et appuyés par les forces morales des évêques, les hommes d'argent n'avaient cessé d'attaquer la République : massacre des Communards avec Thiers, coup de force de « l'Ordre Moral » sous Mac-Mahon, équipée du général Boulanger, tentative de Déroulède, affaire Dreyfus, en toute occasion, ceux qui voulaient renverser « la Gueuse » avaient trouvé l'appui de leurs journaux et de leur argent. Mais à chaque tentative la Démocratie s'affirmait davantage, et les électeurs de plus en plus votaient à « gauche ».

Alors les Financiers ont changé de tactique ; l'attaque de front ayant échoué, ils ont essayé de la pénétration par l'intérieur. Accepter le régime, mais en corrompre ou intimider le personnel.

Sur les conseils de Waldeck-Rousseau — avocat du Vatican et des grandes banques — simultanément l'Église préconisa le « ralliement » à la République, et les « conservateurs » des grands Conseils d'administrations abandonnèrent leurs cocardes orléanistes ou bonapartistes.

Pour manifester aux yeux des parlementaires étonnés cette réconciliation nationale et républicaine, le grand Maître du jeu fit asseoir côte à côte, au même banc des ministres, le général-marquis de Galliffet, massacreur des Communards, et le citoyen Millerand, socialiste, régulièrement « mis en congé » par son parti pour occuper cette place.

Aussitôt, sous le couvert de ce gouvernement, le travail de sape commença. Pendant que les « Dreyfusards » en un immense cortège où flottaient des drapeaux rouges s'en allaient sur la place de la Nation fêter le triomphe de la République, le même Waldeck-Rousseau qui les présidait faisait organiser, par son secrétaire Demagny, le premier comité de distribution de fonds électoraux à l'usage des candidats « de gauche ».

Dix ans après, la presse, les comités, les groupes parlementaires, tout était républicain, — et tout obéissait aux financiers.

La pénétration était si complète et si visible, qu'un jeune journaliste sans relations pouvait avec exactitude en décrire tous les ressorts. L'étude parut sous forme d'articles dans *La Guerre Sociale* de Gustave Hervé, journal qui avait rompu avec tous les partis officiels. Mais la pénétration financière fut si habile que le volume, à sa deuxième édition, disparut dans les caves du journal.

* * *

Cependant le peuple, qui ne voyait que le décor, malgré des déceptions répétées, continuait d'avoir confiance. Au fond, il ne demandait à la République que deux choses : l'accroissement de son bien-être matériel et la Paix.

Or, en dépit d'injustices sociales criantes et de gaspillages scandaleux, il faut reconnaître que la période de quarante années qui sépara les deux guerres (1870-1914) a marqué pour les classes moyennes et même pour les classes pauvres un enrichissement sans précédent. (La montée des dépôts dans les Caisses d'Épargne en est une preuve parmi beaucoup d'autres.)

En outre, la conscience de sa souveraineté donnait au Français pacifique l'assurance qu'il ne pouvait plus être lancé par des intérêts dynastiques ou autres dans une aventure guerrière. Il avait abandonné l'idée de la Revanche, il n'acceptait plus d'armements que pour la Défense Nationale.

Il ne voyait pas venir l'effroyable conflit où la lutte des impérialismes économiques allait s'engager (1).

Une première fois, son oligarchie financière lui a procuré la guerre (1914-1918), puis la faillite (1921-1926). Mais il n'a pas compris. Il a attribué la responsabilité du désastre aux seules intrigues de l'étranger, et la ruine aux conséquences de la guerre.

Maintenant pour la deuxième fois, le voici acculé à une faillite monétaire après une crise qui lui a coûté plus qu'une guerre, et qui n'en a pas l'excuse.

Et pour la deuxième fois, le voilà sous la menace d'un conflit européen.

Cette fois, sa confiance est ébranlée. Il commence à se douter que derrière le décor démocratique s'agitent des forces obscures. Aux élections dernières, les citoyens demandaient aux candidats de toutes couleurs des nouvelles des *Deux Cents familles* et des régents de la Banque de France. Et c'est contre ces forces jusqu'alors ignorées, que s'est formé le Front Populaire.

---

(1) La même année (1911), je publiais *La Guerre qui vient* où j'annonçais l'extension du conflit à toute l'Europe, l'envahissement par la Belgique et prévoyais les hostilités pour 1914.

Ainsi les yeux s'ouvrent. Le citoyen souverain veut connaître enfin ce pouvoir occulte qui se cache derrière ses ministres et qui les mène.

C'est pourquoi j'ai cru bon de lui remettre en mémoire ce témoignage ancien d'une usurpation déjà depuis longtemps accomplie.

* * *

Peut-être quelques adeptes de la nouvelle religion fasciste, partisans des régimes d'autorité et contempteurs de la liberté, voudront-ils voir dans ce petit livre un acte d'accusation contre la démocratie et le régime parlementaire.

Je proteste d'avance, s'il en est besoin, contre toute citation partielle, mutilation trop facile de ma pensée.

Enfant du peuple, boursier au Lycée et à l'Université, je dois tout à la République. Depuis quarante ans, sans adhérer officiellement à aucun parti politique (on comprendra pourquoi en lisant ce livre), je n'ai cessé de combattre pour elle, pendant l'affaire Dreyfus, dans les meetings, dans la presse, auprès de la C.G.T., à la Ligue de la République, à la Ligue des Droits de l'Homme, au Comité de vigilance des Intellectuels antifascistes, et j'ai cette fierté de me trouver à soixante ans du même côté de la barricade qu'il y a trente ans.

Je crois à la Démocratie, parce que je pense qu'il ne peut y avoir d'équilibre économique et social durable que si tous les membres de la Société ont des droits égaux et des chances égales.

Je crois au Parlementarisme parce que — quelles que soient les erreurs inévitables du système représentatif — il importe que le dernier mot reste au simple citoyen, car l'État est fait pour lui et non pas lui pour l'État.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de changer la Constitution (ce genre de machine ne donne jamais un rendement à 100 % !), mais j'affirme encore une fois que — comme je l'ai déjà deux fois prévu — la Démocratie nous mènera à la guerre et à la ruine, tant que ses leviers de commande seront aux mains d'une oligarchie occulte et irresponsable.

Ce livre a pour objet non pas de condamner, mais de libérer le Parlement.

Puisse-t-il, soutenu par une opinion enfin avertie, se délivrer lui-même d'une oligarchie qui le réduit à l'impuissance — et qui demain le chargera de toutes les fautes qu'elle a commises.

LES FINANCIERS

— *Vous me donnez votre argent, je vous prête mon expérience.*

Lithographie de Vallotton dans «*l'Assiette au beurre*».

1911

DURAND Ier, A DE NOMBREUX EXEMPLAIRES

DURAND Ier, ROI DE FRANCE

Il y a quelque part en Europe un souverain plus absolu que Louis XIV ou Napoléon, plus autocrate que le tsar de toutes les Russies ; c'est M. Durand, citoyen français.

Toute puissance émane de lui. Il fait les lois, rend la justice, administre la chose publique ; il réglemente les mariages, les divorces, les naissances et les successions ; il intervient dans les plus graves intérêts de famille, surveille l'exercice des religions, se charge de l'éducation des enfants et encourage les beaux-arts. En même temps il fixe la somme des impôts et leur répartition, régit par ses tarifs douaniers la production toute entière, réglemente les transports, détermine le prix du pain, du beurre, des billets de chemins de fer et des allumettes chimiques. Et encore il règle les relations du pays avec les autres puissances, signe des traités, entreprend des conquêtes, décide de la paix ou de la guerre et décide du sort de millions de Musulmans, d'Indochinois et de nègres épars sur toute la surface du globe.

Il n'est pas un domaine de l'activité humaine, pas un

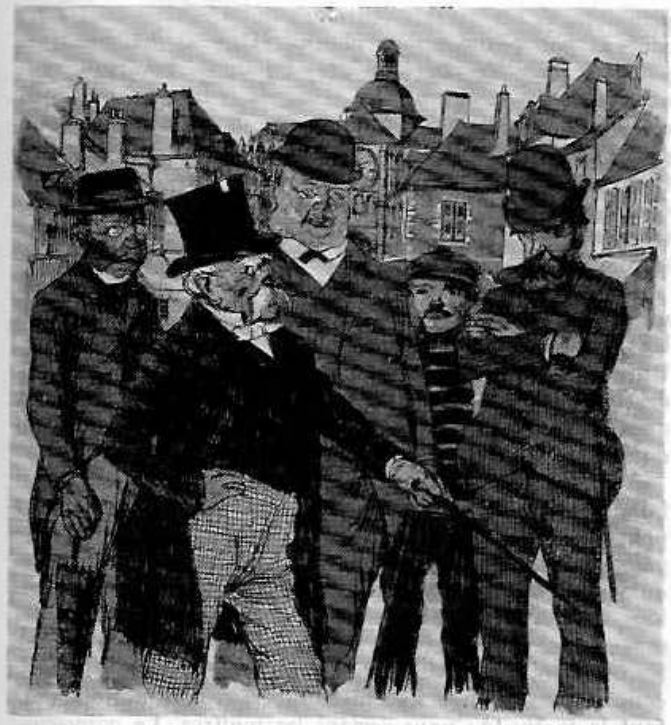

LA PROVINCE S'AGITE...

(Dessin de HUARD, dans *le Rire*)

intérêt matériel ou moral où ne s'exerce sa toute-puissance.

On pourrait supposer qu'un tel souverain doit avoir une grande activité, une intelligence supérieure et une culture universelle... Pas du tout.

M. Durand est un brave homme plein de bon sens, mais un peu naïf. Il a appris à l'école primaire la lecture, le calcul et l'écriture, l'histoire de Clovis, celle de Duguesclin et de Jeanne d'Arc, et que la République est le meilleur des gouvernements. Si d'aventure il a poussé ses études jusqu'au lycée, il a appris quelques mots de latin et de grec, les plus beaux passages de Racine ou de Corneille, et à écrire correctement en français. Au reste pas un mot des affaires publiques.

Cependant quand il a atteint vingt et un ans, on lui met dans la main un bulletin de vote et on lui dit : « Tu es le peuple souverain. »

* * *

Naturellement ce souverain est bien incapable de gérer les affaires publiques. D'ailleurs, il n'en a pas le loisir ; son métier, sa famille, ses plaisirs absorbent son temps. C'est pourquoi il désigne des représentants pour s'occuper à sa place des besoins de l'État. C'est en France surtout qu'on peut dire : Le roi règne et ne gouverne pas.

Ces représentants du souverain sont de deux sortes : les « parlementaires » et les « fonctionnaires ».

Les premiers sont dans la dépendance directe du peuple qui les élit pour quatre ou neuf ans et peut ne pas les réélire s'il n'en est pas content ; ils votent les impôts, font des lois et sont censés contrôler le gouvernement. Ce sont pour la plupart de braves médecins de chef-lieu de canton, des avocats de sous-préfecture, des vétérinaires, des professeurs, des journalistes, gens avisés, pleins de faconde ; au reste profondément ignorants des règles de l'administration et des intérêts généraux de la nation. Rien n'est curieux comme la hâte avec laquelle la Chambre se vide, sitôt qu'on traite une question qui n'est pas proprement électorale. Sur 1.000 députés et sénateurs, il y en a à peu près 150, toujours les mêmes, qui s'occupent avec quelque assiduité des affaires publiques. Encore quand ils commencent à y comprendre quelque chose, un caprice du corps électoral les renvoie souvent à leurs malades ou à leurs dossiers. Ils n'ont ni compétence, ni stabilité, par suite aucune influence réelle. Ce sont eux qui représentent directement le peuple.

Les bureaucrates, au contraire, sont compétents ; ils ont passé pour obtenir leur emploi des examens et des concours souvent fort difficiles ; entrés dans un ministère, ils y font une besogne, toujours la même, qu'ils finissent par bien connaître ; sauf faute grave, on ne peut les révoquer. Leur savoir, leur honnêteté, et aussi leur esprit traditionaliste et leur force d'inertie, font contrepoids à l'ignorance et à la légèreté des représentants du suffrage universel. Par le moyen du Conseil d'État et des règlements d'administration publique ils corrigent et modifient les lois bâclées par nos législateurs ; au nom de la jurisprudence établie par la Cour de Cassation, ils les appliquent à leur guise. Ils sont le vrai gouvernement de la France.

A la vérité, ils se recrutent par cooptation, par voie d'examens et de concours présidés par de hauts fonctionnaires ; leur avancement se fait, sauf exceptions, selon des règles fixées d'avance ; ils résistent respectueusement, mais fort énergiquement, aux décisions de leurs ministres. Et ils ont pour l'intrusion des députés dans leurs affaires une hostilité non dissimulée.

Ainsi des deux sortes de délégués à qui le peuple remet sa puissance, les uns, ceux qu'il nomme, sont sans influence réelle ; les autres, ceux qui gouvernent, échappent à son contrôle.

— Que l'empereur d'Allemagne nous rende d'abord l'Alsace et la Lorraine, et après, nous verrons.

(Dessin de HUARD, dans *le Rire*)

— *J'ai lu sur le journal : « Le marchand de vins est le pivot du peuple. »*

(Dessin de HUARD, dans *le Rire*)

Cependant Durand Ier, n'est pas un roi fainéant. Il est plein de bonne volonté. Il ne se contente pas d'élire ses représentants, il entend encore surveiller leur gestion.

Mais comment faire ?

Il y a bien les rapports officiels. Chaque année les grandes Administrations et les grandes Commissions de la Chambre et du Sénat publient de gros volumes où sont mis au jour et critiqués une foule de documents. Mais il y a des centaines de ces volumes. Chacun d'eux compte des cinq cents et mille pages, bourrées de faits, de chiffres, de statistiques. Pour les comprendre il faudrait une éducation spéciale ; rien que pour les lire, il faudrait des mois entiers. Or, Durand Ier est un brave homme de Souverain, mais il n'a pas beaucoup de loisirs, et les statistiques lui font mal à la tête.

Heureusement, il y a les journaux.

Pour la modeste somme de cinq centimes, des hommes aimables lui présentent, chaque matin, un rapport sommaire sur tous les événements de la veille. Sur six ou huit pages, claires, amusantes, souvent dramatiques, il trouve tout ce qui peut l'intéresser, depuis les cours de la Bourse, les accidents et inondations, les faits et gestes des actrices en renom, jusqu'à des considérations sur les comètes ou l'impôt sur le revenu. Mais surtout, chaque jour, en tête de la première page, il y a une critique souvent sévère des actes du gouvernement. Les députés, sénateurs, fonctionnaires, ministres et même le Président de la République y sont traités avec une extrême liberté. Et Durand Ier — pourtant respectueux de toutes les autorités — éprouve à lire ces injures un plaisir extrême. Il s'imagine qu'ainsi ses représentants sont surveillés par les journaux.

Il ne se demande pas si ces austères critiques qui le renseignent et soi-disant le défendent sont eux-mêmes indépendants, si ces grands journaux qui « savent tout » ne cachent pas beaucoup de choses. Il ne se dit pas que, pour un scandale porté au grand jour de l'opinion, cinquante ne dépassent pas les salles de rédaction, que tous ces journaux vivent des scandales qu'ils cachent beaucoup plus que de ceux qu'ils révèlent. Mais Durand Ier ignore tout cela. Il croit naïvement que, grâce aux grands quotidiens, la vie publique n'a pas de secrets pour lui ; et il regarde la liberté et même la licence de la Grande Presse comme la suprême garantie de sa souveraineté.

Ainsi, élisant les parlementaires, qui nomment les ministres lesquels nomment les fonctionnaires, et surveillant les uns et les autres à l'aide des grands journaux, Durand Ier se persuade qu'il est vraiment le maître de ses destinées, et tous les quatre ans il s'en va porter gravement dans une urne le petit carré de papier qui représente son douze-millionième de souveraineté.

Autrefois, au temps où les riches seuls votaient, où il fallait payer cinquante francs de contributions « directes » pour être électeur, et trois cents francs pour être élu, le gouvernement, l'Administration, la Justice étaient très durs pour les petites gens. Et les paysans sur leurs sillons, les ouvriers dans les usines, les employés dans les magasins se disaient : « Si, nous aussi, nous votions comme les bourgeois, si le droit de suffrage était étendu à tous, comme nous sommes les plus nombreux, nous aurions partout la majorité ; nous serions les maîtres. Le gouvernement créé par nous, s'occuperait de nous. Les lois, les

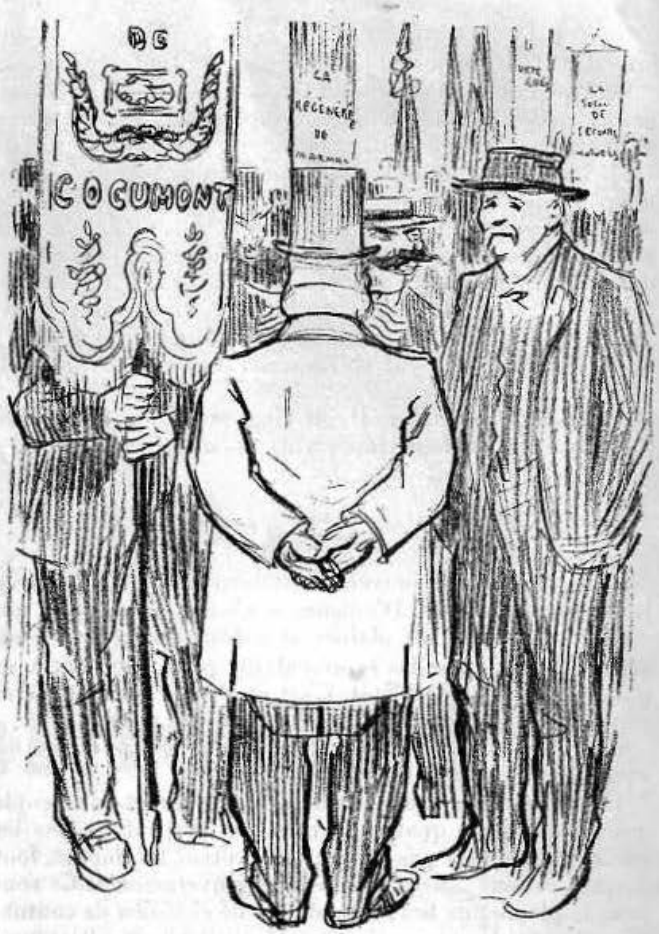

PENDANT LE DÉFILÉ DES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS

— *Pensez-vous qu'on accorde la garnison ?*

(Dessin d'HERMANN-PAUL)

Partout la corruption s'étale avec cynisme, et l'on n'a plus de recours contre elle, puisqu'elle s'exerce au nom du peuple souverain.

Cependant celui-ci commence à ne plus reconnaître sa République. Il trouve qu'on la lui a changée depuis l'Empire. Il se demande si sa souveraineté tant rêvée n'est pas un trompe-l'œil et le bulletin de vote un attrape-nigaud.

Pendant qu'avec de grands efforts, la République conquérait la France, les financiers, eux, ont conquis la République. Organisés solidement en syndicats puissants, ils se sont emparés des grands journaux à l'aide desquels ils manient l'opinion ; par eux ils terrorisent les députés et les ministres républicains à moins qu'ils ne se les attachent en les intéressant à leurs affaires. Ce sont eux qui imposent au gouvernement son programme ; ils en surveillent l'exécution dans les « bureaux » dont les Directions sont pleines de leurs créatures. Puis, maîtres occultes de tous les rouages de l'État, ils s'appliquent à capter le suffrage universel lui-même : ils ont des comités Mascuraud pour soutenir pécuniairement les « bons » candidats qui ne sont pas toujours les moins avancés ; — et parviennent enfin à faire ratifier par le peuple lui-même sa propre exploitation. Nous montrerons par quels procédés ingénieux le grand capitalisme est parvenu à faire de la démocratie le plus merveilleux, le plus souple, le plus puissant instrument d'exploitation des foules.

nécessaires pour assurer le fonctionnement de la machine administrative. Ils n'absorbent, nous l'avons vu, que 800 millions ; à peine le quart du budget.

Restent 2 milliards. Qu'en fait-on ?

C'est ici le gâteau réservé aux fournisseurs.

L'État, comme il est toujours en déficit, fait sans cesse des emprunts ; sa dette « flottante », comme on dit, s'élève à près de 2 milliards. Cet argent on le demande aux banques par le moyen de bons du Trésor à courte échéance. Cela permet aux Établissements de crédit de placer à 2 ½ les fonds de leurs déposants à qui ils ne donnent que 0,5 %, et d'en tirer bon profit. Plus le déficit du budget est grand, plus ils gagnent. Ils poussent donc les politiciens à l'augmenter.

D'autre part, l'État a la charge d'équiper ou d'entretenir l'armée. Il commande chaque année quelques cuirassés de 40 millions, des centaines de canons, des millions de cartouches, et cela fait vivre de puissantes industries métallurgiques et chimiques. Si la fièvre d'armement qui règne sur l'Europe venait à s'apaiser, ou seulement à décroître, le « Creusot », les « Aciéries de la Marine », « Châtillon-Commentry » et autres grandes Sociétés seraient obligés de fermer leurs portes. On conçoit qu'elles s'intéressent passionnément aux questions politiques.

Pour nourrir les petits soldats, pour les vêtir, pour les chausser, pour les coucher, de grosses entreprises se sont constituées représentant des centaines de millions de capital et décidées à tirer des budgets de copieux dividendes.

Pour les travaux publics, d'autres Sociétés les guettent. Moyennant quelques « gratifications » adroitement placées, les syndicats miniers peuvent accaparer les richesses incalculables du bassin de Briey, ou de l'Ouenza, les phosphates algériens et tunisiens, ou les chutes d'eau des Alpes, source de l'énergie électrique de l'avenir ; il y a de fructueuses concessions de chemins de fer à obtenir, des tramways sur route ou dans les villes ; des constructions de ports, de quais, docks, etc.

Chaque ministère dispose ainsi d'un stock de bonnes affaires où des entrepreneurs ingénieux peuvent faire leur fortune. Ceux-ci le savent bien ; aussi ont-ils classé les divers ministères en deux catégories :

Les « grands ministères »,

et les « petits ministères ».

Les petits, c'est l'Intérieur, qui est surtout politique (80 millions seulement).

Les Affaires Étrangères : 20 millions.

L'Agriculture : 45 millions.

L'Instruction Publique (250 millions) qui n'intéressent guère que les entrepreneurs pour la construction des écoles, et les grandes maisons d'édition.

Et enfin la Justice (40 millions), peu enviée, sauf lorsqu'elle dispose du milliard des congrégations.

Mais voici les Grands ministères, ceux des grosses commandes ! ce sont la Guerre, la Marine, les Travaux Publics et naturellement les Finances.

C'est pour l'exploitation de ceux-là que se sont constitués des syndicats spéciaux, sortes de congrégations très fermées, avec des règles et des usages propres que nous examinerons en détail. C'est le paradis des « fournisseurs ».

* * *

Enfin, il y a toute une classe de gens qui ne sont ni fournisseurs, ni fonctionnaires, qui n'émargent pas au budget, et pourtant attendent des pouvoirs publics un énorme accroissement de richesse.

Depuis que l'honorable M. Méline engagea la France dans la voie du protectionnisme, il n'y a plus une seule industrie, un seul commerce, qui ne soient « protégés » par l'État. Quand un produit étranger coûte moins cher qu'un produit français, vite on lui impose un droit d'entrée de 2 ou 3 francs. En apparence rien de plus innocent car, dit-on, c'est l'étranger qui paie.

Mais s'il y a un droit de 2 francs sur les chaussures, cela veut dire que chaque fois que vous achetez une paire de souliers 15 francs, vous ne l'auriez payée que 13, si le vendeur avait eu à lutter contre la concurrence étrangère.

C'est donc 2 francs d'impôt que vous payez. A la vérité, comme vous versez cette taxe, non chez le percepteur, mais chez le cordonnier, le tailleur, le boucher, le boulanger, etc., vous ne vous en apercevez pas. Il n'en est pas moins vrai que le public verse à diverses catégories d'industriels et de commerçants plusieurs milliards par an, à titre de « protection », et « d'encouragement ».

Veut-on un exemple des sommes que peut gagner un groupe d'habiles gens par le moyen d'un tarif douanier adroitement manié ?

En 1900, les cacaos du Pérou payaient à leur entrée en France un fort droit d'entrée qui rapportait environ 900.000 francs par an au Trésor. M. Menier, le chocolatier bien connu, décida M. Waldeck-Rousseau à supprimer ce droit. Du coup l'État perdit 900.000 fr., mais les chocolatiers diminuèrent à peine le prix de leur denrée et gagnèrent une somme énorme. Depuis lors, M. Menier, député, puis sénateur, devint un des piliers de la politique radicale. A chaque vacance il promenait sur son yacht son généreux ami Waldeck-Rousseau. Il lui devait bien cela, car les consommateurs en avaient fait les frais.

MÉLINE

(Dessin de DELANNOY, dans *les Hommes du Jour*)

* * *

Quand un homme d'affaires peut ainsi, par le moyen d'une simple modification de tarif, s'assurer une petite rente supplémentaire de 100.000 francs par an, on conçoit aisément qu'il s'intéresse à la politique. Il s'y intéressera même un peu plus activement que le commun des électeurs.

Tandis que Durand 1er, citoyen-souverain, lit tranquillement son journal ou discute avec ses amis à la brasserie, le gros « fournisseur », lui, s'embusque dans les couloirs de la Chambre, cause avec les membres des Commissions, s'assure des bonnes dispositions d'un rapporteur, éclaire la conscience des rares députés compétents ou qui flairent une « affaire » ; après quoi il n'a pas de peine à convaincre le ministre intéressé, et si le Parlement hésite, on fait entonner par les grands journaux l'antienne connue sur la nécessité d'un programme naval pour la Défense Nationale, ou sur le devoir de protéger l'industrie si française du chocolat.

En somme, deux sortes d'hommes s'intéressent aux affaires publiques ; les électeurs-contribuables qui alimen-

tent le budget et les fournisseurs ou industriels protégés qui en vivent.

Les premiers ont en vue l'intérêt général, les seconds leur intérêt particulier. Les uns attendent de l'État les

M. GASTON MENIER ET SES DEUX MUSES : CACAO ET CANNE A SUCRE. FAIT DU CHOCOLAT ET DE LA POLITIQUE. LE TOUT ENVELOPPÉ DANS DU PAPIER D'ARGENT

(Caricature de LÉANDRE, dans *le Rire*)

réformes sociales qui feront le bonheur du peuple ; les autres en espèrent les commandes ou les tarifs qui les enrichiront. Les premiers sont le grand nombre ; les seconds ne sont qu'un tout petit clan.

Mais les premiers font de la politique à leurs moments

COLONISATION : la Bourse et la Vie !

perdus, en amateurs, sans connaissances précises, sans application et sans méthode. Ils croient avoir assez fait pour l'avenir du pays s'ils ont déposé une fois tous les quatre ans dans une urne un papier plié en quatre ; ils

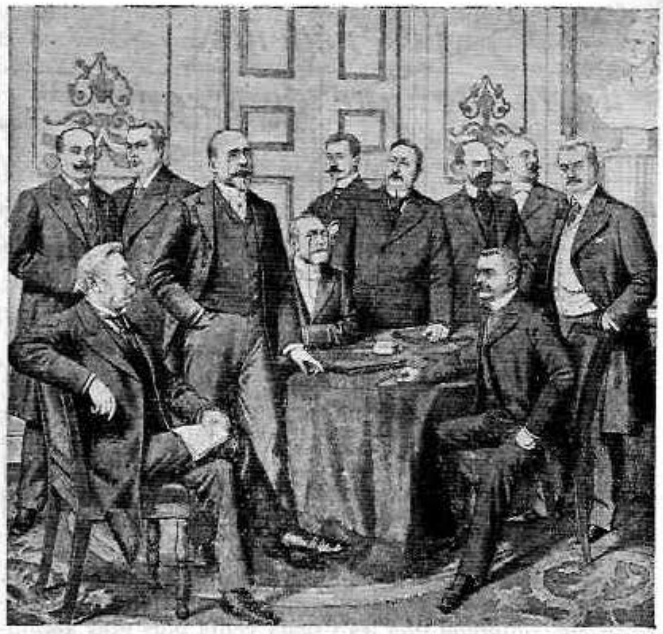

CONSEIL DES MINISTRES

(*Le Petit Journal*)

seraient désolés si le souci des affaires communes leur coûtait plus que le sou quotidien de leur journal.

Les autres sacrifient à l'occasion des sommes considérables. Ils font mieux : ils dépensent sans compter leur temps et leur peine dans les couloirs du Parlement, les antichambres des ministères, les comités électoraux et les salles de rédaction. Ils sont pour la plupart intelligents, riches, tenaces, avertis, unis en groupes étroitement solidaires.

Entre ces deux classes antagonistes, la lutte ne saurait être égale. La foule des honnêtes gens désintéressés, ignorants et veules sera nécessairement la proie de la minorité active, égoïste et organisée.

LE PRÉSIDENT FALLIÈRES

(*Les Hommes du Jour*)

Les régents de la Banque de France (1)

Il y a un organisme qui joue, dans la vie économique de ce pays, un rôle capital. C'est la Banque de France. Elle est le régulateur du crédit de la nation, et comme le cœur dont les pulsations attirent et refoulent le sang (c'est-à-dire ici les capitaux) à travers le pays tout entier.

Cet organisme vital est aux mains d'un tout petit groupe de particuliers.

Sans doute, dans les livres fabriqués sur commande pour le compte des financiers, on ne manque pas de faire ressortir que les 182 millions et demi du capital de la Banque de France sont répartis entre 31.151 actionnaires, ayant chacun en moyenne six actions valant, au cours du jour, 25.000 francs environ. Quoi de plus démocratique ! s'écrie-t-on.

On oublie de dire qu'aux termes mêmes des statuts, l'assemblée des actionnaires, qui a la direction de l'entreprise, ne comprend que les « deux cents plus gros actionnaires », lesquels détiennent chacun, au minimum, 50 actions valant plus de 200.000 francs. On voit que pour avoir voix au chapitre, il faut être quelque chose de plus qu'un petit épargnant...

Or, ces 200 actionnaires délèguent leurs pouvoirs à 15 régents et 3 censeurs, qui sont le Conseil des ministres de cet État, dont le budget dépasse celui du gouvernement français.

Ces 18 hommes disposent d'un pouvoir formidable.

Ce sont eux qui règlent la circulation de la monnaie dans le pays. De plus, 12 de ces importants personnages, réunis en Conseil, font varier comme il leur plaît le taux officiel de l'escompte. Aussitôt toutes les autres grandes banques suivent le mouvement, et dans la France entière, les millions de commerçants qui, chaque jour, se présentent aux guichets des Établissements du crédit pour faire escompter leurs traites, paient 3 % ou 4 % ou 5 %, selon que l'ont décidé ces messieurs.

Du même coup, l'argent devenant plus ou moins cher, les reports à la Bourse sont plus ou moins faciles, la spéculation plus ou moins timide, et les cours des valeurs plus ou moins bas.

En sorte qu'il n'est point en France de valeur mobilière, monnaie, titres ou effets de commerce, qui ne soit sous la dépendance de ces hommes.

A la vérité, l'État, pour les surveiller, leur impose un gouverneur et deux sous-gouverneurs, et leur adjoint trois trésoriers-payeurs généraux. Mais ces gros financiers peuvent s'ils le veulent faire baisser la rente et inquiéter ainsi quatre millions de petits capitalistes, qui sont aussi des électeurs ; nos députés le savent ; ils ne craignent rien tant que de voir baisser la Rente sous un prétexte politique ; cela leur donne tout de suite l'envie de renverser le ministère ; aussi le gouvernement ne nomme-t-il gouverneurs de la Banque que des personnages qu'il sait agréables aux Deux cents gros actionnaires.

Quels sont donc ces hommes qui, sous le nom de Régents, exercent, en fait, sous le contrôle purement théorique du souverain, le gouvernement de la richesse du pays ?

Ce sont les rois des chemins de fer, de la haute métallurgie et de la Banque.

Par leurs capitaux, leur influence, leur compétence, ce sont surtout les banquiers-Régents qui sont les véritables chefs de la Banque de France.

Or, de ces six banquiers, quatre ont une origine qu'il faut noter :

L'un s'appelle baron Édouard de Rothschild — et ce nom, comme celui d'Agamemnon dans la *Belle Hélène* — évite d'en dire plus long.

Les trois autres : MM. Hottinguer, Mallet et de Neuflize, appartiennent à la Banque de l'*Union Parisienne*. Cet établissement est moins une Banque qu'un syndicat qui groupe de vieilles banques pour la plupart d'origine suisse, installées en France sous la protection de Necker à la fin de l'Ancien Régime.

Le Crédit Foncier

Deux cents gros actionnaires représentés par quinze régents, rois du rail ou des assurances, industriels ou banquiers, se sont emparés de la Banque de France.

Deux cents autres capitalistes ont mis la main sur l'énorme puissance du « Crédit Foncier ».

Cet établissement est pour les propriétaires fonciers ce que la Banque est pour les commerçants, le régulateur du crédit. Il leur prête des sommes équivalant à la moitié de la valeur de leurs maisons ou de leurs champs, au tiers de la valeur de leurs vignes ou de leurs bois ; et il prend pour se garantir hypothèque sur leurs immeubles. Puis il émet dans le public des obligations qui lui permettent de réunir les sommes nécessaires à ces prêts. Il est donc un simple intermédiaire entre les capitalistes qui ont de l'argent et les propriétaires qui en ont besoin.

Pour qu'il puisse avoir à bon marché les capitaux de la petite Épargne, l'État l'autorise à émettre des obligations à lots — denrée fort recherchée des petites gens —. Ainsi, le Crédit Foncier emprunte à 2 ½ % aux petits bourgeois l'argent qu'il prête à 4 ½ % à ses clients. Ses opérations s'étendent aux départements, aux communes et aux établissements publics. Elles représentent plusieurs milliards. On a pu dire que si le Crédit Foncier réalisait tout d'un coup toutes les hypothèques qu'il a, il serait demain propriétaire de presque un « cinquième du sol français ».

A qui appartient la direction de cette énorme entreprise ?

Les risques sont couverts par un capital nominal de 200 millions, il est réparti en 1910 entre 99.510 actionnaires. Et l'on s'écrie : « Voyez comme s'évanouissent les légendes : les actions du Crédit Foncier sont aux mains des tout petits capitalistes. Chacun d'eux ne possède en moyenne que 9 actions valant au cours du jour 7.000 francs environ. La voilà bien, la démocratie financière ! »

Erreur et trompe-l'œil comme toujours.

Sur ces 99.510 actionnaires, 99.310 exactement sont exclus de toute participation à la direction de l'entreprise commune. Seuls, aux termes des statuts, les « 200 plus gros » sont admis à l'assemblée qui nomme les administrateurs ; et ces 200 possèdent au minimum chacun 100 actions valant au cours du jour 81.500 francs. Dix d'entre eux possèdent chacun 500 actions valant 407.500 francs ; et il y en a un qui en détient plus de 1.000 valant plus de 800.000 francs.

Inutile de dire que ces gros actionnaires ne sont pas de simples particuliers. Ce sont, pour la plupart, des Sociétés anonymes.

En somme, deux organismes financiers sont en France les régulateurs du crédit : la Banque de France pour les valeurs mobilières, le Crédit Foncier pour les immeubles. L'une dispose d'une énorme caisse d'or, de billets de ban-

(1) Rappelons que ceci a été écrit en 1911.

que en circulation, elle fixe le taux de l'escompte que subissent ensuite tous les commerçants dans le pays entier. L'autre reçoit de l'État le privilège de l'émission d'obligations à lots, qui lui permet de prêter avantageusement aux propriétaires les sommes obtenues à bon compte de la petite épargne. Ces deux organes jouent dans la vie économique de la nation un rôle capital.

Or, qui en a la direction ?

Quatre cents gros capitalistes (encore ce chiffre est-il exagéré, puisque plusieurs d'entre eux représentent les mêmes Sociétés). Et ces quatre cents eux-mêmes délèguent leurs pouvoirs à une « vingtaine » d'administrateurs, gros banquiers, rois des assurances et des transports, liés entre eux par des intérêts communs et que nous retrouverons associés dans une foule d'entreprises industrielles et financières.

Ces vingt personnages exercent, dans le secret des Conseils d'administration, une puissance véritablement formidable puisqu'elle régit toute la vie économique du pays.

Leur action est quotidienne et incessante ; leurs décisions sont sans appel. Et c'est bien peu de chose auprès d'une telle royauté, que la souveraineté du millier de législateurs s'agitant sur la scène du Palais-Bourbon ou du Luxembourg.

A la vérité, cette puissance est tellement exorbitante qu'on a éprouvé le besoin de la placer sous le contrôle des pouvoirs publics. L'État nomme le Gouverneur, les deux sous-gouverneurs de la Banque de France ; il est vrai que le premier doit posséder au moins 100 actions (valant 425.000 francs) et les deux autres 50 actions (valant 217.500 francs). De même il nomme le Gouverneur et les deux sous-gouverneurs du Crédit Foncier..., il est vrai qu'ils doivent, eux aussi, posséder l'un 200 actions valant au cours du jour 163.000 francs, les autres 100 actions valant 81.500 francs (1). Ainsi l'État ne peut nommer, à ces postes de confiance, que de gros capitalistes.

Or, ceci est grave ; car si le contrôle de l'État était sérieux, il enlèverait à l'oligarchie financière une grande partie de sa puissance. Elle a donc un gros intérêt à ce que les surveillants nommés par le gouvernement soient en réalité des hommes à elle, imbus de ses idées, associés à ses intérêts et qui non seulement ne la gênent pas, mais au contraire la défendent, auprès des pouvoirs publics.

On dira que ces privilèges, accordés par le Parlement, doivent — à des intervalles lointains, il est vrai, — être renouvelés par les Chambres, qui peut les modifier ou les supprimer.

C'est précisément pourquoi cette oligarchie est obligée parfois de sortir de sa réserve et de se mêler activement, quoique discrètement, à la vie politique.

Et elle y intervient en effet, de toute la puissance de ses capitaux accumulés, pour maintenir ses positions, ce qui l'oblige à fausser les rouages et corrompre l'esprit de la démocratie.

Les Établissements de Crédit

La *Banque de France*, le *Crédit Foncier*, c'est la « réserve » de l'armée du capital ; voici maintenant les gros bataillons de « l'active » groupés autour de huit Établissements de Crédit, dépositaires et véritables maîtres de la fortune nationale.

On a dit souvent : La France n'a plus qu'une industrie vraiment prospère : La Banque. C'est que la bourgeoisie française n'a plus qu'une vertu : l'épargne. Agriculteurs, industriels, commerçants, fonctionnaires ou rentiers, tout ce qui chez nous connaît un peu d'aisance n'a qu'un but en ce commencement de siècle : faire des économies. Le producteur français ne vit pas largement comme l'Anglais ou l'Américain qui prend une assurance pour ses vieux jours, et cela fait, dépense tout ce qu'il gagne, prie ses enfants de se débrouiller comme il a fait lui-même. Joseph Prud'homme, lui, songe avant tout à établir son fils, à doter sa fille, et son argent s'en va au jour le jour et sou par sou s'enfouir dans le symbolique « bas de laine ».

Mais là, il est inactif, donc improductif. Autrefois le bourgeois français achetait de la terre, maintenant il achète des titres. Et toute l'épargne nationale savamment drainée, s'en vient aboutir aux caisses de quatre grandes Banques de Dépôts qui sont :

Le Crédit Lyonnais.
La Société Générale.
Le Crédit Industriel et Commercial.
Le Comptoir d'Escompte.

Sur toute la France ces quatre Banques ont jeté un immense réseau de succursales, si vaste, si ténu et si serré que pas un coin du pays ne leur échappe. A Paris, dans la banlieue et en province on en compte pas moins de 985. Il y en a à Flers, à Antibes, à Sainte-Menehould et à Vimoutiers. Non seulement les commerçants, mais les paysans eux-mêmes ont appris à apporter aux guichets les sommes qu'ils ont disponibles. Et 1.500.000 comptes de dépôts montant à 4 milliards et demi se concentrent dans les caisses de ces quatre énormes établissements.

Naturellement ces puissantes Sociétés font travailler cet argent. Elles paient ½ % ou 1 % à leurs déposants, et prêtent aux négociants sur bonnes traites à 3 ou 4 % ; elles font ainsi de lucratives affaires.

Veut-on savoir à quel point elles ont accaparé l'industrie de la Banque de France ? On s'en fera une idée si l'on songe qu'en 1910 la « Société Générale », à elle seule, escomptait en moyenne 109 millions par jour, soit 32 milliards par an. En outre, elle touchait pour le compte de ses clients pour plus d'un milliard de coupons, et elle faisait pour eux des opérations de bourse montant à plus de 3 milliards (de francs de germinal).

A ces chiffres on peut mesurer l'importance de ces Sociétés dans la vie économique du pays.

Mais l'escompte n'est pas leur seule source de profits. Si elles se chargent pour des prix infimes de gérer les titres des particuliers, de toucher pour eux leurs coupons, de faire pour eux des opérations de bourse, ce n'est pas par pure philanthropie.

Elles connaissent ainsi les personnes qui ont des « disponibilités ». L'employé qui, à son guichet, reçoit l'argent d'un client est merveilleusement placé pour lui conseiller un placement, lui signaler une « bonne occasion », par exemple l'achat de fonds russes, turcs ou brésiliens. Il le fait avec d'autant plus de zèle qu'il reçoit une « prime » pour chaque titre vendu par son intermédiaire.

Et c'est ainsi que nos Établissements de crédit sont devenus d'excellents instruments pour le placement des emprunts. Les Sociétés industrielles, les Compagnies commerciales, les Villes, les États étrangers s'adressent à eux pour drainer vers leurs caisses les capitaux du bon épargnant français.

Tel est le rôle des banques de dépôts. Pour la négociation des Emprunts, elles se sont associées aux Banques d'affaires.

(1) Il s'agit, bien entendu, de francs-or d'avant-guerre, valant 7 fois le franc actuel.

Ce sont :

La Banque de Paris et des Pays-Bas.

La Banque « l'Union Parisienne », ainsi nommée parce qu'elle compte surtout parmi ses membres des financiers genevois.

Et la Banque Française pour le Commerce et l'Industrie, créée par des capitalistes allemands pour M. Rouvier, l'homme d'Algésiras.

Associées par deux ou par quatre ou réunies toutes ensembles en un grand « consortium », elles achètent par exemple les titres d'un emprunt russe à 82 francs et les vendent à leur clientèle 88 ou 90 francs, faisant ainsi sur des milliers de titres des bénéfices énormes.

C'est comme cela qu'elles ont placé 38 milliards de capitaux français à l'étranger. Intermédiaires nécessaires entre les capitalistes et les emprunteurs, elles ont en vérité la direction suprême de la fortune nationale. Elles peuvent à leur gré la tourner dans la direction qui leur plaît. Éprises de gains rapides et sûrs, elles ont préféré presque toujours les placements en fonds russes, turcs ou brésiliens, argentins ou patagons. Elles ont détourné l'argent français de l'industrie française ; elles sont ainsi en grande partie responsables du marasme où languissent les affaires, de la stagnation des salaires, du protectionnisme et de la hausse du prix de la vie.

En outre, par les capitaux qu'elles engagent dans les entreprises marocaines, éthiopiennes, turques ou chinoises, elles entraînent sans cesse le gouvernement dans les intrigues internationales qui amènent parfois de graves menaces de conflits.

Voilà comment 150 particuliers, sans mandat officiel, sans contrôle ni de l'État, ni même de leurs actionnaires, disposent à leur gré de la fortune et de la vie même du pays.

A la vérité, il y a une restriction. D'après la loi, aucun emprunt étranger ne peut être inscrit à la cote officielle de la Bourse sans l'autorisation du ministre des Finances.

Celui-ci pourrait donc, dans l'intérêt supérieur du pays, entraver par son véto certaines opérations de nos Établissements de crédit, celles en particulier qui risquent d'entraîner des complications diplomatiques ou des risques de guerre.

Pour s'affranchir de ce contrôle, nos banques ont fait en sorte qu'aucun ministère nouveau ne soit constitué sans qu'elles aient d'abord été consultées.

C'est un usage qui a pris force de loi, et qui fait pour ainsi dire partie de la Constitution de la France.

C'est ainsi que le cabinet Waldeck-Rousseau fut constitué chez M. Aynard, régent de la Banque de France, et le ministère Sarrien-Clemenceau dans une réunion de banquiers au Crédit Lyonnais.

C'est une règle que le ministre des Finances en particulier ne peut être nommé par le Président de la République sans l'assentiment de la Haute Banque. Dès lors, comment pourrait-il la contrôler ?

La Confédération Générale... du capital

Toute la puissance financière de la France se trouve donc placée sous la direction et le contrôle et l'oligarchie de deux cents hauts personnages, administrateurs de la Banque de France, du Crédit Foncier et des grands Établissements de crédit.

Il en est de même pour la puissance industrielle et commerciale du pays.

WALDECK-ROUSSEAU

A première vue, cela peut paraître invraisemblable, si l'on songe à l'infinie diversité des produits, au nombre immense des entreprises, à leurs intérêts disparates et souvent contraires. Mais toutes ont un intérêt commun qui les rapproche ; obtenir de l'État le maximum de protection et de commandes.

Ainsi s'est organisée une redoutable coalition à l'effet de dominer les pouvoirs publics. C'est une des œuvres les plus remarquables accomplies par le capitalisme sous notre IIIe République.

Voici d'abord le *Comité des Forges*. Toutes nos grandes usines métallurgiques en dépendent, avec leur capital de plus de un milliard et plusieurs centaines de milliers d'ouvriers. Toutes obéissent au mot d'ordre que leur donnent MM. Florent Guillain, ex-député de Dunkerque, ancien ministre, président des *Aciéries de la Marine*, et Schneider, du *Creusot ;* Dreux, de *Longwy ;* Fould, de *Pompey ;* le sénateur Magnin, ancien gouverneur de la Banque de France, et Dujardin-Beaumetz.

Puis voici le *Comité des Houillères* qui groupe, sous la présidence de M. Darcy, toutes les mines de charbon de France avec un autre milliard de capital, et une énorme population ouvrière.

Comme ces deux industries de la Houille et du Fer sont intimement liées l'une à l'autre par les besoins mêmes de leur production, elles se sont associées en une *Union des industries métallurgiques et minières*, présidée par le Guillain des « Forges » et le Darcy des « Houillères », et qui englobe toute une série de syndicats spéciaux que les deux premiers groupes ne comprenaient pas.

Ce sont :

Les Chambres syndicales des Fondeurs, des Constructeurs de navires et de machines marines, des Fabricants et

Constructeurs de matériel de guerre, des Mécaniciens, chaudronniers et fondeurs de Paris, des Entrepreneurs de Constructions métallurgiques, et de l'Électro-Métallurgie, des Industries électriques, des Forces hydrauliques, de l'Automobile, de l'industrie du Gaz.

Toutes ces industries reposent sur une double base : 1° Un tarif douanier protecteur prohibitif qui empêche la concurrence étrangère et permet aux intéressés de vendre leurs produits à des prix plus élevés que partout ailleurs en Europe ; 2° Les commandes de chemins de fer, tramways, éclairage au gaz ou à l'électricité qui ne peuvent être faites que par l'État, ou par les Villes qu'avec l'autorisation de l'État ; et enfin les commandes des cuirassés, canons, fusils et munitions qui dépendent aussi du vote du Parlement.

C'est pourquoi tous ces gros industriels coalisés ont mis à leur tête M. Guillain, ancien ministre, ancien vice-président de la Chambre, personnage très influent dans les milieux politiques.

A côté de ces puissants organismes, s'en trouve une foule d'autres qu'on ne peut citer qu'en passant : syndicats de la Filature, du Tissage, des Sucres, de la Meunerie, etc...

Tous, sans exception, font appel à la protection de l'État : tous sont organisés en vue de faire pression sur les pouvoirs publics ; tous ont, comme nous le verrons, leurs représentants à la Chambre et au Sénat.

Cependant ces divers groupements, dont les intérêts sont parfois contradictoires, pourraient entrer en conflit les uns avec les autres et paralyser réciproquement leur action ; c'est pourquoi on leur a superposé un organisme central, le plus important de tous : la *Fédération des Industriels et des Commerçants*. En face de la Confédération générale du Travail, c'est la CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU CAPITAL.

L'État-Major du capitalisme

La Haute Banque, la Grande Industrie et le Haut Commerce ont concentré toute leur puissance entre les mains de quelques centaines d'administrateurs. Mais il ne faudrait pas croire que ces petits rois restent isolés chacun sur son domaine. Toutes ces Sociétés sont unies entre elles par les liens d'une étroite dépendance.

Une entreprise métallurgique, par exemple, a besoin d'une banque pour placer ses actions ou ses obligations, faire fructifier ses réserves ; elle dépend des compagnies de chemin de fer, de navigation, de gaz ou d'électricité qui lui achètent ses produits ; des mines qui lui fournissent minerais et charbons, etc.

C'est pourquoi les administrateurs de ces Sociétés sont en relations constantes entre eux.

Tandis que les uns s'occupent exclusivement de la bonne marche de l'entreprise particulière à laquelle ils sont attachés, les autres, au contraire, font partie de sept, huit ou même dix Conseils d'administration des Sociétés les plus diverses.

Ce sont généralement, non pas des techniciens, des spécialistes, comme les premiers, mais des hommes d'un esprit souple, ayant des relations très étendues et aptes à concilier les intérêts opposés : ils servent en quelque sorte « d'organe de liaison » entre les différentes armes et les différents corps de l'armée capitaliste. Ce sont eux qui lui donnent sa cohésion, son unité de direction. Ce sont les vrais chefs, le véritable État-Major de notre Société.

Voici le nom de quelques-uns de ces Rois de la France Moderne :

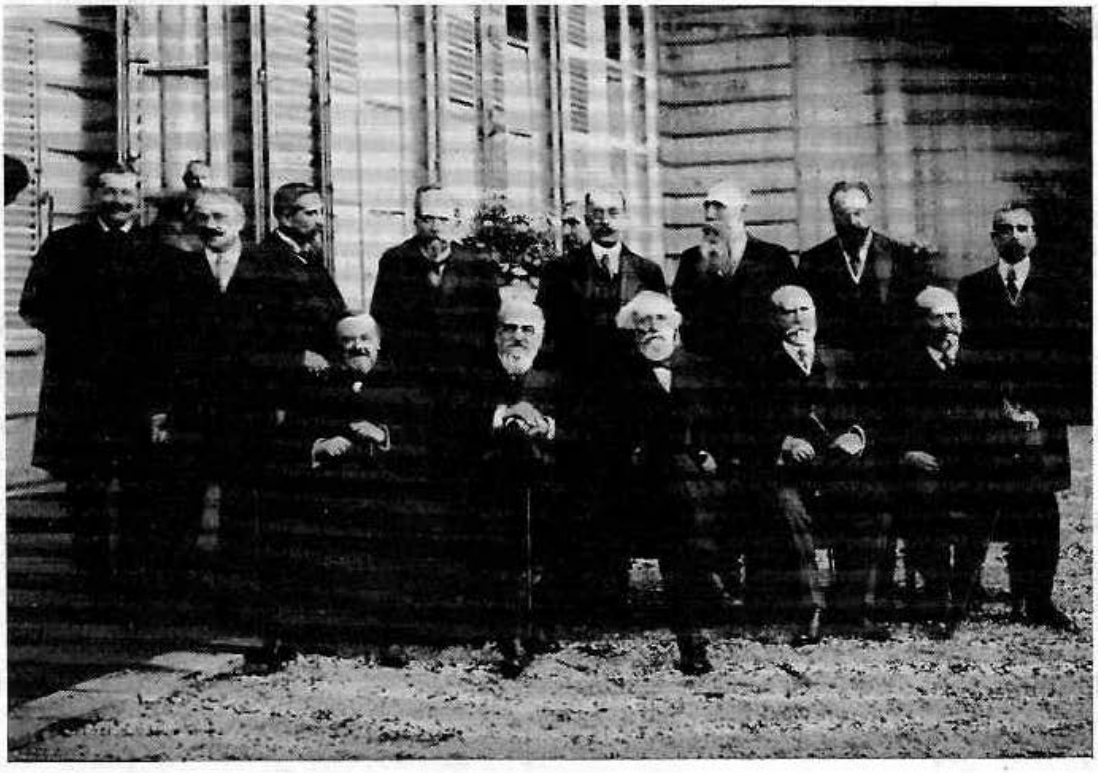

LE MINISTÈRE DES BELLES BARBES

QUELQUES SPÉCIMENS DES

NOMS	BANQUES	MÉTALLURGIE ET MINES
ADAM (trois frères : Félix, Hippolyte, Achille).	Banque Adam, Boulogne. Banque Franco-Américaine. Banque Del Rio de la Plata. Crédit Foncier Argentin. Crédit Foncier Brésilien. Caisse Hypothécaire d'Égypte. Président du Syndicat des Banquiers de province.	Mines de Mersa. Aciéries de Paris et d'Outreau.
AYNARD député.	Banque Aynard (Lyon). Banque de France. Société Lyonnaise de Dépôts.	Aciéries de Saint-Étienne.
Comte de CAMONDO	Banque de Paris et des Pays-Bas. Banque Espagnole de Crédit. Crédit Foncier Franco-Canadien. Banque Nationale de l'Afrique du Sud.	Central Mining. Ciments du Boulonnais.
DARCY		Président du Comité des Houillères. Administrateur du Comité des Forges. Mines de Dourges. Mines de Blanzy. Châtillon-Commentry.
DENFERT-ROCHEREAU	Société Française de Reports et Dépôts. Crédit Foncier Franco-Canadien.	Fives-Lille.
DUJARDIN-BEAUMETZ (frère du ministre).		Mines d'or de Saint-Elie. Mines d'or d'Adieu-Vat. Mines de Carmaux. Société métallurgique de Montbard.
FABRE-LUCE	Crédit Lyonnais. Société Foncière Lyonnaise.	Châtillon-Commentry.
Fl. GUILLAIN ancien ministre.		Président du Comité des Forges. Mines d'Anzin. Aciéries de la Marine.
HELY-d'OISSEL conseiller d'État.	Société Générale. Crédit Industriel. Banque de l'Indochine. Banque I. R. des Pays Autrichiens. Banque du Nord (Saint-Pétersbourg). Société Française de Dépôts.	Charbonnages des Bouches-du-Rhône. Mines d'or de l'Afrique du Sud. Cuivres et Pyrites.
HOTTINGUER	Banque de France. Union Parisienne. Banque Ottomane. Banque Russo-Chinoise. Crédit Foncier d'Autriche.	Mines d'Épinac. Zinc de la Vieille-Montagne.
O. HOMBERG	Banque de France. Union Parisienne. Banque d'Indochine.	Compagnie Générale Transatlantique.
LEBON ancien ministre.	Crédit Foncier. Crédit Foncier d'Algérie.	Président de la Fédération des Industriels et Commerçants.

200 FAMILLES EN 1911

TRANSPORTS	DIVERS
Chemins de Fer du Nord. Southern Railway.	Société Pyrénéenne d'énergie électrique. Société d'Électricité de Lourenço-Marquez. Syndicat du Yunnan. Établissements Hutchinson. Établissements Bagnier. Koréan Waterworks.
Chemins de Fer P.-L.-M. Compagnie Générale de Navigation.	
Chemins de Fer Andalous.	Gaz pour la France et l'Étranger.
Chemins de Fer P.-L.-M.	Gaz et Électricité de Marseille.
	Société des téléphones. Usines à gaz du Nord et de l'Est.
	Éclairage électrique. Distribution d'électricité. Petit Journal.
	Gaz et Électricité de Marseille.
Compagnie Thomson-Houston.	Canal de Suez.
Chemins de Fer de l'Ouest. Chemins de Fer Éthiopiens. Chemins de Fer d'Indochine. Tramways de l'Aude. Messageries Maritimes. Appontements de Pauillac.	Saint-Gobain. Phosphates de Gafsa. Est Asiatique Français.
Chemins de Fer du Nord. Chemins de Fer de l'Est. Chemins de Fer du Midi. Société Austro-Hongroise de Chemins de Fer.	
	Eau et Électricité d'Indochine.
Messageries Maritimes.	Immeubles de France. Industrielle Foncière.

NOMS	BANQUES	MÉTALLURGIE ET MINES
MALLET (les 4 frères : Albert, Étienne, Frédéric, Ernest).	Banque de France. Union Parisienne. Banque Ottomane. Banque Hypothécaire Franco-Argentine. Société Financière Franco-Américaine.	Chantiers de la Loire.
MIRABAUD (Albert et Gustave-Paul).	Banque Ottomane. Union Parisienne. Compagnie Algérienne. Société Franco-Américaine. Société Française de Reports.	Chantiers de la Loire. Mines de l'Ouasta. Mokta-el-Hadid. Compagnie du Boléo. Ciments de Guelendjick. Houillères d'Épinac. Mines de Pontgibaud. Le Nickel. Mines de Penarroya. Sels Gemmes de la Russie Méridionale.
Barons de NERVO (Robert et Léon).		Aciéries de Denain-Anzin. Chantiers de la Loire. Mines de Mokta-el-Hadid. Mines de Krivoï-Rog. Pontgibaud. Aciéries du Saut-du-Tarn.
Baron de NEUFLIZE	Banque de France. Union Parisienne. Banque Ottomane. Banque Hypothécaire d'Espagne. Banque Franco-Argentine.	
PEREIRE (les 5 frères : Émile, Eugène, Gustave, Henry, Maurice).	Banque de Tunisie. Banque Transatlantique.	Mines de Carmaux.
REILLE (les 3 frères : Victor, Xavier, Amédée).		Sels et Houilles de la Russie Méridionale. Mines de Carmaux. Mines et Forges d'Alais.
ROSTAND (les 4 frères : Alexis, Edmond, Jules, Eugène).	Banque de l'Indochine. Comptoir d'Escompte.	Chantiers de la Gironde. Mines du Laurium. Pyrites de Huelva.
ROTHSCHILD (Alfred, Armand, Edmond, Édouard, Henri, lord Gustave).	Banque Rothschild. Banque de France.	Mines de la Grand'Combe.
SCHNEIDER (Eugène).	Banque de Paris et des Pays-Bas. Banque Commerciale Italienne.	Creusot. Chantiers de la Gironde. Forges du Chili.
VERNES (Adolp.-Amédée-Philippe).	Banque de France. Banque Hypothécaire d'Espagne. Banque Ottomane.	Houillères d'Épinac.

TRANSPORTS	DIVERS
Chemins de Fer Damas-Hamah. Chemins de Fer Salonique-Constantinople. Chemins de Fer d'Orléans. Houillères d'Épinac.	Tabacs Ottomans. Tombac. Glaces du Nord de la France. Électricité Ouest-Parisien. Société Franco-Suisse d'Électricité. Union-Incendie. Union-Vie.
Chemins de Fer sur route en Algérie. Chemins de Fer d'Orléans. Chargeurs Réunis.	Glacières de Paris. Phosphates de Gafsa. Société d'Études. Union-Incendie. Union-Vie.
Chemins de Fer de P.-L.-M. Chemins de Fer de ceinture.	Docks de Marseille. Phosphates de Gafsa.
Chemins de Fer de P.-L.-M.	Tabacs Ottomans. Assurances Générales contre les Incendies. Assurances Générales Maritimes. Tabacs de Portugal.
Compagnie Générale Transatlantique. Chemins de Fer d'État Austro-Hongrois. Chemins de Fer du Nord de l'Espagne. Chemins de Fer du Midi. Chemins de Fer des Landes.	Docks et Entrepôts de Marseille. Éclairage-Chauffage par le gaz. Union et Phénix Espagnol. Appontements de Pauillac. Tabacs de Portugal. Tabacs des Philippines.
Chemins de Fer de l'Est.	Compagnie Générale des Eaux. Eaux pour l'Étranger. Saint-Gobain.
Chemins de Fer de l'Indochine. Chemins de Fer Portugais. Compagnie Parisienne des Tramways. Compagnie Française de Tramways.	Docks et Entrepôts de Marseille. Compteurs et Matériel d'Usine à gaz.
Chemins de Fer du Nord. Chemins de Fer de ceinture de Paris. Chemins de Fer de l'Est. Chemins de Fer du Sud de l'Autriche. Chemins de Fer P.-L.-M. Chemins de Fer de Madrid-Saragosse.	Assurances Générales d'Incendie. Assurances Générales Maritimes. Compagnie du Soleil. Nationale-Incendie. Nationale-Vie.
Chemins de Fer de P.-L.-M.	Société Franco-Suisse pour l'Industrie électrique. Compagnie Marocaine. Port de Rosario.
Chemins de Fer du Nord. Chemins de Fer du Midi.	L'Union-Incendie. L'Union-Vie. La Nationale-Incendie. La Nationale-Vie. Société Industrielle des Téléphones.

Le recrutement de l'État-Major

Comment sont-ils recrutés ? C'est ici que nous touchons au nœud même de l'organisme capitaliste. Car on pense bien que de tels hommes, disposant d'une telle puissance et portant une telle responsabilité, ne peuvent être pris au hasard.

En théorie, tous les membres d'un Conseil d'administration sont élus par l'Assemblée des Actionnaires ; mais en théorie seulement.

L'élection, en finance comme en politique, ne peut amener que le règne des « incompétents ». Réunissez cinq cents actionnaires d'une Société métallurgique, ils affirmeront fort nettement leur désir d'avoir à la fin de l'année un gros dividende. Mais comment l'obtenir ? Ils l'ignorent, car ils ne connaissent rien des conditions de la production, de l'état du marché ni des débouchés possibles. Pour cela, il leur faudrait dix années d'études spéciales et d'expériences diverses et chacun d'eux a autre chose à faire.

Et donc, — dans l'intérêt même des actionnaires — on les a exclus, en douceur, de la direction de leurs propres affaires. Le Conseil d'administration se recrute lui-même. Au début ce sont les fondateurs, les lanceurs de l'entreprise qui en font partie ; puis, quand l'un d'eux vient à mourir ou à se retirer, les autres lui désignent aussitôt un remplaçant, quitte à faire ratifier leur choix par l'Assemblée générale à la fin de l'année.

En fait, ils se choisissent les uns les autres ; ils sont nommés pour un certain nombre d'années, trois, six ou neuf ans, et, sauf raison grave, constamment réélus.

Que peuvent en face de ce gouvernement économique où le personnel est viable et cohérent des équipes ministérielles constamment renouvelables appuyées sur les majorités toujours vacillantes ?

POURQUOI LES FINANCIERS SONT DÉMOCRATES

Dans un pays comme le nôtre, où tout le système économique et social repose sur la propriété individuelle, il est naturel que le pouvoir appartienne à ceux qui possèdent. Et comme ceux-ci, propriétaires grands ou petits, rentiers, commerçants, industriels, confient toute leur épargne aux grands Établissements de crédit ; comme c'est sur le crédit que reposent toutes les grandes entreprises : mines, forges, filatures, chemins de fer, sociétés de navigation, etc..., la direction de la vie nationale appartient en réalité au petit groupe d'administrateurs des sociétés financières que nous avons énumérés. Ces quelques hommes sont les véritables maîtres de la fortune publique. Ils en sont, dans une certaine mesure, responsables envers leurs actionnaires ; ils doivent la gérer au profit des millions de capitalistes petits ou grands qui leur ont confié leur épargne.

Mais cela ils ne sauraient le faire, si le gouvernement venait à les gêner par une surveillance indiscrète. C'est pourquoi, détenant le pouvoir ÉCONOMIQUE, ils doivent aussi être les maîtres du pouvoir POLITIQUE. Cela est logique. Cela est nécessaire. Et l'on ne peut pas plus concevoir un État capitaliste où les financiers seraient sans action sur le gouvernement, qu'un État socialiste où le gouvernement n'aurait aucun contrôle sur la production.

Si donc la France capitaliste avait le gouvernement que logiquement elle devrait avoir, le gouverneur de la Banque de France serait Président de la République, le président du Crédit Lyonnais serait président du Conseil, les ministres seraient ces grands personnages, membres de sept ou huit conseils d'administration, qui servent de liaison entre les grandes Compagnies ; et enfin la représentation nationale serait composée par les administrateurs de ces Sociétés par actions qui détiennent tout l'outillage économique du pays.

En fait, c'est à peu près ainsi que les choses se passent. Mais ces hommes qui détiennent la RÉALITÉ du pouvoir, ont jugé prudent d'en laisser à d'autres les APPARENCES.

En effet, une expérience séculaire leur a montré que la puissance d'une oligarchie est toujours fragile. Si habile qu'elle soit, elle ne peut manquer de froisser les intérêts des petites gens ou de décevoir leurs espérances ; les pauvres comparent leur misère à sa richesse et l'attribuent aux avantages du pouvoir. Les mécontentements s'accumulent, et un beau jour éclate une révolution. C'est ainsi que pour ne parler que du siècle dernier, l'oligarchie de nobles et d'évêques groupée autour de Charles X fut renversée par les bourgeois de 1830 ; que l'oligarchie des grands bourgeois dirigée par Louis-Philippe tomba sous les coups des ouvriers de 1848 ; et que l'oligarchie des évêques et des gens d'affaires qui avaient porté Napoléon III sur le trône, perdit un moment le pouvoir dans la tourmente de 1870-1871.

Dès lors, la leçon avait porté ; les financiers comprirent qu'une oligarchie ne peut se maintenir qu'à la condition de ne pas se montrer ; qu'elle doit intercaler entre elle et la foule le paravent d'une Constitution démocratique, et ils décidèrent d'abandonner au peuple la « direction » apparente de ses affaires.

A la vérité, ils hésitèrent longtemps. Le suffrage universel effrayait la bourgeoisie. Elle croyait qu'en remettant la souveraineté au grand nombre, c'est-à-dire à ceux qui ne possèdent pas, les prolétaires acquerraient dans l'État une influence prépondérante et s'empresseraient de limiter, sinon de détruire, le droit de propriété.

Elle ne songeait pas que les masses, si elles ont la force, ont aussi l'ignorance ; que, pour cette raison, elles sont routinières et par conséquent conservatrices, et qu'une minorité instruite et disciplinée vient toujours à bout d'une foule aveugle et sans cohésion.

D'ailleurs le peuple lui-même se chargea de rassurer ses maîtres. En 1848, les ouvriers parisiens ayant proclamé la République, décrétèrent le suffrage universel ; les paysans ignorants envoyèrent aussitôt à l'Assemblée Constituante une majorité de conservateurs dont le premier soin fut de fusiller les ouvriers.

De même en 1871, Gambetta et le Gouvernement provisoire ayant appelé tous les citoyens à voter, les « ruraux » nommèrent cette fameuse Assemblée de Bordeaux qui, mettant à sa tête M. Thiers, noya la Commune dans le sang.

Après de pareilles expériences, comment les conservateurs ne se seraient-ils pas réconciliés avec la souveraineté populaire ? Ce sont les royalistes de l'Assemblée Constituante de 1875, ne n'oublions pas, qui votèrent la constitution démocratique qui nous régit encore aujourd'hui.

Ils décidèrent que tout Français âgé de vingt et un ans serait électeur, que les députés seraient élus à la majorité des voix, qu'ils voteraient les impôts, feraient les lois, contrôleraient les actes du gouvernement, et pourraient, par un vote de blâme, le renverser.

Il est difficile d'imaginer quelque chose de plus démocratique et de mieux calculé pour donner à la masse l'idée de sa souveraineté. Et l'on ne comprendrait pas que les royalistes de 1875 aient pu donner au peuple des droits pareils s'ils n'avaient su combien les paysans étaient encore sous le joug de cette grande puissance conservatrice : l'Église.

Toutefois, à la longue, avec le progrès des lumières, cela pouvait devenir dangereux un jour. C'est pourquoi on s'arrangera pour entourer la représentation populaire de toute une série de barrières qui, paralysant toute son action, la réduiraient au rôle de machine à enregistrer les décisions des Maîtres.

On a donné à la Chambre le pouvoir législatif ; mais on l'a flanquée d'un Sénat, élu au suffrage restreint, hostile à toute réforme ; on l'a entravée à l'aide d'une bureaucratie centralisée, héritée de Napoléon, dominée par deux grands Conseils : la Cour de Cassation et le Conseil d'État, qui font et défont les lois votées par le Parlement, sous prétexte de les interpréter.

Pour briser ces résistances, la représentation populaire ne peut s'appuyer que sur l'opinion de ses électeurs. Mais l'opinion est menée par la PRESSE ; et la presse, nous le verrons, est aux mains des financiers.

Ainsi la souveraineté populaire devient une apparence, une fiction, un *mythe*.

Supposez maintenant que les financiers, qui déjà sont maîtres des grands journaux, parviennent à remplir de gens à eux le Conseil d'État, la Cour de Cassation, les principaux postes de la haute Administration, et qu'enfin ils fassent entrer dans leurs conseils d'administration les plus influents des députés et des sénateurs ; n'est-il pas évident qu'ils seront alors les vrais maîtres de la démocratie ?

Dès lors le peuple aura l'apparence du pouvoir, et les financiers la réalité. Ils pourront obtenir toutes les primes, subventions, concessions, emprunts, tarifs douaniers dont ils auront besoin. Le peuple s'inclinera, car il s'imaginera que c'est lui qui, par ses représentants, a consenti tout cela. Il subira docilement la direction de cette oligarchie, qu'il renverserait peut-être s'il la connaissait, parce qu'il croira que les décisions qu'elle prend émanent de lui.

On comprend alors pourquoi les hautes classes dans les premières années du siècle ont définitivement abandonné toute idée de restauration monarchique ou césarienne, et pourquoi elles soutinrent de toute leur influence et leur argent les journaux et les candidats démocrates de tout poil et de toute nuance.

La démocratie est un paravent qui cache et protège leur pouvoir.

Comment on fait un député

En France, tout homme a le droit de porter une montre en or et des souliers vernis ; il suffit qu'il puisse les payer. De même tout citoyen peut être candidat à la députation ; il faut seulement qu'il puisse faire les frais de la campagne électorale.

Le malheur est que cela coûte cher. Il faut faire placarder sur tous les murs de la ville ou des campagnes d'innombrables affiches ; lancer et faire porter à domicile des professions de foi, circulaires, portraits et biographies, avoir un journal pour défendre ses idées et attaquer ses adversaires (et cela se paie) ; donner des réunions, louer des salles, offrir à boire au commun des électeurs, à dîner aux gens influents, entretenir toute une armée de porteurs de bulletins, afficheurs, agents électoraux qui pérorent

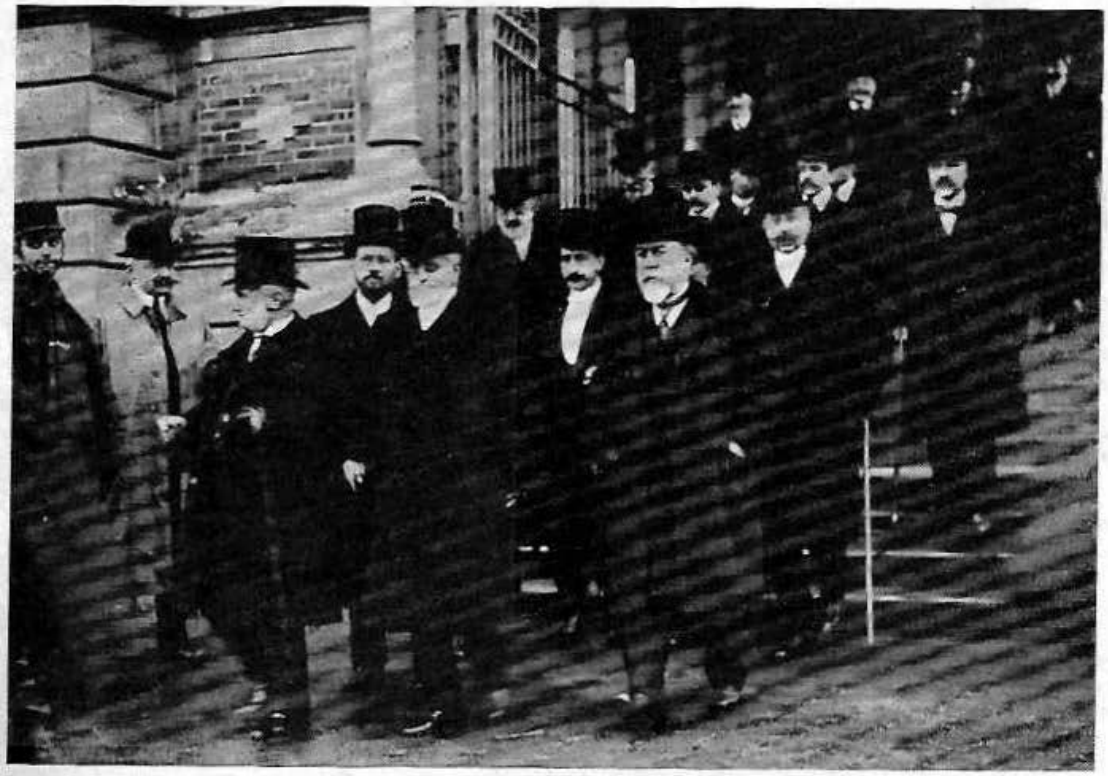

LES VIEILLES BARBES

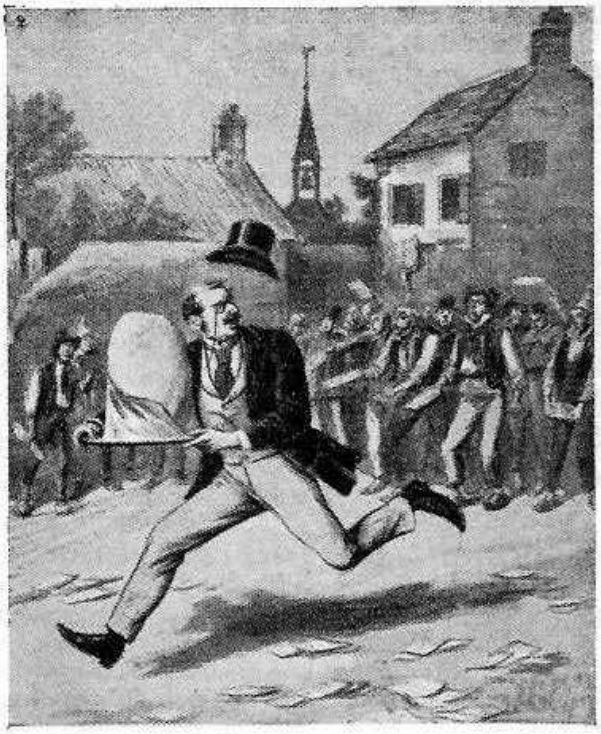

LE DÉPUTÉ SE SAUVE AVEC « L'ASSIETTE AU BEURRE » (*Le Petit Journal*)

dans les cafés — et ne pas oublier les pièces blanches ou jaunes discrètement glissées dans la paume des électeurs hésitants.

Tous ces frais — nécessaires pour éclairer le peuple — varient selon les régions, le plus ou moins d'idéalisme des habitants, et la fortune des adversaires. Vers 1910 on évaluait à 10.000 francs (or) les conscriptions les moins chères. Mais il en était en Normandie, par exemple, où l'on dépensait jusqu'à 200.000 francs. En moyenne avec 50.000 francs (or), on pouvait se tirer d'affaire.

D'où cette première conséquence : sur 787 représentants du peuple, plus de 500 appartiennent à la classe aisée. Et voilà qui réjouirait ce vieux Louis-Philippe ! Sous le règne de ce roi des bourgeois, il fallait pour être éligible payer au moins 300 francs de contributions directes, ce qui représentait une fortune respectable. Au début du XX^e^ siècle, il faut encore, pour aspirer à la députation, beaucoup d'argent. Seulement ce n'est plus la loi qui l'exige, c'est l'imprimeur, le colleur d'affiches et le marchand de vin.

Donc notre candidat, comme entrée de jeu, risque 50.000 francs. S'il est battu, tout est perdu. S'il est élu, il recevra en quatre ans quatre fois 15.000 francs, soit 60.000 francs. Il lui restera, tous frais payés, 10.000 francs, c'est-à-dire 2.500 francs par an pour vivre. A peu près le salaire d'un terrassier !

Quel dévouement admirable ! Comment, voilà un homme qui était dans sa petite ville avocat ou médecin : il gagnait sans trop de mal 10.000 à 15.000 francs par an ; il avait une situation stable, une petite fortune. Et le voilà qui délibérément risque tout cela dans l'aventure d'une élection. S'il échoue, c'est 50.000 francs de perdus ; s'il réussit, il devra avec les 2 ou 3.000 francs qui lui restent faire les frais d'une installation à Paris, y vivre une grande partie de l'année, et y tenir son rang. Autant dire qu'il y sera dans la misère. Et cependant ce citoyen courageux n'hésite pas ; il quitte sa clientèle, néglige ses propres affaires, sa famille, son foyer, passe son temps dans les antichambres des ministères à demander des faveurs pour ses compatriotes, intrigue, pérore, dépense sans compter son temps, sa peine, son argent, sans même être certain d'être réélu. Tout cela pourquoi ? Pour avoir l'honneur de représenter ses chers électeurs, pour pouvoir défendre auprès des pouvoirs publics cette vaillante circonscription de Pantin ou de Landerneau, pour tenir haut et ferme le drapeau de la République, de la Laïcité, de la Monarchie ou de la Révolution sociale !

En vérité, on reste confondu devant tant de désintéressement. Toutefois n'exagérons rien. Les héros sont rares dans tous les temps. Et l'on ne comprendrait pas qu'il y eût tant de postulants à la députation, si le mandat ne comportait quelques petits profits.

D'abord le candidat — à moins qu'il ne soit très riche — ne supporte pas seul les frais de son élection. A côté de lui, il y a son Comité.

Théoriquement, tout citoyen peut se présenter aux suffrages de ses concitoyens, mais pratiquement il n'y en a jamais plus de trois ou quatre. Qui les désigne ? Un Comité. Qui compose ce comité ? En apparence ce sont des citoyens groupés par une foi commune qui se concertent pour désigner à leurs compatriotes l'homme capable de faire triompher leurs idées.

Mais regardons de plus près.

Pour faire partie d'un Comité électoral, il faut payer une cotisation. La somme exigée est minime ; mais les dons ne sont pas interdits, ils sont même ardemment sollicités. Dès lors, parmi les « membres actifs » on distingue deux sortes de gens : ceux qui donnent leur peine, et ceux qui donnent leur argent.

Parmi les premiers, il y a d'abord les MILITANTS. Ce sont d'ordinaire de braves gens, un peu naïfs, persuadés que de leur vote et de celui de leur député dépend l'amélioration du sort de l'humanité. Ils s'en vont portant des

UNE SÉANCE TUMULTUEUSE
(*Le Petit Journal*)

bulletins, collant des affiches, faisant au candidat une escorte d'honneur dans les réunions, et faisant au besoin le coup de poing contre les « suppôts » de l'adversaire. Ils font tout cela pour rien, par dévouement pour « la cause » : ils sont très recherchés, car leur enthousiasme est communicatif.

A côté d'eux et faisant la même besogne, se trouvent d'autres « militants ». Ceux-là déploient autant de zèle, mais moins de désintéressement. Ce sont en général de petits fonctionnaires, des commerçants, de petits bourgeois. Ils combattent pour leurs idées, certes, mais ils comptent bien que leur candidat, s'il est élu, paiera leur zèle en avancement, palmes académiques, bureaux de tabac, bourses d'enseignement pour les enfants, etc. Le gouvernement n'a-t-il pas le devoir de récompenser les « bons républicains » qui font sa force en lui envoyant des députés dociles ?

Mais tous ces gens-là, s'ils sont très utiles pour la propagande, sont bien impuissants à remplir la caisse. Or, il faut beaucoup d'argent pour payer l'imprimeur, les afficheurs, les porteurs et les journaux ; le candidat qui perd tout, s'il n'est pas élu, tient à ne risquer que le moins d'argent possible. C'est pourquoi il s'en va chercher quelques « Commanditaires ».

S'il y a dans la circonscription un gros entrepreneur, il lui promettra de faire voter la construction d'une école, d'un hôpital, d'une caserne. Il y aura là pour l'homme d'affaires de gros bénéfices à réaliser. Cela vaut bien un petit sacrifice ; et voilà quelques billets de mille francs dans la caisse du Comité. Si l'on est dans un pays de mines ou de métallurgie ou de tissage, le candidat promettra des commandes de la Guerre, ou de la Marine, ou des Travaux publics, etc... Grâce à Dieu, il y a dans le budget de quoi satisfaire bien des appétits. Le Ministère de la Guerre — pour ne parler que de celui-là — ne commande-t-il pas tout ce qu'on veut, depuis des fourrages, des souliers, du sucre et des aiguilles à coudre, jusqu'à des fusils et des canons ?

Avec de tels appâts, un candidat habile et qui a l'oreille du préfet, peut s'assurer de précieux concours, et sans trop de difficultés remplir sa caisse.

Cependant, si cela ne suffit pas encore, il s'adressera aux grands « Comités » de Paris.

On a vu que les financiers, les gros industriels, les gros commerçants ont un intérêt capital à se faire voter par la Chambre des primes, subventions, tarifs douaniers, chemins de fer, emprunts, etc. Il en résulte pour eux des bénéfices qui se chiffrent par millions. Ils n'hésitent donc pas à faire pour les obtenir des sacrifices considérables. C'est ainsi que le Comité des Forges, le Comité des Houillères, le Comité Central des Armateurs, les grands Établissements de Crédit, prélèvent tous les quatre ans de fortes sommes sur leurs réserves, qu'ils versent dans les caisses des Comités politiques.

En 1902, Waldeck-Rousseau avait concentré dans les caisses du comité Mascuraud, par l'intermédiaire de son secrétaire Demachy, près de trois millions de francs-or (1).

Cet argent est distribué équitablement entre les divers partis. Il est rare qu'un groupe d'industriels s'attache à la fortune d'un seul groupe politique. M. Schneider du Creusot a failli jadis perdre de grosses commandes de cuirassés, parce qu'il s'obstinait à ne soutenir de son argent que des candidats réactionnaires. En général les hommes d'affaires n'ont pas de préférence : ils soutiennent indistinctement les candidats de droite et ceux de gauche, car l'essentiel pour eux est d'obtenir leur tarif douanier ou leur programme naval, et ce ne sont pas là des questions politiques. Toutefois ils sont toujours heureux d'appuyer un candidat « avancé » parce que c'est de ce côté que pourrait se manifester l'opposition populaire.

Ainsi notre candidat, — bien muni d'argent par son Comité, ses commanditaires locaux et les largesses du Comité Mascuraud, — peut se présenter en toute tranquillité aux suffrages de ses concitoyens.

S'il est blackboulé, il n'aura rien perdu que sa peine et son éloquence ; et s'il est élu, il partira pour Paris où il trouvera bien un moyen de gagner un peu plus que les quinze pauvres billets de mille francs que lui alloue la République.

Reste pour lui à tenir ses engagements. Il en a pris de trois sortes : 1° envers les financiers ; 2° envers son Comité local et 3° envers ses électeurs.

Pour les premiers, c'est très facile. Il votera toutes les primes, subventions, tarifs, emprunts, concessions qu'on lui demandera. Cela est sans danger, car les électeurs, même socialistes, s'intéressent rarement à ces questions-là, et les journaux ne leur en parlent que le moins possible.

MASCURAUD

Pour les membres du Comité électoral, la besogne est plus délicate ; il faut obtenir de l'avancement pour tel fonctionnaire qui s'est distingué au cours de la campagne ; faire donner les palmes académiques à tel négociant qui ne sait pas l'orthographe ; réclamer des bourses pour le fils ou la fille de tel bourgeois influent dans le quartier. Cela exige de nombreuses démarches ; mais en promettant au ministre compétent de voter pour lui, ou de retirer à temps une interpellation dangereuse, on en obtient ce qu'on veut.

Quant à la foule des électeurs, c'est plus simple encore. Une fois ou deux, au cours de la législature, l'élu annonce qu'il « va rendre compte de son mandat ». Il apparaît dans une vaste salle, flanqué de son Comité ; les militants sont dans le public pour chauffer l'enthousiasme. Il lance des déclamations enflammées contre la réaction, les curés, ou selon les cas, les sans-patrie, les anarchistes, etc..., puis promet à tous l'ordre, l'économie, les retraites ouvrières, l'allégement des impôts, l'augmentation des dépenses, bref tout ce qui peut leur faire plaisir. Et le peuple souverain applaudit.

Grâce à cet ingénieux système tout le monde est content, et chacun a obtenu exactement l'équivalent de ce qu'il a donné.

L'électeur a donné au candidat un bout de papier, et il a reçu en échange des phrases sonores.

Le membre du Comité a donné son temps, sa peine, ses cotisations, il reçoit de l'avancement, des honneurs, un bureau de tabac, etc.

Enfin le financier, lui, a fourni l'argent, il obtient en échange de riches commandes qui lui rapporteront dix fois sa mise.

(1) Quinze millions d'aujourd'hui.

Ainsi chacun est payé exactement selon ses peines et les sacrifices qu'il a faits. C'est la justice même !

Les députés d'affaires

Il y a à la Chambre deux classes de représentants : les députés d'arrondissement et les députés « d'affaires ».

Pauvre député d'arrondissement ! Avec quel dédain on le traite ! Obligé pour assurer sa réélection de satisfaire les appétits de son comité électoral et de ses commanditaires, il passe son temps dans les antichambres, demandant ici des bouts de rubans, ailleurs un bureau de tabac, plus loin de l'avancement pour un fonctionnaire ; toujours quêtant, quémandant, implorant, et reçu partout comme un mendiant à besace ! Ah ! les électeurs provinciaux qui s'imaginaient que leur représentant est un personnage omnipotent, auraient bien dû faire un tour dans les bureaux des ministères ou les couloirs de la Chambre. Il leur aurait fallu entendre avec quel froid mépris Briand, du haut de la tribune, parlait des « mares stagnantes » ; et de quel ton Clemenceau, dans la salle des Pas-Perdus, désignant les représentants du peuple souverain, les appelait : « Ces cochons-là ! »

Mais il y a une catégorie de députés qui ont droit à toute considération. Ce sont les députés *d'affaires*. A première vue rien ne les distingue des autres, sauf les égards spéciaux dont le gouvernement les entoure. Ils sont de deux sortes : les députés « administrateurs » et les députés « avocats-conseils ».

Les grandes Banques, les Sociétés industrielles ont pris l'habitude d'avoir à la Chambre un ou plusieurs représentants spécialement chargés de veiller à leurs affaires. Cela leur est nécessaire pour obtenir les emprunts, commandes, subventions et primes dont elles ont besoin. S'il s'agit d'une grosse affaire, il peut leur être utile de mettre au gouvernement un homme à elles ; ou si le ministère se montre récalcitrant, il est bon d'avoir sous la main un député capable d'organiser une cabale qui l'intimidera ou au besoin le renversera. C'est pourquoi les Sociétés détachent d'ordinaire au Parlement quelques-uns de leurs administrateurs. Il ne leur est pas difficile, avec l'argent dont elles disposent, de trouver un arrondissement qui vote pour leur candidat (1).

Naturellement, qu'ils soient passés de la politique dans les Sociétés financières, ou des Sociétés financières dans la politique, tous ces hommes ont sur leurs collègues du Parlement une influence considérable. Il leur est si facile de placer dans les bureaux de leurs Compagnies les fils, frères, neveux, cousins et bâtards de leurs confrères plus pauvres. Ils se font ainsi dans tous les partis une clientèle d'amis prêts à voter tout ce qu'ils veulent et à les porter au pouvoir quand le moment sera venu.

Ils sont ainsi une centaine qui, dans les deux Chambres, disposent d'une influence prépondérante. C'est l'État-Major politique du grand capitalisme (1).

(1) Ainsi M. Aynard, de Lyon, représentait à la Chambre les « Aciéries de Saint-Étienne », dont il était le président. M. Berteaux, la « Compagnie des agents de change », dont il était membre. M. Boucher, la « Société Industrielle de l'Est ». M. René Brice, le « Crédit Lyonnais », etc...

Parfois on trouvait plus commode de s'attacher un politicien influent en le faisant entrer dans un Conseil d'administration. Ainsi la Compagnie des omnibus prit pour président M. Étienne. M. Rouvier devint président de la Banque française pour le Commerce et l'Industrie ; M. Clémentel, administrateur des Établissements Bergougnan ; M. Pierre Baudin, président de la Banque franco-américaine, etc...

(1) Parmi les plus influents des députés-financiers — ou alliés à des financiers par liens familiaux — de cette époque, on relève les noms de MM. :

René Brice, député de Rennes, républicain, administrateur du Crédit Lyonnais, de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, vice-président de la Société.

Joseph Caillaux, député de Mamers, ministre des Finances, président du Crédit Foncier Égyptien et du Crédit Foncier Argentin.

François Carnot, député de Beaune, républicain, parent d'Adolphe Carnot, ancien député, président de l'Alliance Républicaine, président de la Société Nouvelle du Gaz de Paris, création de la banque Rouvier, et d'Ernest Carnot, ancien député, administrateur de la Compagnie des Messageries Maritimes.

Georges Clemenceau, sénateur du Var, radical, ancien président du Conseil, frère de Paul Clemenceau, ingénieur-conseil du Creusot, administrateur de la Société Centrale de Dynamite, de la Société Générale de la Dynamite et Produits Chimiques, de la Chambre Syndicale des fabricants et constructeurs de matériel de guerre, de la Société pour la fabrication des Munitions d'artillerie, de Châtillon-Commentry, — frère d'Albert Clemenceau, avocat de Portalis dans l'affaire de l'Ouenza, — père de Michel Clemenceau, administrateur de la Société d'Ariel, concessionnaire de la vente des biplans Wright.

Clémentel, député de Riom, radical, rapporteur du budget de l'Intérieur 1904 ; ancien ministre des Colonies (Cabinet Rouvier), membre du Conseil d'administration des Établissements Bergougnan et Cie (Clermont-Ferrand).

Paul Deschanel, député de Nogent-le-Rotrou, républicain, ancien président de la Chambre, membre de l'Académie Française, gendre de M. René Brice, administrateur du Crédit Lyonnais, de la Compagnie de l'Ouest, de la Compagnie des chemins de fer économiques, etc...

De Dion, député de Nantes, plébiscitaire, ingénieur-constructeur d'Automobiles, président de l'Automobile-Club de France, président de la Chambre Syndicale de l'Automobile.

D'Estournelles de Constant, sénateur de la Sarthe, radical, ex-ministre plénipotentiaire, administrateur du Secteur de la place Clichy et de la Société Le Triphasé.

Forgemol de Bostquenard, sénateur de Seine-et-Marne, ex-secrétaire particulier du ministre de la Guerre, administrateur de la Société Métallurgique de l'Ariège, dont la « *fabrication consiste en matériel de guerre et notamment en obus* ».

Jonnart, député de Saint-Omer, républicain, ancien ministre des Travaux Publics (Cabinet Casimir-Périer), ancien gouverneur général de l'Algérie, administrateur du Canal de Suez, gendre de M. Aynard, député de Lyon, banquier, président des Aciéries de Saint-Étienne, régent de la Banque de France.

Camille Krantz, député d'Épinal, républicain, ancien conseiller d'État, ancien vice-président de la Chambre, ancien ministre des Travaux Publics et de la Guerre, ancien rapporteur général du budget et président de la Commission de l'armée, administrateur du Comptoir d'Escompte, de la Société Marseillaise et président de l'Ouest-Lumière (Compagnie d'Électricité de l'Ouest-Parisien) et de la Société d'Éclairage, Chauffage et Force Motrice.

Général Langlois, sénateur de Meurthe-et-Moselle, républicain, parent de Léon Langlois, administrateur des Forges de la Basse-Indre.

De Marcère, ancien député, sénateur, ancien ministre, chef de la Ligue des « Patriotes », administrateur des mines de Béthune, président de la Société Franco-Belge de Matériel de chemins de fer.

Marquis de Montaigu, député de Saint-Nazaire, conservateur, administrateur de la Compagnie du Boléo et des Phosphates de Gafsa.

Léon Mougeot, député de Langres, radical, ancien sous-secrétaire des Postes et Télégraphes (Cabinets Brisson, Dupuy, Waldeck-Rousseau), ancien ministre de l'Agriculture (Cabinet Combes), administrateur de la Rente Foncière, de la Haute-Sangha (Congo français), des Phosphates Tunisiens.

Baron Amédée Reille, député de Castres, libéral, membre du Conseil d'administration des Mines, Fonderies et Forges d'Alais.

Baron Victor Reille, administrateur de la Compagnie Générale des Eaux, de la Société des machines-outils, des glaces de Saint-Gobain.

Maurice Rouvier, sénateur des Basses-Alpes, radical, dix fois ministre, dont sept fois ministre des Finances, président de la Banque française pour le Commerce et l'Industrie.

Schneider, député d'Autun, administrateur-gérant du Creusot, administrateur du P.-L.-M., des Chambres de la Gironde, de la Compagnie Marocaine, des Forges du Chili, de la Compagnie Parisienne d'Électricité, de la Compagnie Franco-Suisse d'Électricité, de la Société du Port de Rosario.

Les avocats-conseils

LE BARON MILLERAND
(en mineur)
(*L'Illustration*)

Mais, direz-vous, cent représentants de la finance, sur un millier de députés et de sénateurs, ce n'est pas beaucoup.

Certes, si les financiers l'avaient voulu, ils auraient pu remplir de leurs administrateurs la moitié des fauteuils du Palais-Bourbon et du Luxembourg. Mais c'eût été une grosse imprudence. Car alors le public se serait défié. La démocratie est ombrageuse.

S'il y avait eu parmi ses représentants trop d'administrateurs de Sociétés, elle aurait pu ne plus reconnaître les siens, et se détacher du régime. Or, avant tout il fallait gagner et conserver la confiance du peuple. C'est pourquoi les financiers s'astreignirent à une certaine discrétion.

Même lorsqu'on révéla leurs noms au public, un certain nombre — et non des moindres — crurent devoir s'éloigner de la scène politique. M. Schneider, du Creusot, dont le nom a fait beaucoup de bruit, à propos de l'affaire de l'Ouenza (1) et des gaspillages de la Marine, jugea opportun de ne pas se représenter aux élections de 1910 ; M. Guillain, président du « Comité des Forges », fit de même, et aussi M. Berger, des « Forges de Trignac », etc.

Cela montre avec quel tact et quelle prudence les gens d'affaires savent ménager le public.

Inutile de dire qu'ils firent nommer à leur place ce qu'on appelle en argot de théâtre des « doublures ». Et c'est ici qu'apparaissent les députés avocats-conseils.

Toute Société Industrielle ou Financière est obligée d'avoir près d'elle un avocat-conseil. C'est une nécessité, car elle a presque toujours des contestations ou des procès avec des fournisseurs ou des clients ; et puis il est des entreprises délicates, trusts, cartels, comptoirs de vente et autres formes d'accaparement, qui se trouvent sans cesse en marge de la Loi. L'homme d'affaires, pour ne pas risquer la prison, est obligé d'avoir recours à un juriste, qui lui donne des avis, lui indique les moyens de tourner la loi et qui, au besoin, plaide pour lui devant les tribunaux. Ces fonctions sont naturellement fort bien payées ; car, l'avocat-conseil est un confesseur à qui l'on confie les secrets les plus scabreux. Elles comportent généralement un traitement fixe plus des honoraires élevés pour chaque plaidoirie. Aussi ces places sont-elles fort recherchées.

Depuis le début du siècle, les grandes Sociétés financières et industrielles prennent de préférence leurs avocats parmi les parlementaires. Elles n'ont guère que l'embarras du choix, car rien que dans la Chambre de 1909, il n'y avait pas moins de 165 députés inscrits au barreau.

C'est là une excellente combinaison. Car un avocat-député ou sénateur ajoute au poids de son talent juridique celui de son influence auprès des pouvoirs publics. Et cela n'est point négligeable.

Les Compagnies d'Assurances Américaines avaient pris pour avocat-conseil Me Waldeck-Rousseau. Elles lui donnaient 100.000 francs par an. Il ne plaida jamais pour elles. Mais tant qu'il vécut la « Mutual Life », la « New-York Equitable », purent exercer en paix leur industrie dans toute la France (1).

En mourant, Waldeck-Rousseau légua une partie de sa clientèle à Me Millerand, et l'ancien député socialiste devint un des plus gros avocats du Palais. Il gagnait de 200 à 300.000 francs par an.

Après lui le politicien qui avait le plus gros cabinet d'affaires était M. Raymond Poincaré. Si la *Rente foncière* fait appel au talent de Me Millerand, aussitôt le « Crédit Foncier » lui oppose Me Poincaré. Celui-ci est, entre autres, l'avocat-conseil de la « Compagnie de Saint-Gobain » qui a réalisé l'accaparement des engrais chimiques en France. Une enquête fut un jour ouverte contre ce trust, et si le marquis de Vogüé et M. Thureau-Dangin, secrétaire perpétuel de l'Académie Française, ne passèrent pas en correctionnelle, c'est à l'habileté de Me Poincaré qu'ils le durent. Reconnaissants, ils offrirent à leur défenseur un siège sous la Coupole.

Tous les financiers, petits ou grands, honnêtes ou véreux, cherchent ainsi à se créer dans le Parlement un protecteur. Rochette, malgré tant de dénonciations, aurait-il pu, pendant trois ans, escroquer tant de gogos s'il n'avait eu pour avocat-conseil Me Rabier, vice-président de la Chambre ? Et Duez aurait-il pu, avec quelques autres, volatiliser le milliard des Congrégations s'il n'avait eu la protection de Me Millerand et de tous les avocats-députés, à qui ce

LE BARON MILLERAND
(en baron)

(1) Quand on lui présente une affaire trop scabreuse — surtout si elle a été ébruitée — le député hésite et parfois même refuse.

On l'a bien vu dans l'affaire de l'Ouenza. Les financiers avaient acquis l'appui des ministres et des principaux chefs de groupe. On avait chargé alors un député socialiste unifié, M. Devèze, de faire un rapport favorable au Creusot. Et le groupe parlementaire, fermant les yeux, avait pris un ordre du jour où on lui « laissait la responsabilité de son rapport ». La concession scandaleuse allait être votée sans débats.

Mais alors Merrheim intervint : il reprocha aux socialistes leur silence ; Zévaès interpella. L'*Humanité*, qui jusqu'alors s'était tue, fit chorus, le public est averti ; alors les radicaux à leur tour prennent peur : Ouenza, cela sonne comme Panama. Ils regardent vers leurs circonscriptions ; et à trois reprises repoussent ou ajournent le projet Schneider-Krupp.

Ce coup a été sensible à la Haute Finance. C'était la première fois que sur une pure question d'affaires, sans caractère politique, la Chambre se montrait rétive.

(1) Une loi les a contraints à repasser l'Atlantique. Mais combien de centaines de millions n'ont-elles pas tirés de notre pays pour le plus grand profit de la spéculation américaine.

Dessin de LUCIEN MÉTIVET, dans *le Rire*

futur ministre faisait distribuer de lucratifs dossiers, afin de se faire des partisans à la Chambre ?

On le voit, les financiers ont un moyen très simple, discret, honnête de s'assurer le concours des Parlementaires.

Si une Société Métallurgique, une Compagnie de navigation ou de câbles sous-marins a besoin de l'appui d'un politicien influent pour obtenir quelque bonne affaire, elle n'ira pas brutalement, grossièrement lui « acheter » sa voix. Non, ce serait malhonnête et maladroit. Elle lui demande ses conseils et lui offre pour cela de magnifiques honoraires : 20.000, 30.000 ou 50.000 francs par an, selon l'importance des affaires en jeu.

Entendons-nous bien, ce n'est pas le député qu'elle paye, c'est l'avocat. Vous saisissez la nuance ? Les financiers n'achètent plus les députés comme le fameux Arton, qui parcourait les couloirs de la Chambre, un carnet de chèques à la main !

C'était d'ailleurs dangereux ; on l'a bien vu au temps du Panama. Nos « honorables » sont devenus incorruptibles ; on n'achète plus un député influent, on lui demande une plaidoirie. Cela est légal et honnête.

A la vérité, le député et l'avocat ont beau être distincts, ils ne sont tout de même qu'un seul individu. C'est comme la Sainte-Trinité : il y a trois personnes en Dieu, mais elles ne font qu'un seul Dieu. Quand une Compagnie prend pour avocat un député, est-ce le talent de l'avocat qu'elle paie ou l'influence du député ? Et comment le même homme combattrait-il à la Chambre les intérêts qu'il défend au Palais ?

Les rapporteurs

On a vu que chaque Société importante possédait dans le Parlement un ou plusieurs représentants. Tout son effort consistait à faire nommer l'un d'eux rapporteur du projet de loi qui l'intéressait.

Veut-on un exemple des profits qu'elle pouvait en tirer ? On décida qu'en 1900, la taxe sur le sucre serait établie, non pas d'après le poids des betteraves travaillées dans les usines, mais d'après la « densité » de sucre qu'elles contenaient — ce qui était parfaitement raisonnable. Là-dessus, un rapporteur ingénieux, élu avec l'argent des sucriers, persuada au Parlement que les usines ne pouvant extraire plus de 7 %, la taxe devait s'arrêter à ce chiffre. En réalité, les sucriers extrayaient couramment 8 % et 10 %. C'était autant de sucre sur lequel les fabriquants ne payaient pas d'impôts, ce qui ne l'empêchait pas d'être vendu au même prix que le reste. D'où des bénéfices énormes. Dans toute la région du Nord les sucriers se mirent à construire des villas, et les paysans picards qui ne manquent pas d'esprit appelaient ces somptueuses bâtisses les « châteaux de la densité ».

Le scandale fut si grand qu'on dut à la fin élever le nombre de degrés ; mais pendant plusieurs années deux cents sucriers se partagèrent aux dépens des contribuables plusieurs millions par an (1).

Même chose pour la Marine Marchande. De subtils rapporteurs persuadèrent au Parlement qu'il fallait « encourager » la marine à voiles — ce qui ne se fait plus dans aucun pays. Les primes accordées furent si fortes que les armateurs purent construire des bateaux, les promenèrent à vide autour du monde pour encaisser la prime : au bout de quelques années leurs frais d'achat étaient remboursés ; ils transformaient alors leur bateau à voiles en un vapeur qui ne leur avait rien coûté.

« *Un bon rapporteur vaut une mine d'or* », disait un financier.

(1) Faut-il s'étonner, après cela, si M. Klotz, car c'était lui, avait pris l'habitude de tirer des chèques sur certaines banques où il n'avait aucun dépôt de fonds. Il fut très surpris le jour où l'un de nos grands Établissements de crédit, trouvant qu'il abusait, le fit arrêter pour émission de chèque sans provision.

Dessin de LUCIEN MÉTIVET, dans *le Rire*

Naturellement de telles fonctions étaient lucratives. Il n'est pas besoin de dire qu'un homme dont le rapport fait gagner 800.000 francs par an à nos quatre grands raffineurs de sucre, ne manque jamais de capitaux pour assurer sa réélection ; il peut d'ailleurs être actionnaire de l'entreprise qu'il patronne, et l'on sait, par exemple, que le sénateur Charles Humbert, rapporteur du budget de la guerre, recevait 12.000 francs par an de la maison Darracq, plus un tant pour cent sur les automobiles qu'il faisait acheter par l'armée à cette firme.

LE SÉNATEUR CHARLES HUMBERT
(Croquis de NOËL DORVILLE)

Comment on devient ministre

Mais c'était là pour les députés le moindre des profits. Le principal c'est qu'un bon rapport peut vous mettre en vue et vous mener à la conquête d'un portefeuille. Seulement, il y a là tout un apprentissage à faire, toute une filière à suivre. Et l'on ne devient pas ministre du premier coup.

Les hautes places sont encombrées. Le député qui arrive tout frais de sa province, s'il a de l'ambition, doit d'abord se contenter de figurer dans les petites commissions, rédiger des rapports obscurs et sans profits. Il lui faut attendre, guetter l'occasion de se distinguer. Parfois il découvrira et dénoncera à grand bruit un abus, pour forcer les financiers à compter avec lui. S'il y parvient, il est pris pour avocat-conseil ou pour représentant d'une Société, le voilà passé député d'affaires ; il commence à devenir un « homme sérieux ».

Vienne une prime, une subvention, une concession à obtenir ; il intrigue avec l'aide de son groupe pour obtenir d'être membre de la commission, puis rapporteur.

S'il réussit au gré de ses protecteurs, ceux-ci le font avancer encore d'un pas ; on lui confie le rapport sur le budget d'un ministère, un petit, d'abord, les Colonies, par exemple, ou les Beaux-Arts ; puis d'autres plus importants : l'Instruction Publique ou le Commerce. Là, il peut satisfaire des Sociétés de plus en plus nombreuses, des intérêts de plus en plus importants.

Mais surtout il entre en contact avec les grandes Administrations de l'État ; il doit examiner les comptes des grands Directeurs, il entre en relations intimes avec eux, et pénètre les secrets de ces rouages administratifs sur lesquels reposent le sort de la France et la destinée des partis. Il fait ainsi son apprentissage ; et s'il y montre de l'application, de la souplesse et du talent, il monte d'un échelon encore dans la hiérarchie parlementaire : le voilà classé « ministrable ».

Tous les gens qu'il a obligés le poussent d'une petite commission à une grande, de l'Agriculture au Commerce et de là à la Marine et enfin aux Finances. Il suffira alors du hasard d'une combinaison de couloir pour lui faire décrocher le portefeuille rêvé par tout parlementaire.

La plupart de nos gouvernants ont suivi cette filière. Millerand, d'abord simple député d'arrondissement, puis avocat-conseil de nombreuses sociétés, fut rapporteur des primes à la Marine Marchande avant de devenir ministre ; après quoi il hérita du portefeuille de Waldeck-Rousseau.

Mais ce jeu est un jeu difficile et parfois dangereux. Si le rapporteur fait une faute, s'il masque mal un abus trop criant, si au lieu de le couvrir, il le dénonce, il se crée des ennemis qui s'empressent de lui jeter dans les jambes un rival. Il est alors discrédité, et il retombe au rang des « arrondissementiers ». Parfois même on va jusqu'à lui enlever son siège en le faisant battre aux élections par un candidat largement subventionné.

En somme, pour devenir ministre, il faut faire un lent apprentissage, suivre une longue et étroite filière et à chaque étape donner des gages aux financiers. Ceux-ci tiennent toutes les avenues du pouvoir ; et ce n'est qu'après une longue série d'épreuves qu'ils laissent pénétrer les élus du peuple jusque dans l'arche sainte d'où l'on gouverne la France.

Le Sénat

Cependant, les députés pour obtenir la confiance de leurs électeurs avaient dû leur faire des promesses, réformes sociales, impôts sur les riches, retraites ouvrières. Ces promesses, afin d'être réélus, ils pouvaient être tentés de les tenir. La poussée d'un courant populaire pouvait les amener à briser les cadres étroits où on les avait enfermés et à réaliser les vœux de leurs électeurs.

Il y avait là un danger pour les financiers auquel ils ont dû parer.

C'est pourquoi ils établirent autour de la roue ou si l'on veut du « volant » de la machine démocratique, toute une série de freins, qui devaient l'arrêter, si par hasard il tournait trop vite. Ce sont : le Sénat, le Conseil d'État et la Cour de Cassation, les Bureaux et le Gouvernement.

En théorie, le Sénat émane comme la Chambre du suffrage universel. Les sénateurs sont nommés par les délégués des conseils municipaux, généraux et d'arrondissements, et les députés. Ils sont donc les élus des élus. Et l'on ne voit pas tout d'abord à quoi correspondait cette chinoiserie. Car il est évident que si rien n'était faussé dans le mécanisme de la représentation nationale, les deux Chambres émanant toutes deux du même peuple, devraient en donner la même image, et exprimer au même moment la même volonté. Il y en avait donc une de trop.

Mais si l'on y regarde de plus près, on ne tarde pas à découvrir la ruse.

D'abord chaque conseil municipal nomme un nombre de délégués sénatoriaux qui varie selon le nombre de ses membres, et non selon le chiffre de la population. Une petite bourgade de 2.000 habitants aura un délégué, tandis qu'une ville comme Paris n'en n'aura que 30. D'où il résulte que 30 petites communes comprenant ensemble 60.000 ruraux comptent autant que 3 millions d'ouvriers

LE CONSEIL D'ÉTAT

des villes. Le Sénat représente donc essentiellement les « campagnes », et comme elles sont toujours moins avancées que les villes, c'est là un excellent moyen de tenir en échec le mouvement ouvrier.

D'autre part, les électeurs sénatoriaux, qu'ils soient conseillers municipaux, généraux ou d'arrondissement, remplissent des fonctions gratuites. Il est bien rare que de simples prolétaires qui ont besoin de leur salaire pour vivre et entretenir leur famille puissent occuper ces postes. Ils appartiennent à peu près entièrement à la classe aisée. Ainsi la bourgeoisie se trouve jouir d'une sorte de « vote plural », puisqu'elle vote une première fois avec tout le monde pour les fonctions législatives et une seconde, « seule », pour le Sénat.

Mais de plus, tous ces électeurs sénatoriaux sont eux-mêmes des élus, c'est-à-dire des politiciens. Pour capter la confiance des masses, ils ont dû se montrer partisans des réformes sociales, souvent hardies, dont ils ne souhaitent pas personnellement la réalisation.

Aussi s'empressent-ils, une fois réunis dans leurs collèges sénatoriaux, de voter pour les candidats beaucoup moins « avancés » qu'eux-mêmes. Les combinaisons de scrutin de liste se prêtent d'ailleurs merveilleusement à ce jeu. Et ainsi s'explique ce fait étrange à première vue, que près d'un million d'électeurs socialistes, représentés à la Chambre, en 1910, par 76 députés, ne comptaient pas un seul élu au Sénat ; tandis que les républicains modérés, réduits à une petite minorité dans le pays, formaient la majorité au Luxembourg.

Enfin les sénateurs sont élus pour neuf ans, privilège extrêmement important, car il permet aux membres de la Haute Assemblée de résister impunément aux exigences de la foule. En outre, il n'y en a jamais qu'un tiers à la fois de sujets à la réélection. Et donc, si à ce moment précis cent d'entre eux étaient obligés, pour se faire réélire, de promettre une réforme populaire, il en resterait toujours deux cents pour la repousser.

Ces particularités rendaient singulièrement facile, par contre-coup, la tâche des députés. Ceux-ci, qui sont en contact direct avec les masses populaires, sont obligés de promettre des réformes qu'ils ne veulent point faire. Si une fois élus, ils ne les votaient pas, ils perdraient la confiance de leurs électeurs. Ils les votent donc, mais ils sont bien tranquilles, car le Sénat est là pour les repousser.

Et si après cela les électeurs mécontents se retournent vers leur député, celui-ci leur dit avec bonhomie : « Que voulez-vous, ce n'est pas ma faute. C'est le Sénat qui a tout arrêté. »

Le Conseil d'État

Quand, après bien des atermoiements et des retouches, un projet de loi est voté, il ne ressemble plus guère à ce qu'il était au début, il ne correspond plus qu'à peine aux désirs du public. Mais enfin il est voté. Le Président de la République le promulgue : c'est une loi.

Va-t-on enfin l'appliquer telle quelle ?

Non pas, il faut maintenant qu'elle passe par le crible du Conseil d'État.

Le Conseil d'État est un des rouages les plus importants et les moins connus de la démocratie.

S'agit-il de soumettre à la Chambre un projet de loi ? En théorie, tout membre du Parlement a le droit d'en déposer un ; mais en pratique il n'a guère de chance d'être discuté utilement que s'il émane du gouvernement. Celui-ci confie aux conseillers d'État le soin de la préparer. Naturellement, ces gens le font, en bons bureaucrates, selon l'esprit traditionaliste et conservateur qui les caractérise.

Souvent même, si l'idée ne leur plaît pas, le travail traîne en longueur, et ne finit jamais.

Enfin le projet, modifié par la Chambre, corrigé par le Sénat, est voté. Il s'agit maintenant de l'appliquer. Qui en sera chargé ? Quel corps de fonctionnaires aura le soin ? Comment procéderont-ils ? Sous quel contrôle ? Avec quelles responsabilités ? C'est encore le Conseil d'État qui décide de toutes ces questions.

Ce ne sont pas là des détails sans importance. Si le Conseil d'État s'adresse à un personnel insuffisant ou mal préparé, s'il ne réprime pas les infractions, la loi restera lettre morte. En réalité une loi vaut non pas ce que valent ses articles, mais ce que vaut le personnel qui l'applique.

Mais il y a mieux encore.

Quand députés et sénateurs ont introduit dans le projet primitif de nombreux amendements, il arrive ordinairement que la loi nouvelle ne tient plus debout ; les articles se contredisent ; des cas imprévus se produisent ; il faut mettre la loi d'accord avec elle-même et avec l'ensemble de la législation. C'est encore le Conseil d'État qui s'en charge. Il interprète la loi, il la précise, il dit comment il faut la comprendre. Naturellement il s'agit d'une loi démocratique ou sociale, les hauts magistrats l'interprètent presque toujours dans le sens le plus étroit et le plus conservateur.

Or, leur interprétation a une importance capitale.

En effet, tous les juges de France, quand ils rendent un arrêt, tâchent qu'il soit conforme non pas aux « intentions du législateur » — c'est-à-dire du Parlement — mais à la « jurisprudence » du Conseil d'État. Et cela se conçoit. Car le Conseil d'État est une sorte de Cour de Cassation pour les procès administratifs. C'est devant lui qu'on fait appel.

Tout juge, quel qu'il soit, ne craint qu'une chose, c'est que le jugement rendu par lui soit cassé ; car il semble alors avoir commis une faute professionnelle et cela compromet son avancement. Et donc, comme c'est au Conseil d'État qu'on peut faire appel, le tribunal juge toujours en suivant le plus possible les traditions de ce grand corps. Quant aux intentions du Parlement qui a fait la loi, il s'en moque bien, puisque le Parlement ne peut rien sur lui.

Le Conseil d'État est, d'autre part, de tous les corps de fonctionnaires, le plus fermé et le plus inaccessible au public.

Pour devenir « auditeur », il faut passer un examen où les connaissances juridiques ne sont pas seules requises. On fait une enquête sur chaque candidat, sa famille, sa situation de fortune, ses opinions, ses relations, etc... Seuls sont admis ceux qui appartiennent à la haute bourgeoisie conservatrice, ou sont apparentés aux hauts fonctionnaires ou liés aux grands financiers.

Une fois reçus, on leur fait subir un long stage, pendant lequel on les paye fort peu. On écarte ainsi tous les jeunes gens intelligents, mais pauvres. Puis on fait parmi ceux qui restent un second triage.

La plupart sont envoyés en province comme sous-préfets, préfets, ou hauts employés dans les diverses administrations. Seuls ceux qui ont su prendre, comme on dit, « l'esprit de la maison », demeurent. Ils deviennent « maîtres des requêtes », puis « conseillers d'État » en titre. Un esprit de corps très puissant les unit ; ils sont tenus par leurs règlements de se donner à dîner et de se recevoir les uns les autres ; ils se transmettent d'une génération à l'autre les traditions de gouvernement des régimes disparus. Ils sont, en pleine démocratie, les héritiers directs des juristes de Napoléon et des grands Parlementaires de l'ancienne monarchie.

A côté d'eux siègent les conseillers d'État en « service extraordinaire » ; ce sont de hauts fonctionnaires, gens qui ont pénétré dans les bureaux, eux aussi, par la voie des concours, ont avancé par le choix de leurs chefs et sont parvenus sans aucune investiture populaire aux plus hauts grades de l'administration.

Enfin, de temps en temps, le gouvernement leur adjoint quelques hommes qui ne sont pas de la « carrière », anciens préfets qui se sont signalés en province, chefs de cabinet qui ont rendu des services, anciens ministres ayant su s'attacher à de gros intérêts financiers et qui viennent chercher là une retraite tranquille.

Tous ces hommes forment assurément une élite ; ils ont acquis dans l'administration une expérience réelle ; ils sont pour la plupart des juristes consommés.

Mais ils ne relèvent à aucun degré du contrôle populaire. Sans doute, c'est le Président de la République qui les nomme, mais sur la désignation de leurs collègues. Et une fois nommés, c'est pour toujours ; il n'est plus au pouvoir d'aucun gouvernement, ni d'aucune Chambre de les révoquer ou de les déplacer. Ils sont inamovibles.

Et c'est à ces hommes, aussi parfaitement indépendants de la démocratie, que l'on confie les plus redoutables fonctions du gouvernement.

Ils sont en fait les maîtres du pouvoir « législatif », puisqu'ils peuvent substituer leur interprétation des lois à la volonté de la représentation nationale.

Ils tiennent en leurs mains le pouvoir « exécutif », puisque ce sont eux qui décident par qui la loi sera appliquée, dans quelles conditions et sous quel contrôle.

Enfin, ils détiennent même le pouvoir « judiciaire », puisqu'ils tranchent sans appel les conflits entre l'État et les particuliers, et fixent la jurisprudence.

On voit ce que devient la fameuse séparation des pouvoirs, que l'on présente dans toutes les écoles comme la suprême garantie des citoyens et la gloire de la République !

En réalité tous les pouvoirs sont unis dans les mains, non pas d'un homme il est vrai, mais d'un corps de fonctionnaires. Et ces fonctionnaires ne dépendent que d'eux-mêmes. Aucun gouvernement ne peut les révoquer, aucun vote de la Chambre ne peut les faire plier.

Le Conseil d'État, c'est le rocher sur lequel se brise tout l'effort de la démocratie. C'est le haut et inaccessible donjon où le grand capitalisme conservateur a enfermé ses suprêmes ressources.

Il a été construit par l'ancienne monarchie ; Napoléon Ier l'a consolidé ; tous les régimes qui ont suivi l'ont conservé. Et la République démocratique et financière s'est bien gardée d'y toucher.

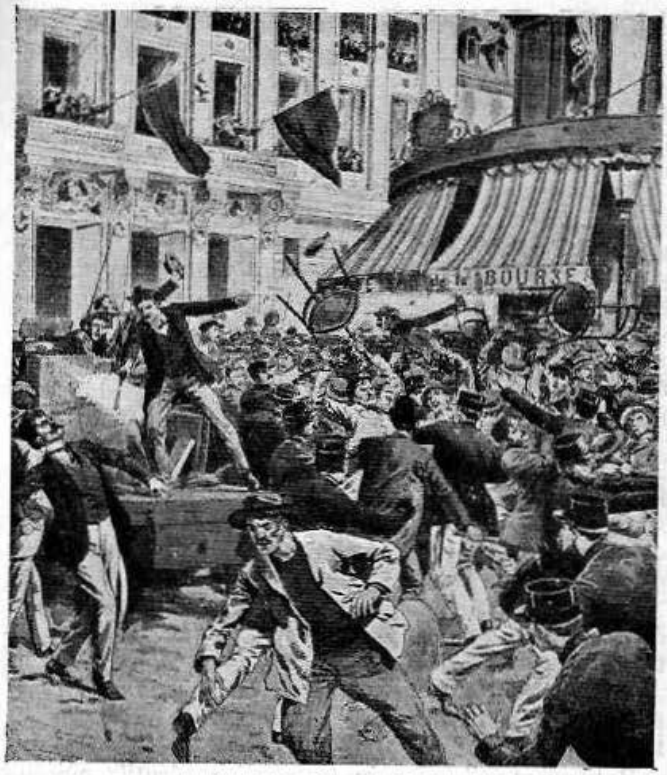

EFFERVESCENCE
(*Le Petit Journal*)

La bureaucratie

C'est un cadeau de Napoléon Ier. L'Assemblée Constituante, au temps de la première Révolution, avait décidé que tous les fonctionnaires seraient élus par le peuple ; mais Bonaparte s'empressa de changer tout cela. Il établit une bureaucratie centralisée, complètement soustraite au contrôle populaire. C'est que Bonaparte, chacun sait cela, était un affreux « tyran ». On l'a renversé. On a aussi renversé les rois ses successeurs ; mais on s'est bien gardé de toucher aux institutions despotiques qu'il avait créées ; et voilà pourquoi, après trente ans de République, soi-disant démocratique, M. le vicomte de Vogüé a pu dire, avec satisfaction, en pleine Académie : « *C'est toujours Napoléon qui nous gouverne.* »

C'est d'ailleurs une admirable mécanique que l'Administration. Un jeune homme y entre à vingt-quatre ou vingt-cinq ans (je parle de l'administration centrale), après des études complètes qui exigent une certaine aisance ; il y trouve une position stable, un avancement régulier, une retraite, le prestige de participer au gouvernement. Ces carrières sont le rêve de toute la bourgeoisie moyenne ; elles lui sont entièrement réservées.

Comment se recrutent ces hommes au début du XXe siècle ? Ici la confiance populaire n'intervient jamais. Ce sont les chefs des bureaux qui président les examens et concours d'admission ; ils choisissent donc eux-mêmes leurs collaborateurs d'après leurs capacités, leurs relations de famille, leurs opinions politiques ou religieuses, etc. Tout le long de leur carrière, ils donnent des « notes » à leurs subalternes, déterminent les relations de chacun, elles sont basées sur une exacte discipline. Ainsi se forme entre tous ces hommes un esprit de corps très puissant, des traditions très fortes : ils se transmettent jalousement les uns aux autres les usages des régimes disparus.

Naturellement, le premier article de leur *Credo*, c'est la défiance à l'égard des corps élus. Pour un bureaucrate de l'Administration centrale, un conseiller municipal, un député ou un sénateur sont des gens incompétents (ce qui est d'ailleurs souvent vrai), qui ne pensent qu'à désorganiser les services et à léser les intérêts des fonctionnaires en « pistonnant » leurs créatures, et qu'il faut tenir le plus possible à l'écart des affaires publiques.

Tel est l'esprit unanime qui règne dans les bureaux de la République, sous Loubet et Fallières.

A la vérité, il y a quelqu'un qui peut intervenir au nom de la souveraineté nationale, c'est le ministre qui tient son pouvoir du Parlement et qui est le chef suprême de ses fonctionnaires. Il en profite pour caser dans les hauts postes, des favoris, des amis personnels et surtout des fils de députés, neveux de sénateurs, etc..., ce qui est pour lui un excellent et honorable moyen de corruption parlementaire. Les Bureaux acceptent en maugréant ces « passe-droits », mais à condition que le ministre respecte l'ensemble de leurs privilèges. Quand un ministre annonce une « grande réforme » administrative, les fonctionnaires haussent les épaules et répètent : « *Les ministres passent, les bureaux restent.* »

En fait, ils sont à peu près complètement indépendants. Pourtant ils ont une puissance considérable, la plus grave de toutes : ce sont eux qui dépensent l'argent des contribuables.

Chaque ministère doit assurer la bonne marche et le développement des services publics qui lui sont confiés : armée, marine, instruction publique, etc., etc. Pour cela il lui faut plusieurs centaines de millions. Les Bureaux préparent donc, chaque année, un projet de budget ; ils demandent tout naturellement le plus d'argent possible. Le ministre, qui est un avocat, un médecin, un journaliste, ne comprend rien à leurs comptes et accepte de soutenir le projet devant le Parlement.

Ici interviennent les Commissions de la Chambre et du Sénat ; elles ont nommé chacune un rapporteur chargé d'éplucher les comptes. Celui-ci a le droit de se faire présenter toutes les pièces justificatives ; mais on l'écrase sous tant de paperasses, de dossiers, de règlements, de circulaires et de décrets qu'il y est bien vite noyé. Aussi les rapporteurs ont pris une habitude très commode ; ils choisissent pour les aider un secrétaire, qui est lui-même un fonctionnaire du contrôle. Ce bureaucrate se débrouille admirablement au milieu de tous ces chiffres et — ce qui est appréciable — il ne coûte rien au député rapporteur.

Seulement comme il est de la « maison » il n'y a pas de danger qu'il dévoile les agissements de ses chefs ; il se contente de quelques petites critiques à côté, il réduit pour la forme quelques crédits qu'on « *avait exagérés exprès* ». Le député n'a plus qu'à signer. La Commission approuve son rapport, la Chambre approuve la Commission, et le tour est joué. Les bureaucrates ont leurs 4 ou 500 millions.

Il s'agit maintenant de les dépenser.

D'abord il y a dans les ministères un principe absolu : il faut toujours « *épuiser un crédit* ». Si la Chambre a voté 50.000 francs pour la loi de chauffage et qu'on en ait brûlé pendant l'hiver que pour 40.000, on fera du feu, toutes fenêtres ouvertes, jusqu'au milieu de mai, si c'est nécessaire pour brûler les 10.000 francs qui restent ; car si l'on accusait un excédent, la Chambre réduirait le crédit pour l'année suivante, et comme l'importance d'un directeur se mesure à l'importance de son budget, il ne saurait souffrir cet amoindrissement.

Voilà pourquoi, en dépit des gaspillages les plus évidents, les économies sont pratiquement impossibles.

Le Parlement vote le budget par « chapitres ». Il est interdit aux fonctionnaires de faire des « virements », c'est-à-dire d'employer les fonds votés pour un service, à un autre service. Pourtant cela se fait couramment. Aux Postes et Télégraphes, par exemple, les bureaux demandent un crédit pour une réforme urgente et populaire : la Chambre s'empresse de le voter ; l'année suivante la réforme n'est pas faite, mais le crédit est dépensé. Seulement comme le rapporteur n'est plus le même, il ne s'en aperçoit pas.

En somme, en dépit d'une apparence de contrôle parlementaire, les bureaucrates sont les maîtres absolus de notre argent.

Le budget voté, chaque ministère prépare et passe les marchés avec ses fournisseurs.

C'est ici que les gens d'affaires interviennent. Entendons-nous bien : les petits fonctionnaires français sont des hommes d'une haute honorabilité. Et il ne viendrait à l'idée de personne de leur offrir des pots-de-vin. D'ailleurs une surveillance admirable est exercée sur leurs comptes ; l'on a vu des inspecteurs des finances leur imposer des semaines de recherches pour retrouver une erreur de trois centimes.

Mais quand il s'agit de millions, c'est autre chose. Il suffit de respecter les règlements, tout en les violant.

Soit une commande de canons ou de locomotives. En principe, il doit y avoir une adjudication, et la maison dont les prix sont les plus bas doit obtenir la commande. Mais en fait, les bureaux dressent la liste des maisons « sérieuses » qui seront seules admises à concourir. Ils peuvent donc éliminer qui ils veulent. Si pourtant un concurrent n'a pu être écarté, et si l'on veut donner le marché à un autre, alors les bureaux font le coup du « cahier des charges ». Ils imposent des conditions telles que seule certaine fabrique, étant donné son outillage, peut les réaliser, et les autres sont évincées du coup. Enfin, si même alors l'adjudication n'a pas donné les résultats voulus, eh bien ! on en est quitte pour ne pas en tenir compte. Ainsi en 1905, pour une commande de caissons d'artillerie, la Société des Batignolles offrait de faire la fourniture à 1.000 francs par caisson moins cher que le Creusot. On donna quand même la commande à Schneider.

En somme, les adjudications sont fictives ; les fournitures de l'État sont réservées à un petit nombre de gens d'affaires qui forment un monde très étroit et très fermé. Et comme tous ces gens-là sont syndiqués entre eux, l'État français paie tout très cher pour le plus grand profit des financiers.

Arrive l'heure des livraisons. Les hauts bureaucrates doivent vérifier si les fournitures sont de bonne qualité et conformes aux engagements pris.

Les bureaucrates ont le droit et le devoir de refuser toute marchandise mauvaise; ils peuvent frapper d'amendes les fournitures médiocres ; ils peuvent, par contre, accorder des gratifications aux fabrications excellentes. Or, par un hasard curieux, il n'y a presque jamais, pour certaines maisons, de refus ni d'amendes ; au contraire, l'État leur paie toujours des primes supplémentaires et cependant les accidents se multiplient...

Serait-ce donc qu'il y a corruption, distribution de pots-de-vin ? Ce sont de bien gros mots. Tout se passe entre gens bien élevés.

Tous ces hauts bureaucrates qui manient les millions par centaines ont des traitements modestes de dix à vingt mille francs par an ; ils connaissent, fréquentent et reçoivent des ingénieurs et directeurs de Sociétés, moins hauts placés qu'eux, qui gagnent trois ou quatre fois plus. Et alors leur rêve est de passer du service de l'État à celui des industries privées. Ainsi les ingénieurs de la marine rêvent de devenir ingénieurs de Delaunay-Belleville et de Niclausse ou du Creusot, qui leur offrent des appointements très supérieurs ; les hauts personnages des finances aspirent à passer dans les Conseils d'administration, les Établissements de crédit, etc. Par exemple, le colonel Binger, chef de service au Ministère des Colonies, devint administrateur d'une société minière à la Côte d'Ivoire ; M. Roume, ancien gouverneur de l'Afrique Occidentale, fut promu président de la Compagnie des chemins de fer éthiopiens, etc...

Cela se fait constamment. C'est presque l'avancement normal. Mais pour atteindre ces hautes fonctions si bien payées, il faut naturellement, tant qu'on est fonctionnaire, se montrer plein de complaisance dans la conclusion des marchés, dans la rédaction des cahiers des charges, dans la réception des fournitures. Surtout il faut démontrer sans cesse la nécessité de nouveaux cuirassés, de nouvelles casernes, de nouveaux emprunts, etc.

Et voilà comment la bureaucratie, qui échappe au contrôle du peuple, est placée sous celui des gens d'affaires.

Un jour, Anatole France demandait à un de nos ministres, et non le moindre, les causes de l'impuissance gouvernementale en matière de réformes.

« *Que voulez-vous que nous fassions ?* répondit celui-ci, *le ministère des Finances est au Crédit Lyonnais, le ministère de la Marine est au Creusot, le ministère de la Guerre est dans les Commissions*, etc... »

En fait, la France était gouvernée par ses fournisseurs.

ROUVIER

(Dessin de DELANNOY, dans *les Hommes du Jour*)

Le Gouvernement

Le peuple nomme la Chambre ; la Chambre recrute et renverse le ministère ; donc le gouvernement relève uniquement de la volonté nationale. Ainsi parlent les manuels qu'on enseigne dans les écoles aux petits enfants.

C'est la théorie : voyons les faits.

Quand un ministère a été renversé — ou simplement quand il est tombé — que se passe-t-il ?

Il y a d'abord une réunion des chefs de la Haute Banque. Elle avait lieu chez M. Aynard, avant la constitution du cabinet Waldeck-Rousseau ; au Crédit Lyonnais avant celle du ministère Sarrien-Clemenceau. Parfois même elle précédait la chute du gouvernement et préparait d'avance la transformation du pouvoir.

Ces messieurs arrêtaient ensemble le « programme d'affaires » du futur cabinet, commandes de cuirassés, emprunts russes, rachat de l'Ouest et autres entreprises nécessaires à la bonne marche de leurs affaires ; l'accord fait, ils en transmettaient les termes à l'Élysée.

DELCASSÉ

Le Président de la République faisait alors venir les deux présidents de la Chambre et du Sénat ; il leur demandait quel était l'homme politique le mieux placé pour accomplir cette besogne. Celui-ci, convoqué, acceptait ou refusait la tâche. S'il acceptait, il ne lui restait plus qu'à choisir ses collaborateurs.

Mais il ne faudrait pas croire que son choix fût libre. Il s'est établi des traditions et des principes immuables que l'on ne transgresse jamais.

D'abord le futur chef du gouvernement ne peut choisir que parmi les « ministrables ». Ne l'est pas qui veut. Pour cela il faut trois conditions essentielles :

1° Il faut appartenir à l'État-Major d'un groupe parlementaire, disposer d'un journal en dehors du parti et être populaire dans une classe quelconque de la population : haute bourgeoisie, paysans, ouvriers.

2° Il faut avoir l'appui de quelque grosse maison industrielle ou financière : banque, mine, métallurgie, etc...

3° Enfin, il faut avoir été rapporteur de quelque grande commission, avoir été en contact avec les bureaux et en connaître un peu le mécanisme compliqué.

Ils sont dans les deux Chambres une cinquantaine qui réunissent ces trois conditions : c'est entre eux que se partagent tous les portefeuilles. Car si la République change si souvent de ministères, elle change peu de ministres. On serait surpris si l'on calculait le nombre d'années de pouvoir que comptèrent les Rouvier, Delcassé, Cochery, Barthou, etc., etc. Ce sont toujours les mêmes noms qui apparaissent dans les combinaisons les plus variées. Tous ont ceci de commun qu'ils ont donné des gages aux financiers.

Parmi cette centaine de ministrables, le chef du gouvernement doit choisir une quinzaine de noms. A qui va-t-il s'adresser ?

Ici encore, il y a une règle : « *Il faut toujours faire faire une politique avancée par des ministres modérés ; et une politique réactionnaire par des ministres avancés.* »

Cela a l'air d'une absurdité, mais si l'on y réfléchit, le procédé est commode, car il atténue singulièrement les résistances. Supposez que la suppression du droit de grève dans les chemins de fer, proposée par le ministère Briand, ait été présentée par Méline ou Ribot, c'eût été un beau tapage chez les radicaux et dans le pays ; on aurait crié bien fort contre les manœuvres des réactionnaires, modérés, opportunistes : au contraire, faites présenter cette même politique par le socialiste Briand, ancien révolutionnaire et grève-généraliste, par les radicaux-socialistes Lafarre et Puech, Klotz et Guist'hau, renforcé du socialiste André Lefèvre, le public qui ne voit les idées qu'à travers les hommes, s'imaginera que cette « réforme est avancée » et les radicaux eux-mêmes n'oseront plus protester.

Cette règle s'appliquait — quoique moins rigoureusement — jusque dans le détail de la composition d'un ministère. Par exemple, quand Clemenceau voulut faire discuter l'impôt sur le revenu, projet radical, il choisit un opportuniste, fils d'un ancien ministre de Mac-Mahon, le millionnaire Caillaux ; et pour veiller à la non-application des lois ouvrières, il désigna le « socialiste » Viviani. Ces choses déconcertent le public, mais elles paralysent l'opposition ; et la manœuvre, quoique bien vieille, réussit toujours.

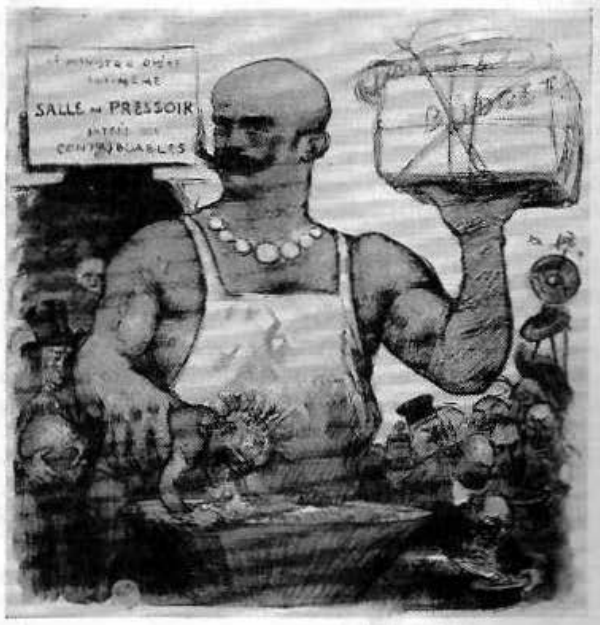

CAILLAUX

(Dessin de LÉANDRE, dans *le Rire*)

JOSEPH REINACH
(Dessin de DELANNOY, dans *les Hommes du Jour*)

Enfin, il y a la règle des deux « majorités ». Tout ministère qui se respecte doit en avoir deux, une officielle et une de « rechange ». Cela est à première vue singulier. En 1905 et en 1910, un parti, le parti radical et radical-socialiste a obtenu la majorité absolue à la Chambre, il pouvait donc constituer un cabinet homogène composé de radicaux et réaliser son programme.

Mais cela eût été dangereux, et les financiers ne le permirent pas. C'est pourquoi on continua à faire des ministères composites où voisinaient des hommes de tous les partis ; où les mélinistes et opportunistes coudoyaient les radicaux, et où des radicaux et des généraux collaboraient avec les « socialistes ».

En fait, on s'arrangeait toujours pour que les progressistes fissent la balance. C'est que là, au centre gauche, se trouvait M. Aynard, représentant officiel des grands Établissements de Crédit, et à côté de lui M. Joseph Reinach, l'homme de Rothschild. Si une mesure trop avancée comme l'impôt sur le revenu risquait d'être votée par les radicaux et radicaux-socialistes, M. Aynard la combattait, forçait le gouvernement à modifier son projet et finalement le faisait enterrer. Si au contraire le ministère proposait une mesure conservatrice, les radicaux-socialistes menaçaient de la mettre en minorité, aussitôt M. Aynard volait à son secours, et la sauvait avec l'appoint des progressistes. Ainsi la Haute Banque se trouvait toujours, dans la Chambre même, l'arbitre suprême des partis et la maîtresse des ministères.

Avant Waldeck-Rousseau, quand ces messieurs de la Finance étaient divisés, les gouvernements duraient peu, certains tombaient au bout de quelques mois ou même de quelques semaines.

Mais les financiers s'unirent et les ministères devinrent stables. En fait, de 1898 à 1910, sous des noms et avec des étiquettes diverses, il n'y eut en France qu'un seul gouvernement, celui de MM. Aynard et Joseph Reinach.

Les partis politiques

Les financiers avaient réduit la Chambre au rôle d'instrument docile, d'appareil enregistreur de leurs volontés. Mais il ne fallait pas que le public s'en aperçût.

C'est pourquoi fut organisée toute une mise en scène très ingénieuse, destinée à l'amuser, à le passionner, à l'empêcher de voir la réalité. C'est une sorte de drame dans lequel il y a :

1° Des acteurs qui font semblant de se battre : ce sont les « partis politiques ».

2° Des régisseurs qui règlent la mise en scène et la succession des tableaux : ce sont l'Église Catholique, la franc-maçonnerie et — dans une certaine mesure — le parti socialiste.

3° Enfin, il y a la « claque » : une claque bien stylée, nombreuse et bruyante à souhait : la presse.

Examinons l'un après l'autre ces trois ressorts à l'aide desquels la finance faisait mouvoir l'opinion publique.

Quand un candidat à la députation a trouvé deux ou trois commanditaires pour assurer, au moins en partie, les frais de son élection ; quand il a constitué autour de lui un Comité de fournisseurs, cafetiers, fonctionnaires et autres agents électoraux qui lui assurent leur dévouement en échange de bureaux de tabac, bourses, avancements, etc..., quand il a en somme établi autour de lui tout un syndicat d'intérêts locaux liés à son succès, — alors il pense à la masse des électeurs non politiciens. C'est eux qui sont le plus grand nombre, c'est eux qu'il faut attirer.

Pour cela le candidat élabore un PROGRAMME.

Tout bon Français attend de l'État l'amélioration de son sort. Il s'agit donc de faire à chacun des promesses conformes à ses intérêts et à ses désirs.

Malheureusement tous n'ont pas les mêmes aspirations. Chaque classe sociale a les siennes qui s'opposent le plus souvent à celles de la classe voisine. De savants théoriciens intellectuels avisés et subtils : Jaurès, Léon Bourgeois,

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS
(*Le Petit Journal*)

Méline, Barrès, etc... se sont efforcés de formuler, aussi exactement que possible, l'idéal de chacune d'elles.

S'agit-il des ouvriers de la grande industrie : jamais ils ne pourront posséder les énormes et coûteuses machines dont ils se servent ; ils se sentent dépossédés à jamais de l'instrument de leur travail. On leur prêche donc la socialisation des moyens de production et d'échange, la mise en commun des objets de consommation, la suppression du salaire, la conquête des pouvoirs publics. C'est en ce début du XX^e^ siècle le programme socialiste.

JEAN JAURÈS
(*L'Illustration*)

S'adresse-t-on au paysan petit propriétaire ; fortement attaché au lopin de terre qu'il a acquis à force de privations, il est résolument hostile à la socialisation ; mais pauvre, il déteste cordialement le grand propriétaire qui l'exploite s'il est métayer, ou le concurrence dangereusement, le curé qui l'espionne, l'officier qui le malmène à la caserne. A celui-là on promet la propriété inviolable, l'impôt sur les riches, les milices défensives, l'anticléricalisme. C'est le programme radical ou radical-socialiste.

S'adresse-t-on aux bourgeois des villes, commerçants enrichis, petits industriels ou rentiers. Ceux-ci s'inquiètent de ces tendances égalitaires ; ils sentent le besoin d'un gouvernement fort qui les protège contre la poussée ouvrière et paysanne ; ils se sentent « classe dirigeante », presque tous ils rêvent de caser leurs fils ou leurs gendres dans les fonctions d'État ; et naturellement ils détestent les nobles, la haute bourgeoisie conservatrice qui, pendant si longtemps, ont accaparé toutes les places dans l'administration, l'armée, la magistrature. A ceux-là, il faut la République protectrice des biens acquis, mais démocratique, ouverte aux gens d'origine modeste : on leur offre le programme progressiste.

Enfin, il y a la noblesse et la haute bourgeoisie réactionnaire, celle qui a gouverné sous les régimes précédents, d'accord avec l'Église ; expulsée des hautes fonctions, elle se prétend persécutée, elle voudrait reconquérir le terrain perdu, au nom de la « Liberté », de la « conservation sociale », etc. C'est pour elle qu'on a fait les programmes libéraux, conservateurs, nationalistes, etc.

Toutes ces différentes aspirations ont été condensées par d'habiles gens en un certain nombre de « principes », appuyées sur de savantes considérations économiques, juridiques, historiques. Elles forment autant de corps de doctrine, appropriés aussi exactement que possible à l'état d'esprit des différentes classes de la Société.

UNE SECTION DE VOTE

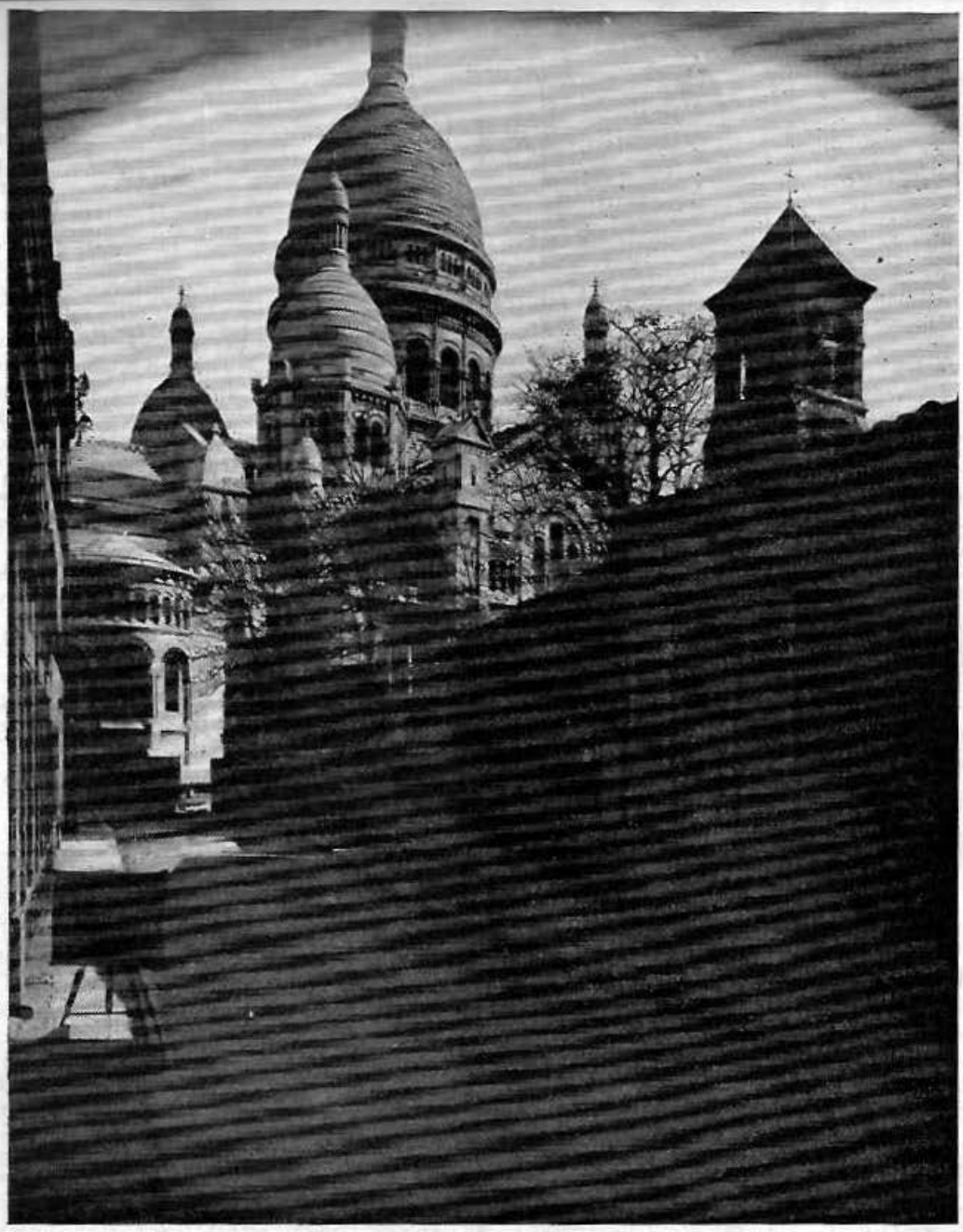

LE SACRÉ-CŒUR, PHOTOGRAPHIE D'ATGET

L'ÉGLISE ET LA FRANC-MAÇONNERIE (1)

VOILA donc nos bons électeurs enrôlés et embrigadés dans les divers partis politiques ; chacun d'eux, selon sa situation sociale, ses traditions de famille, l'école où il a été élevé, le journal qu'il lit, se déclare : royaliste, conservateur, libéral, progressiste, radical, radical-socialiste, socialiste indépendant ou unifié. Tout cela fait beaucoup de partis, et si tous se mettent à réclamer à la fois l'exécution de leur programme, cela va faire un beau charivari. Toutes les questions sociales politiques, économiques, religieuses, etc... vont se poser à la fois. Personne ne va plus s'y reconnaître.

Or, Durand Ier, — citoyen-roi de France, — est un brave homme, mais c'est un esprit simple ; il veut bien s'intéresser au jeu de la politique, mais à condition qu'il puisse le faire facilement sans se fatiguer le cerveau. Il faut donc une sorte de régisseur pour mettre de l'ordre dans la lutte, amener les acteurs en scène les uns après les autres, con-

(1) Ce chapitre a un peu vieilli. Depuis la guerre, sous l'influence de Rome, l'Église s'est détachée du « patronat de droit divin ». Les Syndicats chrétiens dans les conflits du travail ont pris très souvent position aux côtés des Syndicats de la C.G.T. Le mouvement si vivant de la Jeune République a adhéré ouvertement et collaboré très activement à l'action du Front Populaire et à la lutte contre le Fascisme.

La Franc-Maçonnerie, de son côté, depuis que la lutte anticléricale est passée au second plan, s'est ouverte aux courants d'idées les plus divers. Il y a des Loges très conservatrices, d'autres qui affirment des sympathies communistes, mais la majorité est restée fidèle, semble-t-il, aux tendances radicales.

Depuis qu'ils ne s'opposent plus aussi nettement, les deux organismes ont perdu, semble-t-il, un peu de leur ancienne action sur le corps électoral. F. D.

LE GRAND ORIENT

centrer toute l'attention du public sur une seule question, et opérer à temps les changements de décor.

Pour cela on dispose de deux « machines » admirablement organisées, qui, distinctes des partis politiques, les pénètrent, les encadrent et les font mouvoir à leur gré.

Ce sont : l'Église catholique et la Franc-Maçonnerie.

La première (1) est la plus ancienne. Quarante mille curés environ sont dispersés sur tout le sol de la France ; il n'y a guère un village qui n'en ait un. Cet homme est en contact constant avec la population ; plus instruit que la masse des habitants, investi auprès des dévots d'un grand prestige moral et religieux, n'ayant rien d'autre à faire entre deux messes que de s'occuper des questions sociales ou politiques, il est généralement un agent électoral d'autant plus influent que son rôle est plus discret.

Le programme des partis lui est assez indifférent : le curé est royaliste ici, ailleurs républicain rallié, plus loin progressiste et il y en a même qui s'intitulent vaguement socialistes dans les banlieues des grandes villes ouvrières. Mais tous obéissent comme un seul homme à leurs évêques qui obéissent au Pape. Qu'il s'agisse de police des cultes, d'enseignement ou même de politique pure, voire de syndicalisme, une *Encyclique* arrive de Rome ; les évêques la transmettent et la commentent ; les curés la lisent et s'en imprègnent. Les Jésuites et autres moines contrôlent le mouvement. Et sur toutes les paroisses de France, à la même heure, passe le souffle de l'Esprit Saint.

(1) Il est bien entendu que je n'envisage ici l'Église catholique que dans son rôle politique. Elle a aussi une action religieuse, morale et sociale très puissante qui s'exerce sur d'autres plans et par d'autres moyens.

Or, ces hommes ont de l'argent. Avec les dons des dévotes, les revenus de leurs couvents, de leurs collèges, de leurs usines et de leurs terres, avec les recettes de Lourdes (qui égalent, dit-on, les bénéfices du canal de Suez), ils subventionnent des journaux, soutiennent des Comités, appuient des candidatures. Il n'est peut-être pas un député, depuis le centre gauche jusqu'à l'extrême droite, qui ne leur doive un peu de son élection. Ils pénètrent donc profondément tous les partis conservateurs ; ils les tiennent sous une dépendance plus ou moins dissimulée ; ils peuvent leur imposer une orientation. Cette puissante machine influe en fait, sans qu'ils s'en rendent compte, sur l'opinion de près de la moitié des Français. C'est pourquoi, sous tous les régimes, à toutes les époques, elle a toujours joué un rôle si considérable dans l'histoire de notre pays.

Pendant longtemps l'Église catholique s'est étroitement alliée aux dynasties déchues. Quand le parti républicain voulut conquérir le pouvoir, il dut s'appuyer sur une autre machine, ce fut la Franc-Maçonnerie.

C'est une copie assez exacte de l'organisation cléricale. Dans toute localité un peu importante, il y a une « loge ». On y recrute des hommes de toutes classes et quel que soit leur parti politique. Le dogme rationaliste ou positiviste y fait pendant au dogme catholique, une philanthropie rationaliste y fait pendant à « la charité chrétienne ». Ceci pour les fidèles. Au dedans, c'est une forte hiérarchie de « novices », « frères », « maîtres », « vénérables ». C'est presque une congrégation. Enfin reliant toutes les Loges et les dominant, se trouve le Grand-Orient, sorte de collège des cardinaux de ce Vatican de la rue Cadet. Périodiquement, un convent, sorte de concile, assure le contact entre l'État-Major maçonnique et les Loges de province.

Naturellement cette puissante organisation dispose de capitaux considérables. Aux cotisations de ses membres, s'ajoutent les ressources des Comités électoraux dont ses membres parviennent à se faire confier l'administration. Comme l'Église, elle s'en sert pour inspirer des journaux et soutenir des candidatures.

Comme l'Église encore, elle ne s'attache pas à la fortune d'un seul parti ; elle appuie de son influence et de son argent aussi bien les républicains modérés ou radicaux, que les radicaux socialistes, voire des socialistes indépendants ou unifiés ; elle a même fait un sérieux effort pour pénétrer le monde syndicaliste et la C.G.T.

Ainsi, elle agit sur les partis de gauche — comme l'Église sur les partis de droite — et leur sert de régulateur.

S'agit-il de passionner l'opinion sur une question : anticléricalisme, impôt sur le revenu, républicanisation de l'armée, etc. ? Le « Grand-Orient » adresse à toutes les Loges un questionnaire. Les « vénérables » nomment des rapporteurs. On en discute à la prochaine « tenue » ou assemblée de la Loge, et on envoie un rapport aux « trente-troisième honneur » et autres têtes mitrées du grand comité. Celui-ci centralise les réponses et connaît ainsi exactement l'état d'esprit de ses troupes.

Alors il arrête son plan de campagne, lance à toutes les Loges le mot d'ordre, les munit de brochures et ouvrages où chacun trouve, sans grand effort cérébral, tous les arguments appropriés. Puis les députés affiliés posent bruyamment la question à la Chambre ; sur tout le territoire, tous les petits journaux amis, tous les Comités affiliés font chorus. Et c'est bientôt dans toute la France un tapage assourdissant. Naturellement l'Église s'émeut : le Pape donne le mot d'ordre contraire, les évêques lancent des mandements, les curés discrètement complotent, les Comités catholiques s'agitent, leurs journaux polémiquent. Et les deux clans sont aux prises.

Alors la masse des bons électeurs, d'abord assourdie par tout ce tapage, commence à prêter l'oreille. Entraînés par la lecture des journaux, attirés et chauffés par les réunions, les ouvriers paisibles, les petits bourgeois indifférents entrent peu à peu dans le jeu. Ils se passionnent pour ou contre la liberté de l'enseignement, la suprématie du pouvoir civil, la représentation proportionnelle. On leur crie si fort, des deux côtés, qu'il y va du salut de leur âme et de leur bonheur en ce monde ou dans l'autre, qu'ils finissent par le croire.

Ils en parlent à l'atelier, dans la famille, au café, au syndicat même. Du même coup *ils oublient* la seule véritable question sérieuse : *la question sociale.*

En somme, deux petits Comités très fermés sont en mesure de créer ce qu'on appelle « les grands mouvements » de « l'opinion publique ». L'un est le Grand-Orient, l'autre le collège des évêques dirigé par Rome.

C'est sur ces États-Majors qu'agissent discrètement les financiers.

Ils se sont divisés en deux groupes : tandis que le Crédit Lyonnais, les grands industriels et trusteurs soutiennent, de leurs deniers abondants, les « œuvres » catholiques et les Comités et les journaux du Centre et de la Droite ; la Société Générale, la Haute Banque protestante ou juive, le Comité Mascuraud se rangent plutôt du côté de la Franc-Maçonnerie, et alimentent ses journaux et ses caisses.

Il y en a qui trouvent habile de soutenir à la fois les deux organisations. N'a-t-on pas découvert, dans les papiers de Mgr Montagnini, que le nonce du Pape spéculait sur la Rente Française par l'intermédiaire de la maison Rothschild ? Ainsi l'on est à la fois pour le Vatican et pour la rue Cadet et l'on peut jouer un petit jeu de bascule éminemment conservateur. Si les curés deviennent trop dangereux on leur lance aux jambes tous les frères .·. du « petit père Combes ». Mais si les francs-maçons victorieux s'apprêtent à écraser leurs adversaires, aussitôt Rouvier puis Clemenceau brisent leur élan, et Briand se jetant au travers de leurs cohortes les arrête au cri de : Apaisement ! Apaisement ! (1910).

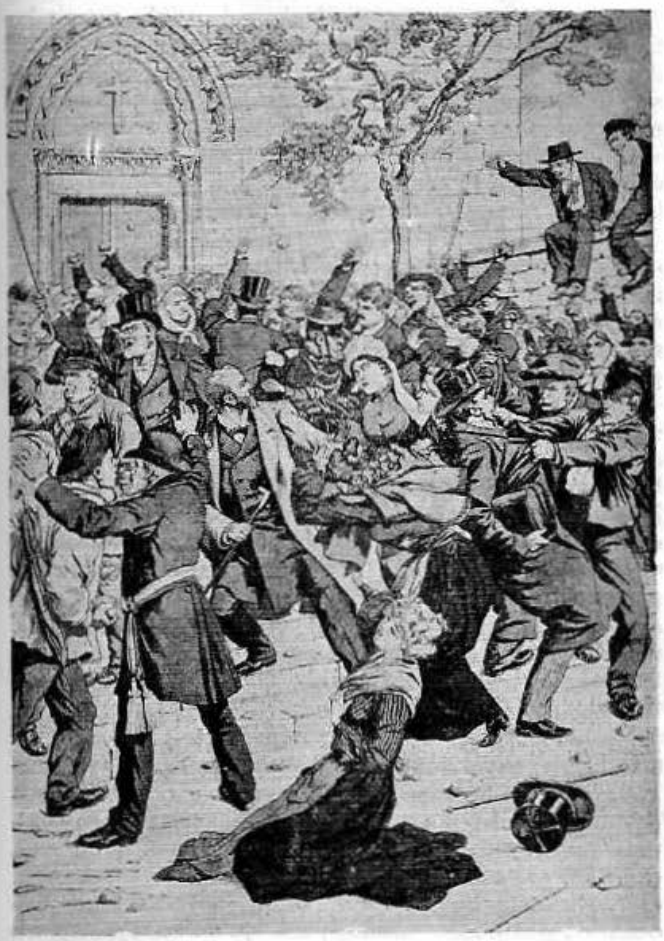

LA DIVERSION CLASSIQUE : LA PETITE GUERRE AUX CURÉS : LES INVENTAIRES
(*Le Petit Journal*)

Car l'existence des deux « machines » à remuer l'opinion est également nécessaire au capitalisme conservateur. S'il n'y avait qu'un acteur en scène, il n'y aurait plus de lutte, donc plus de drame, et la politique ne serait plus intéressante.

Or, il faut qu'elle soit intéressante pour détourner l'opinion publique de la seule véritable force qui mène tout : la Finance.

Dans un pays comme la France, où onze millions de prolétaires ouvriers ou paysans, petits propriétaires, petits commerçants, sont gouvernés et exploités par une oligarchie de quelques milliers de financiers et d'industriels étroitement unis, si les citoyens avaient une idée claire de leurs intérêts, ils feraient bloc contre la Haute Banque, la grande métallurgie, les rois des chemins de fer, des sucres, des engrais chimiques, etc., surveilleraient le monstrueux gaspillage du budget, imposeraient une meilleure distribution des richesses et prépareraient une société meilleure.

La Finance et la Presse

Il était nécessaire, pour que le public s'intéressât à la pièce qu'on lui jouait, que chaque jour un organe d'informations vînt le renseigner sur les péripéties du drame ; que de temps à autre des discussions et des polémiques soutinssent l'intérêt languissant. C'est le rôle de la presse.

Admirable invention ! Pour la modeste somme de cinq centimes (1910), tout citoyen peut se procurer chaque matin un rapport, sommaire mais vivant, de ce qui s'est passé la veille dans les cinq parties du monde. Tout ce qui peut l'intéresser s'y trouve exposé sous une forme agréable, depuis le récit sensationnel du dernier crime jusqu'à la chronique sportive et aux cours de la Bourse, sans oublier le courrier des théâtres et le compte rendu des séances de la Chambre.

La politique en particulier y tient une grande place. Les gouvernants y sont traités souvent avec la plus grande liberté. Le public, impressionné par le luxe des « fils spéciaux » et des innombrables « correspondances », s'imagine que les journaux savent tout ; frappé par la violence de la critique, il se persuade qu'ils disent tout. Des notes officieuses communiquées par le gouvernement lui-même, la publication des discussions parlementaires, des commissions d'enquête lui font croire que tout se passe au grand jour dans la République. Ainsi s'est formée l'idée que la souveraineté populaire est liée à la liberté de la presse et que la presse est l'organe par lequel le souverain contrôle ses représentants.

Dans ces conditions la presse est devenue dans la démocratie une puissance de premier ordre.

Le temps n'est plus où un journal de quatre pages se vendait quatre ou cinq sous et pouvait vivre du seul produit de sa vente. Au début du siècle, le prix du numéro est tombé à un sou en même temps que, par une curieuse contradiction, le nombre des pages passait de quatre à six

et même à huit ; en outre, la concurrence obligeait à multiplier les correspondants, les dépêches par fil ou sans fil, les photographies, dessins, etc... — sans compter les fanfares, les salles de spectacles, prix de concours, etc... dont on se sert pour attirer les lecteurs. Ainsi les dépenses augmentant quand les recettes diminuaient, tous les journaux en sont arrivés au déficit.

Prenez, par exemple, en 1909, le bilan d'un des plus grands, le *Petit Journal*. Si vous mettez en regard les frais de papier, impression, rédaction, etc... tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'administration, et d'autre part les recettes provenant exclusivement de la vente aux huit cent mille abonnés et acheteurs au numéro, vous trouvez un déficit de 1 million et demi. Plus ce journal écoule d'exemplaires, plus il perd. Il n'y a pas un grand journal qui vive exclusivement de sa vente.

Mais il y a dans le bilan un poste que j'ai oublié, ce sont les recettes de « publicité ». Pour le *Petit Journal*, elles atteignent en chiffres ronds trois millions (1920), transformant ainsi le déficit en un bénéfice de 1 million et demi. C'est donc la publicité qui le fait vivre, et il en est ainsi de tous les quotidiens.

En France, les annonces des particuliers et des petits

LE DIRIGEABLE DU « PETIT JOURNAL »

commerçants donnent peu de recettes : il y a bien quelques grands magasins, quelques produits pharmaceutiques qui passent avec les journaux des traités de cinquante mille francs par an. Mais ils sont rares. Ce qui rapporte surtout, c'est la publicité financière.

Supposez que le Crédit Lyonnais soit occupé à lancer un emprunt russe d'un milliard ou deux, comme il le fait périodiquement, depuis la conclusion de l'alliance franco-russe, et supposez que, juste à ce moment, le *Petit Parisien*, le *Petit Journal*, le *Journal* ou le *Matin* se mettent à déclarer que la Russie court à la faillite, que son Trésor est vide, ses récoltes insuffisantes, son administration désorganisée, ses finances livrées au pillage. On devine le résultat : le rentier français épouvanté n'achètera pas de titres ; les Établissements de crédit qui en ont pris ferme la plus grande partie, verront leur papier leur rester pour compte, et les bénéfices escomptés se transformer en pertes énormes. Ainsi c'est de la presse quotidienne, de la presse dite *indépendante* que dépendent en fait le succès ou l'échec des grands emprunts (rien que dans les premiers six mois de 1910, les banques lancèrent sur le marché, plus de trois milliards de valeur).

Dans ces conditions, il était indispensable que la Haute Banque mît la main sur la presse.

La publicité financière

La banque certes ne traite pas directement avec les directeurs de journaux. Elle aurait peur de se compromettre en de vilains marchés. Surtout elle redoute le chantage. Il y a autour de la Bourse toute une nuée de journaux petits ou grands, insectes venimeux qui tournent autour du bœuf gras, vivent à ses dépens et peuvent lui faire de douloureuses piqûres. La Haute Banque interpose entre elle et ses dangereux parasites la moustiquaire des « courtiers de publicité ».

En 1910, ils étaient quatre qui se chargeaient des relations avec la presse : ils prenaient à forfait la publicité d'une émission. Moyennant une somme fixe une fois versée, ils se chargeaient d' « arroser » les journaux, de faire publier partout des articles capables d'attirer la clientèle vers les guichets, et surtout d'arrêter toute information défavorable, toute note discordante qui pourrait troubler le public des souscripteurs et porteurs de titres.

Ce sont eux qui reçoivent ou qui visitent les directeurs de journaux. Comme ils ont pris la publicité à « forfait », ils ont intérêt à défendre leur caisse : ils résistent donc énergiquement aux menaces de chantage, et s'efforcent d'obtenir le concours de la presse au plus juste prix. D'où, pour la Banque, double avantage : économie et sécurité.

Pour se guider dans leurs opérations, ces quatre courtiers, hommes fort au courant des choses du journalisme, ont dressé une liste des journaux. Tous y figurent, depuis le grand quotidien qui « tire » un million d'exemplaires, inonde la capitale et la province de ses numéros à manchettes et à clichés sensationnels, jusqu'aux misérables « feuilles de choux » qui tirent à vingt exemplaires et ne paraissent qu'à la veille d'un emprunt. Chaque journal est coté à sa juste valeur, selon l'action qu'il exerce sur le public, c'est-à-dire selon le nombre et la fortune de ses lecteurs ; et les sommes qu'on lui alloue varient à proportion, de 50.000 francs à 20 francs.

Récemment encore chaque émission était l'occasion de marchandages parfois pénibles.

Aussi a-t-on imaginé un perfectionnement.

Tout journal publie un « bulletin financier ». Les courtiers prirent « à ferme » ceux des principaux quotidiens. Ainsi le *Temps* fut affermé à M. Georges Manchez, homme qui jouit à la Bourse d'une grande autorité d'abord à cause de son talent, ensuite parce qu'on sait qu'il est le porte-parole des Agents de change. D'autres tenaient les *Débats*, le *Gaulois*, le *Petit Parisien*, etc., etc...

Les directeurs de journaux se prêtent volontiers à ces

combinaisons, car ils sont sûrs ainsi d'encaisser une somme fixe, quel que fût le nombre des émissions. Certains jouent leur *Bulletin financier* jusqu'à 250.000 francs-or par an. C'était mieux qu'une ferme en Beauce ! C'est leur principale recette, et la plus assurée, celle qui permet au journal de boucler son budget.

Quant au courtier, il peut vanter dans les colonnes réservées à son bulletin, toutes les valeurs qui lui plaisent, débiner toutes celles pour lesquelles on ne l'a pas payé. Et il profite de la puissance du journal dont il dispose pour obtenir des banques, à chaque émission, de très fortes commissions.

Il arriva qu'un seul de ces courtiers parvînt à affermer ainsi le bulletin financier de quatre des plus grands journaux de Paris. Ce fut une belle émotion ! Allait-on se trouver en face d'un trust de la publicité financière ? Gros danger : car le trust aurait pu faire la loi à la Haute Banque et lui imposer à chaque emprunt des tarifs exorbitants. Alors les grands Établissements de crédit s'émurent et menacèrent. Le courtier s'engagea à ne pas dépasser le chiffre de quatre bulletins. Et c'est ainsi que les financiers sont restés maîtres de la presse, et non pas la presse des financiers.

Mais, dira-t-on, il ne s'agissait là que du bulletin financier ; pour le reste, le journal restait maître de sa ligne de conduite.

Cela est vrai en théorie ; mais, en pratique, non. Imagine-t-on, par exemple, le courtier de publicité prônant en sixième page un emprunt russe, et le rédacteur politique déclarant, en première page, que la Russie va être acculée à la faillite ! Évidemment le public resterait sous l'impression de l'article de tête, et les Banques seraient volées.

Aussi au moment d'un lancement d'emprunt russe, bulgare ou argentin, on ne voit dans la presse aucune note défavorable à ce pays. Non seulement les articles de critique font place à des articles élogieux, mais encore les dépêches mêmes des agences sont soigneusement filtrées. On ne laisse imprimer aucune de celles qui pourraient jeter quelque inquiétude sur la prospérité de la nation emprunteuse — quand bien même il s'y passerait des événements d'une extrême gravité.

En 1909, la Grèce était en proie à une véritable révolution qui a duré plus de six mois. Tous les journaux européens étaient pleins du récit de coups d'État militaires répétés. Mais le gouvernement hellène négociait un emprunt avec les Banques françaises : c'est pourquoi les journaux français étaient à peu près muets. Notre grand organe spécialisé dans la politique étrangère ne donnait que quelques rares notes, presque toutes optimistes. Mais en revanche, en quatrième page, s'étalait un magnifique placard de publicité pour la *Banque d'Athènes*.

Et il en est ainsi même des questions politiques quand la Haute Banque y est intéressée.

L'impôt sur le revenu était inscrit au programme républicain depuis 1869. En 1906, l'énorme majorité des députés avaient promis de le voter. M. Caillaux avait établi un projet très modéré, et le *Temps* lui-même s'en déclara partisan.

Mais il obligeait les Établissements de Crédit à montrer leurs livres aux agents du fisc ; ce qu'ils ne veulent pas faire parce que tous fraudent l'État sur l'impôt des valeurs mobilières.

Alors, ils donnèrent le mot d'ordre à leurs courtiers. M. Manchez, dans le Bulletin financier du *Temps*, attaqua vivement le projet Caillaux ; les rédacteurs de la première page se mirent naturellement à l'unisson — contredisant leurs premières déclarations. Un fonds spécial fut constitué pour « encourager » les journalistes à combattre l'impôt abhorré. Ce fut un beau tapage ; pendant plusieurs années, on effraya le public en lui parlant de « mesures inquisitoriales ». On aurait cru, en vérité, que les bûchers de Torquemada allaient se rallumer pour brûler le malheureux contribuable qui hésiterait à déclarer son revenu. On a fait si bien que la masse des électeurs en fut dégoûtée.

Si la République a aboli la censure, la Haute Banque l'a rétablie sous une nouvelle forme. Par l'intermédiaire de ses courtiers, elle exerce un véritable contrôle sur tout ce qu'impriment les journaux. Aucune information ne passe si elle contrarie ses émissions ; aucun article n'est publié s'il est contraire à ses intérêts. Le courtier, maître du Bulletin financier, est là qui veille. Il met un doigt sur ses lèvres et l'on se tait ; il parle et toute la presse répète ses paroles. Ainsi, sur toutes les questions vitales, le public ne sait que ce qu'on veut lui faire savoir.

M. MOUTHON,
L'AUTEUR DE « DU BLUFF AU CHANTAGE »
(Croquis de NOEL DORVILLE)

Les journaux d'affaires

Clemenceau, dans un roman intitulé *Les plus forts*, a raconté plaisamment l'origine de la presse d'affaires.

Un jour, un industriel (c'était Marinoni) inventa une machine qui imprimait, en quelques heures, des millions de feuilles ; il loua des « rotatives » aux directeurs de journaux et en tira de beaux profits. A la fin, il se dit que s'il mettait lui-même de l'encre sur le papier, il ajouterait au bénéfice de l'imprimeur celui de journaliste, et doublerait son gain. C'est ce qui arriva.

Mais pour gagner le plus possible et donner le plein rendement à ses machines, il fallait que son journal eût un très gros tirage ; s'il s'inféodait à un parti politique, il s'aliénait du coup tous les autres, et limitait sa clientèle ; il décida donc de n'avoir aucune opinion politique.

Il composa un journal neutre où se trouvaient en abondance des accidents, des crimes, des informations plus ou

M. JEAN DUPUY

moins scientifiques ou artistiques, des chroniques vagues sur des lieux communs sentimentaux ou sociaux ; enfin, tout ce qui peut amuser la badauderie populaire « sans choquer personne ».

En province, chez les petites gens, boutiquiers, paysans, etc., où il est dangereux d'afficher une opinion politique, ce journal eut le plus grand succès. Il tira à un million d'exemplaires et devint l'organe favori de la masse du peuple français.

Ainsi naquit le *Petit Journal*.

Mais, par le seul fait de son gros tirage, ce quotidien devenait une puissance sociale de premier ordre. Il suffit qu'il se déclarât vaguement républicain, pour que toute la foule de ses lecteurs acceptât la République; il suffit qu'il vantât Ferdinand de Lesseps, le « grand Français », pour extraire des bas de laine de la petite épargne un milliard qui alla s'engloutir dans les boues du canal de Panama. Alors le gouvernement et les financiers durent compter avec lui. Son président, Charles Prevet, devint sénateur, chef de groupe, rapporteur des grandes commissions, un des hommes qui disposent de la vie des ministères, une des premières puissances de l'État.

Ce succès était trop grand pour ne pas susciter des imitateurs.

Un huissier des Basses-Pyrénées, nommé Jean Dupuy, acheta pour un morceau de pain, un journal qui végétait : le *Petit Parisien*. Il copia fort exactement les méthodes de rédaction, de lancement, de publicité de son grand confrère. Il obtint les mêmes résultats, et bientôt devint son rival.

Survint l'affaire Dreyfus : le parti nationaliste qui avait mis la main sur les actions du *Petit Journal* lui donna une orientation nettement hostile au gouvernement. Waldeck-Rousseau voulant neutraliser cette action dangereuse, chercha l'appui du *Petit Parisien*. Il s'entendit avec son propriétaire. Le *Petit Parisien* devint discrètement Waldeckiste et Jean Dupuy, l'ancien huissier, qui n'était pas même député, débuta dans la politique comme ministre de l'Agriculture. C'est ainsi que l'apaisement selon Waldeck-Rousseau triompha et la Tempête soulevée dans l'opinion par l'affaire Dreyfus s'apaisa.

M. Dupuy pensa, chaque matin, pour trois ou quatre millions de Français. M. Jean Dupuy, sénateur, président de la gauche républicaine, président du syndicat de la presse, fit de droit partie de presque toutes les combinaisons ministérielles. On lui attribua, à cet huissier, tantôt le portefeuille de l'Agriculture, tantôt celui du Commerce, et s'il avait désiré celui de la Guerre on le lui aurait donné, il était l'homme indispensable à tout gouvernement, quel qu'il fût, car c'est lui qui dirigeait l'opinion publique en France.

A côté de ces navires de haut bord, deux autres furent lancés : le *Journal* et le *Matin*.

C'était au lendemain de la faillite de la Compagnie du Panama. Grâce à sa complicité avec les chefs de cette « colossale entreprise », la maison Letellier — plâtres et ciments — avait encaissé d'avance des sommes énormes. Une commission parlementaire fut nommée pour faire rendre gorge aux entrepreneurs trop habiles.

M. Letellier prit peur ; pour se défendre contre un pouvoir politique qui s'appuie sur l'opinion, quelle meilleure arme pouvait-il trouver qu'un grand quotidien ? Avec l'aide d'un professionnel, fort adroit, il fonda le *Journal*. Comme la « copie » y était fort bien payée, tout ce qu'il y a de notable dans le monde de la politique, de la littérature, voire de la science, y collabora ; le succès fut considérable, le tirage énorme. Comment dès lors traduire

M. HENRI (LETELLIER)

devant les juges un homme qui possédait une telle puissance sur l'opinion ? D'ailleurs, le père Letellier, avec une belle franchise, avait prévenu qu'il se défendrait : « *Mon journal*, disait-il souvent, *c'est un pistolet dans ma poche. Si l'on m'attaque...* » et il faisait le geste de coucher quelqu'un en joue. De fait, personne n'osa l'attaquer : la Commission d'enquête renonça à lui demander des comptes, et il garda les millions du Panama.

Même histoire pour le *Matin*.

Bunau-Varilla, avec le concours de son frère Philippe, ingénieur du canal de Panama, était arrivé à tirer de la trop fameuse Compagnie une quarantaine de millions. Menacé, lui aussi, par la Commission d'Enquête, il acheta, d'accord avec son associé Poidatz, le journal le *Matin*, et il en fit un puissant « organe indépendant ». Il obtint le même

BUNAU-VARILLA
(Dessin de DELANNOY, dans *les Hommes du Jour*)

résultat et put jouir en paix de l'argent soutiré à l'épargne française.

Ce succès insolent devait avoir des conséquences incalculables.

Ainsi deux hommes d'affaires, parce qu'ils disposaient chacun d'un grand quotidien, pouvaient tenir en échec le Parlement, le gouvernement et la magistrature, c'est-à-dire la puissance publique toute entière.

Dès lors, ils ne se contentèrent plus de se défendre : ils attaquèrent.

* * *

Au fond, quel était le but de ces hommes d'affaires, les Jean Dupuy, les Letellier, les Bunau-Varilla ? Ce n'était pas de faire triompher une doctrine politique ou sociale, de porter au pouvoir un groupe d'hommes unis par des convictions communes. Ils le déclarent eux-mêmes bien haut, ils se tiennent à l'écart de tous les partis.

Hommes d'affaires, ils voient uniquement dans le journalisme une affaire. Ils veulent gagner de l'argent. Or, nous l'avons vu, avec leurs journaux à six et huit pages, leurs clichés photographiques et leurs fils spéciaux, leur service de correspondance, et aussi leurs fanfares, leurs salles de spectacles, leurs concours avec des prix fort élevés, il arrive que le numéro vendu un sou au public, lui coûte plus de cinq centimes. Plus ils vendent, plus ils perdent.

Il faut donc qu'ils se rattrapent sur les affaires « à côté ».

Déjà la publicité financière faite par l'intermédiaire des courtiers de la Haute Banque leur fournissait des revenus énormes.

Mais cela ne leur suffit pas. Ils organisèrent le pillage systématique du budget. Forts de leur puissance électorale et de leur action quotidienne sur l'opinion, ils firent sur le gouvernement et sur le Parlement une pression incessante. Aucun ministère n'avait leur appui, s'il ne leur réservait une forte part dans toutes les entreprises et dans toutes les commandes de l'État.

C'est ainsi que les Letellier du *Journal* se firent une spécialité des entreprises coloniales, concessions au Congo, au Maroc, etc... et aussi construction du pont Alexandre, du Petit Palais, et bien d'autres.

La comptabilité de la maison Letellier était faite sur trois colonnes :

1° Journal. 2° Plâtres et ciments. 3° Congo. Si la première était toujours en déficit, les deux autres annonçaient des bénéfices. Mais c'est le *Journal* qui faisait obtenir les commandes et les entreprises coloniales.

De même M. Bunau-Varilla était engagé à fond avec le groupe belge du baron Empain, dans le Métropolitain et dans les principales affaires de transport et d'électricité de la Ville de Paris. On sait comment le ministère Combes, pour avoir la neutralité bienveillante du *Matin*, dut livrer à M. Lecouturier, gendre de M. Bunau-Varilla, la marque de la « Grande Chartreuse ». Pour pouvoir républicaniser le corps des officiers, le général André dut faire « marcher l'armée » en guise de réclame pour le journal de Bunau. Le Ministère des Colonies fut obligé d'organiser — et de payer — la mission Blanchet pour permettre au même Bunau et à ses associés Besnard et Jarislowski de rechercher des gisements de phosphates au Soudan.

Tous les ministères, à tour de rôle, durent livrer une part de leur budget à ces grands directeurs de l'opinion, sous peine de se voir traités comme l'aurait été naguère le pauvre Milliès-Lacroix. Ce qu'il en coûta à la France, on peut le deviner quand une marque comme la Grande-Chartreuse, évaluée quarante millions, fut cédée à un Lecouturier pour cinq cent mille francs.

Ce fut le pillage systématique de la fortune publique.

La Presse et le Gouvernement

Nous avons vu quel pouvoir les financiers exerçaient sur la presse : nous allons voir maintenant quelle action la presse exerçait sur le gouvernement.

En 1910, le *Petit Parisien* tire chaque jour à 1.200.000 exemplaires, le *Journal* à 850.000 ; le *Petit Journal* à 800.000 ; et le *Matin* à 600.000.

Cela leur fait à eux quatre une clientèle de 3 millions de citoyens. C'est le tiers du corps électoral.

Le reste dépend de quelques journaux politiques parisiens comme l'*Écho de Paris*, l'*Éclair*, le *Temps*, les *Débats*, ou provinciaux, comme la *Dépêche de Toulouse*, le *Progrès de Lyon*, le *Phare de la Loire*. En tout, une vingtaine.

Chacune de ces feuilles est rédigée par toute une armée de journalistes, spécialisés dans l'information, les échos, les reportages, la politique, le théâtre, etc...

Mais un seul homme mène toute cette armée. Les agences envoient chaque soir des centaines de télégrammes, mais le directeur arrête ceux qu'il ne juge pas utile de communiquer à sa clientèle ; pour l'article de fond, c'est

ARTHUR MEYER, DU « GAULOIS »
(Dessin de DELANNOY, dans *les Hommes du Jour*)

le journaliste qui l'écrit : mais c'est le directeur qui l'inspire. Y a-t-il un scandale ? Le directeur décide si on en parlera ou si on le cachera, si on l'exagérera ou si on l'atténuera, et à quel moment on arrêtera la campagne.

Que d'informations intéressantes, que d'affaires inavouables, que de crimes commis contre l'intérêt public sont arrêtés ainsi au seuil des salles de rédaction.

Une vingtaine d'individus décident ainsi chaque soir ce que le peuple français doit savoir ou ignorer.

Le Parlement tout entier tremble devant cette énorme puissance.

« Regardez vos circonscriptions », disait aux députés, le ministre Lebret, au moment le plus grave de l'affaire Dreyfus. Presque toute la gauche était dreyfusiste, mais la grande presse était hostile et, à part quelques socialistes, toute la Chambre suivit Méline.

Le *Matin*, mécontent d'un ministre, ne menaça-t-il pas un jour de passer au duc d'Orléans ? Bunau-Varilla envoya même, dit-on, un de ses fidèles rédacteurs offrir la couronne à Philippe VII. Si sa démarche n'eut pas de suite, c'est que le gouvernement lui donna la prébende qu'il voulait.

Quel politicien serait assez courageux pour oser entrer en lutte avec la puissance formidable de la presse ? Elle en a exécuté quelques-uns et des plus grands.

Clemenceau était dans tout l'éclat de son talent et de sa force, en 1890. Rien ne lui résistait ; il faisait et défaisait les majorités : on l'appelait le « tombeur des ministères ». Par malheur, il encourut la colère des gens du *Petit Journal*. Aussitôt toute la France le vit en une gravure célèbre, jonglant avec les sacs de livres sterling. Chaque matin on le traita de « vendu à l'Angleterre ». Répudié par ses électeurs, repoussé par les journaux, il vécut pendant quelques années une vie précaire, jusqu'au jour où les financiers, ayant besoin de sa plume alerte, lui donnèrent l'*Aurore*. Alors le politicien déchu et, qui pis est, déshonoré, redevint sénateur, chef de groupe, puis ministre et président du Conseil. Tant il est vrai que la presse peut faire et défaire la fortune des hommes politiques.

Aujourd'hui (1910) une vingtaine d'hommes, par la seule force de leurs capitaux ou celle de leurs commanditaires, disposent de l'existence des ministères, de la fortune des hommes politiques, de l'attitude des hommes des partis, et pareils au Dieu des Vents, soufflent à leur guise sur le pays, le calme ou la tempête.

Heureusement ces hommes ne visent pas au pouvoir politique mais seulement à l'argent. On peut traiter avec eux.

En fait, le gouvernement est en négociations constantes. D'abord, il s'efforce de les diviser en les mettant en concurrence les uns avec les autres ; il s'appuie, par exemple, sur le *Journal* contre le *Matin*, contrecarre l'action du *Petit Journal* par celle du *Petit Parisien*. C'est toute une diplomatie.

Mais surtout, il leur accorde, à eux ou à leurs bailleurs de fonds, des commandes de cuirassés, des concessions de mines, de chemins de fer ou de tramways. En échange, il obtient leur appui politique. Et les journaux d'opposition ne sont pas les moins dociles.

Si le gouvernement leur accorde — au détriment du budget — l'entreprise convoitée, ils sont tout prêts à mettre à sa disposition l'influence qu'ils exercent sur le public.

En somme, la presse et le gouvernement traitent de puissance à puissance. Le gouvernement donne aux directeurs de journaux de « bonnes affaires », ceux-ci, en échange, lui abandonnent l'influence qu'ils exercent sur les citoyens. Et le peuple souverain qui croit tout savoir ignore tout et ne contrôle rien.

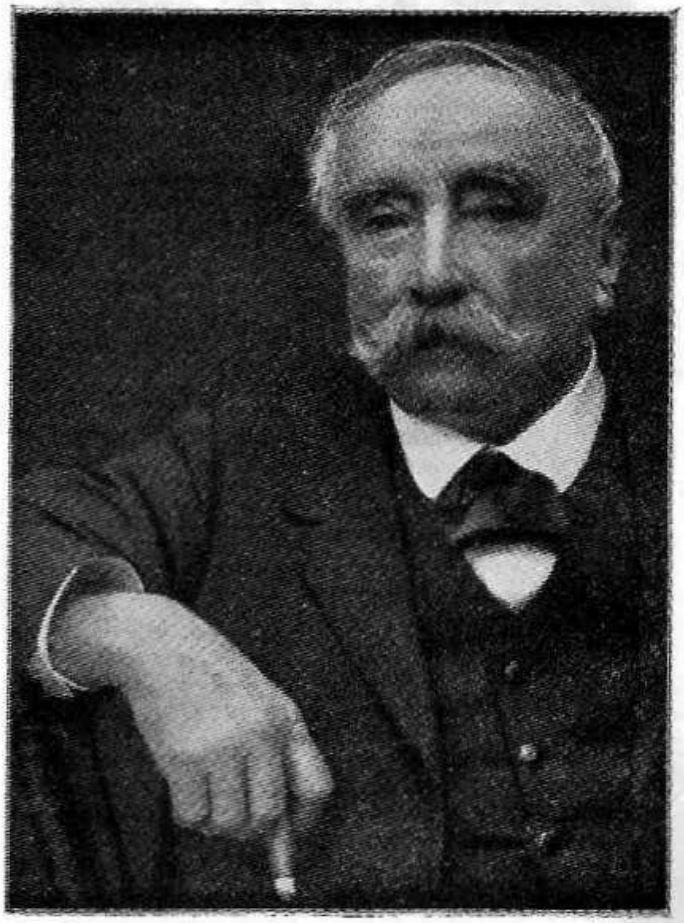

ADRIEN HÉBRARD, DU « TEMPS »

CONGRÈS SOCIALISTE (*L'Illustration*)

LES CHEVAUX DE BOIS

En 1911 les financiers gouvernaient la France. Une lente évolution avait mis en leur possession non pas la richesse du pays, mais la direction suprême de cette richesse.

Plusieurs millions de petits épargnants possèdent les actions ou les obligations des chemins de fer, mines, tramways, etc... mais tous ces petits bourgeois abdiquent leurs pouvoirs aux mains des conseils d'administration, et ceux-ci sont sous le contrôle d'un tout petit groupe d'hommes toujours les mêmes, et qu'on retrouve dans toutes les grandes affaires : banques, mines, aciéries, chemins de fer, tramways, compagnies de navigation, docks, entrepôts, sociétés d'assurances, de gaz, d'électricité, tout l'outillage économique du pays, toute sa vie matérielle, sont sous la coupe d'une cinquantaine de particuliers dont nous avons donné les noms.

Ces cinquante-cinq personnages acquièrent de ce fait une manière de toute-puissance. Car dans une société qui repose sur la propriété individuelle, la force réelle appartient à qui tient l'argent et ils ont à leur discrétion la fortune même du pays. Ils sont donc les chefs et véritablement les rois de la France.

Maîtres du pouvoir économique, il n'eût tenu qu'à eux de s'emparer du pouvoir politique.

Mais ils ont jugé que ce serait imprudent.

Un gouvernement qui se propose l'exploitation de plusieurs millions de prolétaires par une élite de financiers, ne peut manquer d'exciter, à la longue, de profondes colères. Plus « une oligarchie est restreinte, plus elle est fragile ». Si elle « gouverne » à découvert, elle risque de succomber promptement sous le nombre des mécontents. L'histoire du dix-neuvième siècle l'a bien prouvé. L'oligarchie de nobles et de prêtres qui régnait sous le nom de Charles X fut balayée en 1830 par une émeute parisienne ; en 1848, une seconde émeute balaya l'oligarchie bourgeoise constituée par Louis-Philippe ; et la bande de gens d'affaires groupée par Napoléon III autour de son trône de fortune s'effondra sous la révolte parisienne du 4 septembre.

Alors une idée hardie vint à ces hommes : garder pour eux la « *réalité* » du pouvoir, mais en abandonner les « *apparences* » au peuple lui-même; ils lui dirent : « *Désormais, c'est toi le souverain ; tu éliras tes représentants, et ces représentants feront la loi.* »

Concession dangereuse, si elle avait été réelle ; plus d'un craignit que les délégués des pauvres gens arrivant en nombre au Palais-Bourbon ne s'avisassent de réglementer la répartition des richesses.

Heureusement, les royalistes auteurs de la Constitution de 1875 prirent leurs précautions : la Chambre reçut le pouvoir législatif, mais elle ne l'exerça pas seule ; on lui adjoignit un Sénat, élu par les représentants des campagnes rétrogrades et pris dans la bourgeoisie aisée ou parmi les politiciens de métier.

Puis, les lois faites, on les soumit à l'interprétation de la Cour de Cassation et du Conseil d'État, grands corps composés de fonctionnaires inamovibles, indépendants du peuple, et l'on remit l'administration du pays à une bureaucratie de fonctionnaires de carrière sur qui l'opinion publique n'a aucune prise. Ainsi, le pouvoir législatif de la représentation populaire était pratiquement annulé.

On fit mieux encore : on pénétra la Chambre elle-même. Les candidats riches habituèrent les électeurs à de grandes dépenses, les élections de plus en plus coûteuses firent que sur 590 députés, 500 appartiennent, en 1910, à la bourgeoisie aisée ; les autres se faisant élire à l'aide des fonds secrets ou des subventions de quelques comités Mascuraud ou Billiet. Ainsi, les financiers sont parvenus à remplir le Palais-Bourbon de leurs créatures, administrateurs

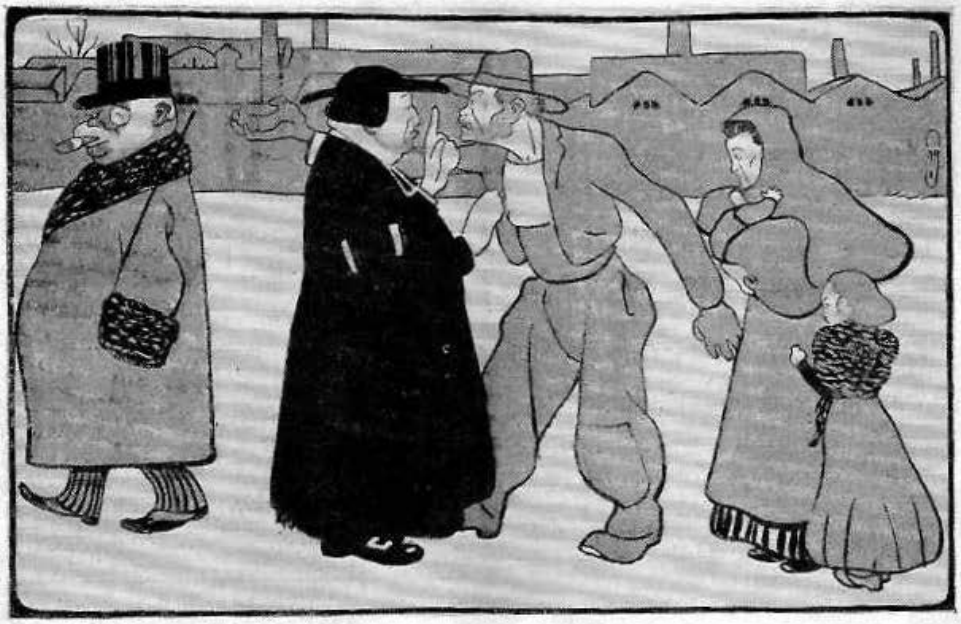

— *Pas de colère, mon ami, le royaume des cieux est aux pauvres ... Assis à la droite de Dieu, vous mangerez mieux là-haut.*

(Dessin de ROUBILLE, dans *l'Assiette au Beurre*)

de sociétés, avocats-conseils, ingénieurs-conseils, etc. Ce sont ceux-là qui font le travail sérieux dans les commissions, et c'est à eux que sont réservés les portefeuilles ministériels. Au reste, les gens d'affaires mirent la main sur la grande presse, qui mène l'opinion, et c'est le gouvernement qui « fait » les élections.

Dès lors, les financiers pouvaient être tranquilles. Les royalistes, auteurs de cette belle Constitution qui nous régit toujours, ayant pris le pouvoir, organisèrent, au profit des gens d'affaires, le gaspillage des deniers publics (scandale des chemins de fer, 1875-1877). Le peuple mécontent vota pour les Républicains (1877).

Aussitôt les financiers traitèrent avec eux. Gambetta *avait promis depuis* 1869 *l'impôt sur le revenu, la suppression des armées permanentes, la nationalisation des services publics.* A peine arrivé au pouvoir, il déclara qu'il fallait « sérier les questions » et se contenta de faire *la petite guerre aux curés.* Pendant ce temps, son ami Freycinet offrait aux gens d'affaires un programme de travaux publics de deux milliards ; et Jules Ferry commençait pour eux les expéditions coloniales.

Dix années passèrent. Alors le peuple, de nouveau déçu, vota pour les radicaux. Ceux-ci, avec Clemenceau, avaient repris tout le programme abandonné par Gambetta ; ils promettaient de faire des réformes « radicales ». A peine arrivés au pouvoir, ils traitèrent avec les financiers, votèrent les programmes navals qu'ils avaient blâmés, continuèrent les expéditions coloniales qu'ils avaient combattues, entrèrent au Sénat qu'ils avaient juré de détruire, et pour toute réforme reprirent le petit jeu de la guerre aux curés.

Dix nouvelles années passèrent. Alors le peuple mécontent vota pour des radicaux-socialistes. Pour la première fois la Chambre compta une majorité entièrement élue sur un programme avancé. Elle porta même deux socialistes au pouvoir.

Va-t-on réaliser les promesses faites depuis trente ans ?

FIN DE GRÈVE

— *Charmé de revoir ces gaillards qui voulaient nous faire mourir de faim.*

(Dessin de STEINLEN, dans *l'Assiette au Beurre*)

LE PETIT PÈRE COMBES
(Dessin de DELANNOY, dans *les Hommes du Jour*)

Erreur ! comme leurs prédécesseurs, les chefs traitent avec les financiers...

Ils abandonnent l'impôt sur le revenu, laissent violer la loi sur les accidents, ne font pas appliquer le repos hebdomadaire ; en revanche, ils votent de nouveaux cuirassés, augmentent l'artillerie, continuent l'expédition du Maroc, autorisent les emprunts russes et préparent la réconciliation avec l'Église. Dix années passent ainsi.

Le peuple de nouveau s'impatiente et commence à regarder vers les socialistes. Aussitôt Jaurès reprend le programme abandonné par les autres : l'impôt sur le revenu, la constitution des milices, la nationalisation des chemins de fer, promise par les républicains depuis 1869. Et le jeu recommence.

Le peuple attend de l'instrument démocratique qu'on lui a donné, une transformation sociale qui ne vient jamais. Sans se lasser, il a remplacé les royalistes par les républicains en 1877 ; il a passé des opportunistes aux radicaux ; des radicaux aux radicaux-socialistes, et même aux socialistes.

Quel progrès dans les idées, quelle marche en avant, s'écrient les politiciens !

M. JONNART

Mais par une contradiction curieuse, tandis que le personnel au pouvoir devient de plus en plus rouge, les programmes des partis avancés deviennent de plus en plus pâles.

Les radicaux-socialistes, en arrivant au pouvoir, adoptent l'attitude des radicaux, qui avaient pris celle des opportunistes. Les socialistes unifiés font de même ; tout leur effort tend à la représentation proportionnelle, l'impôt sur le revenu, la constitution des milices et autres réformes de ce genre. En sorte que la politique en 1910 se trouve être exactement celle qu'avait définie, avant la guerre, Gambetta, dans son fameux programme de Belleville en 1869 !

Les politiciens tournent, ils courent, ils font grand bruit. Comme ils vont vite !... Quel chemin parcouru ! Le manège s'arrête, et l'on se retrouve à la même place ! Depuis 1870, les politiciens ont mené le peuple français sur les chevaux de bois.

JAURÈS

Comment la démocratie a absorbé le socialisme

Comme la petite bourgeoisie est chez nous très nombreuse, il n'y a presque pas de circonscriptions où les prolétaires se trouvent en majorité (à peine pourrait-on en citer une dizaine). Le candidat socialiste, pour se faire élire, est donc contraint de rechercher les voix des petits bourgeois ; paysans, propriétaires, boutiquiers, possesseurs d'obligations et de titres de rente, etc. Alors il est obligé d'avoir deux programmes : un programme « maximum » qui est l'idéal collectiviste, et un programme « minimum » qui est celui du parti radical. Les ouvriers votent pour le premier, les petits bourgeois votent pour le second. Le collectivisme ne les effraie guère, parce qu'ils se disent que c'est un programme « pour l'an 2000 » ; et d'ailleurs si l'on tentait de le réaliser immédiatement, ils s'empresseraient de passer au parti adverse.

Voilà donc notre candidat élu : il est le représentant d'une majorité de prolétaires et d'une minorité de petits bourgeois ; la première lui est entièrement acquise, car des

FAITS-DIVERS D'AVANT-GUERRE

LE MARIAGE DE M. PAUL DESCHANEL
A LA MAIRIE DU VI[e] ARRONDISSEMENT

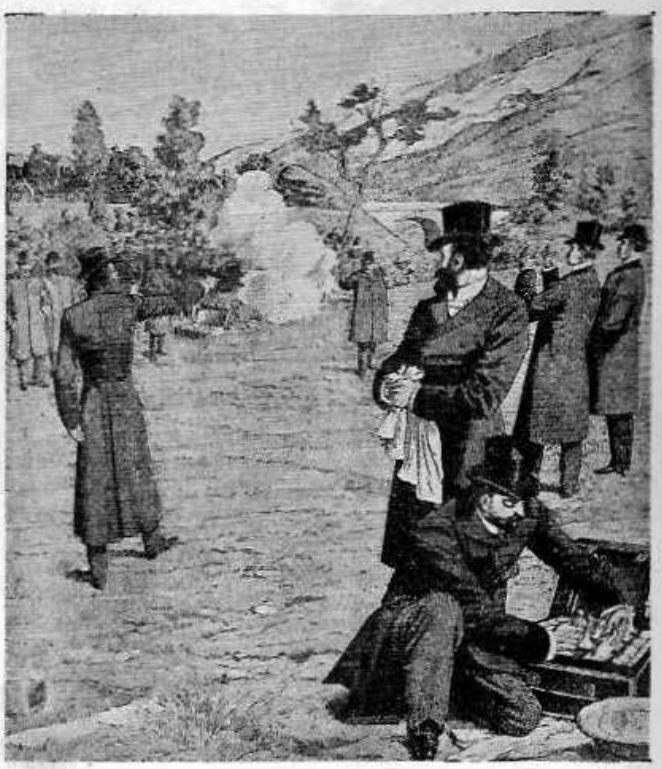

LE DUEL JAURÈS-DÉROULÈDE A LA FRONTIÈRE
D'ESPAGNE

socialistes ne peuvent voter contre un candidat du parti socialiste unifié; la seconde, au contraire, peut se détacher facilement de lui et voter pour un radical ou même un opportuniste ; il devra donc avoir pour elle les plus grands ménagements ; il devra tout faire pour ne pas l'inquiéter, car il y va de son siège et de ses 15.000 francs. Dès lors, il laissera dans l'ombre la révolution, le collectivisme et la lutte contre la Haute Banque et ne parlera que des « réformes » sur lesquelles tous ses électeurs sont d'accord : la lutte anticléricale, l'impôt sur le revenu, la R.P., etc...

Mais ceci, ce n'est plus de la lutte de classe, c'est de la « collaboration de classe ». Ce n'est plus du socialisme au sens révolutionnaire du mot, c'est de la démocratie bourgeoise.

Du moment où vous acceptez la collaboration des classes dans les circonscriptions électorales, du moment où vous admettez la collaboration des classes dans le Parlement et dans les commissions, pourquoi repousseriez-vous la collaboration des classes dans le gouvernement ?

Mais alors voici le parti tout entier entraîné peu à peu à la remorque de la politique gouvernementale, telle qu'elle est imposée aux ministres par les financiers.

UNE SÉANCE SCANDALEUSE A LA CHAMBRE : LES SOCIALISTES
CHANTENT « L'INTERNATIONALE » (*Le Petit Journal*)

AVANT LA MANIFESTATION LE PORTE-DRAPEAU EMBRASSE SES ENFANTS

NÉCESSITÉ D'UNE OPPOSITION

Le résultat : c'est qu'il n'y a plus d'opposition.

Il n'y a plus « d'opposition de droite », les royalistes, bonapartistes, plébiscitaires et autres nationalistes, abandonnés des financiers à mesure qu'ils devenaient impopulaires, sont sans force. L'état-major de la haute aristocratie : les de Vogüé, les de Ségur, les de Mortemart, les La Trémoille, les Reille richement installés à la tête des trusts des superphosphates, de l'acide sulfurique, des chemins de fer, des blés, etc., prélèvent en toute tranquillité la dîme féodale sur l'agriculture et l'industrie françaises — sous l'œil bienveillant de la magistrature et des ministres républicains. Ils préfèrent de beaucoup à un Roi qui les eût mis en évidence, une République qui les protège en les masquant.

L'agitation des « camelots du roi » se fait malgré les représentants officiels du royalisme et malgré le prétendant lui-même. Seule la presse gouvernementale feint de la prendre au sérieux, afin de réveiller, par la crainte d'une restauration chimérique, le zèle des républicains affaibli par les scandales du régime. Juges et policiers s'efforcent, par des poursuites et des emprisonnements, de lui donner un peu de consistance. Le royalisme n'est plus qu'un épouvantail électoral aux mains du gouvernement.

De même il n'y a plus « d'opposition de gauche ».

Les radicaux représentants des classes moyennes menèrent longtemps contre la Haute Banque une bruyante campagne de discours. Tant qu'ils furent en minorité, ils réclamèrent l'impôt sur le revenu contre les riches, la nationalisation des chemins de fer et des mines, le monopole de l'alcool, du sucre et des principales denrées d'accaparement.

Le commun de leurs électeurs avait toujours le même idéal, mais les chefs s'étaient bien calmés. Dès qu'ils furent au pouvoir, ils travaillèrent énergiquement à faire échouer les projets de réforme qu'ils proposaient, n'appliquèrent pas les lois qu'ils votaient, n'eurent d'argent que pour les programmes navals qu'ils avaient tant blâmés, et choisirent le moment précis de leur triomphe électoral pour proclamer la faillite de leur programme.

Ne sentant plus désormais d'opposition ni à gauche ni à droite, ni dans le Parlement, ni dans les bureaux, ni dans la presse, l'oligarchie financière mit le pays en coupe réglée.

Ce fut la mainmise d'un petit nombre de privilégiés sur toutes les sources de la richesse nationale ; « l'impôt privé » perçu par une féodalité d'un nouveau genre sur la foule des corvéables.

Mais quelle que soit la sagesse d'une oligarchie, quelles que soient l'intelligence et la prudence des hommes qui la mènent, si aucune opposition ne vient faire contrepoids à son pouvoir, elle risque de se laisser insensiblement entraîner aux pires abus.

Au sortir de la Fronde, la France entière appelait de ses vœux la monarchie absolue, qui seule pouvait mettre à la raison la noblesse turbulente. Louis XIV y réussit, mais il y réussit trop ; tout contrepoids disparu, il se laissa entraîner aux folles guerres de successions qui épuisèrent le pays et menèrent la monarchie à sa ruine.

Cent ans après, Bonaparte, au 18 Brumaire, s'emparait du pouvoir aux acclamations de toute la France dégoûtée d'une révolution avilie par les intrigues de couloirs, les coups d'État et les complots.

Mais Napoléon, à son tour, n'eut de cesse qu'il ne réduisît à néant toute opposition et tout contrôle, et le voilà entraîné par une sorte de mégalomanie dans les guerres contre l'Europe qui menèrent la France à l'invasion, et l'empereur à Sainte-Hélène.

De même encore Louis-Philippe qui avait si bien rempli la Chambre de ses créatures, et qui tomba pour avoir trop confondu « le pays réel avec le pays légal ».

L'oligarchie financière, après trente ans d'efforts, remporta la même victoire qui présage les mêmes désastres.

Après quarante ans de République, le pays est en proie à une oligarchie parasitaire, qui sans développer les forces vives de la nation, préfère vivre de sa substance. Il n'est pas bon qu'une classe conquérante remporte une victoire trop complète. Il faut à tout pouvoir un contrepoids. Il faut à tout gouvernement une opposition.

CONCLUSION

On se fait, dans le peuple, une idée très fausse du rôle et de la puissance de la mécanique parlementaire.

On croit qu'elle est, dans la machine sociale, le moteur. En fait, elle n'est qu'un appareil enregistreur, quelque chose comme ces balances automatiques que l'on met dans les gares.

Laissée à elle-même, elle ne bouge pas, tout en faisant parfois quelque bruit. Elle n'entre en mouvement que sous l'action d'une pression venue du dehors.

Alors la majorité se déplace comme l'aiguille sur le cadran et elle se déplace d'autant plus que la pression est plus énergique.

Mais il faut que cette action s'exerce de l'extérieur. Jamais les électeurs n'ont obtenu une réforme par une action venant du dedans. Qu'on se rappelle les radicaux qui sont parvenus à obtenir la majorité dans le pays comme à la Chambre, sans autre résultat que de voir leur majorité se disloquer, et les chefs abandonner ou tronquer les réformes promises.

Par contre, pourquoi les financiers, qui ne sont qu'une infime minorité, obtiennent-ils tout ce qu'ils veulent de nos Assemblées élues ? Parce qu'ils ont formé en dehors d'elles des Syndicats puissants, de banquiers, de métallurgistes, d'armateurs, etc., qui, bien commandés, disciplinés, tenaces, finissent par imposer aux députés incompétents, divisés, distraits ou corrompus, leur volonté.

Pourquoi l'Église catholique, si impopulaire pendant trente années, a-t-elle pu si longtemps résister au flot démocratique ? Pourquoi encore aujourd'hui tient-elle en échec le Parlement, rendant inapplicables, coup sur coup, deux lois votées par les Chambres et ratifiées par l'opinion ? C'est uniquement parce qu'elle constitue en dehors de la Chambre un corps organisé.

Et de même, depuis quand nos députés se préoccupent-ils tant de législation sociale, si ce n'est depuis que le Syndicalisme ouvrier est venu s'imposer à leur attention ? Les mineurs de nos grands bassins houillers sont assurément parmi les prolétaires les moins malheureux. C'est cependant pour eux qu'on a fait le plus de lois, de règlements et de décrets, stipulé le plus d'avantages. Pourquoi, sinon parce qu'ils ont été les premiers et les plus fortement syndiqués ?

Le Syndicat, qu'il soit capitaliste ou prolétaire, est la grande force qui met en mouvement, — non sans une sérieuse déperdition de force, — la mécanique parlementaire. Et cela se comprend.

Le Syndicat repose sur la *communauté des intérêts* : à ce titre, il permet d'avoir un programme sans équivoque, une ligne de conduite bien tracée, une action méthodique et continue, sous la direction d'hommes compétents.

C'est cela, — et non pas le nombre de ses adhérents — qui fait le secret de sa puissance.

Le parlementarisme, au contraire, repose sur la *confusion des intérêts* ; il mêle dans un même parti systématiquement des ouvriers et des patrons, des intellectuels et des commerçants, des producteurs et des rentiers.

Mais syndicats financiers, syndicats industriels et commerciaux, syndicats ouvriers s'organisent et déjà font éclater les cadres de la société politique.

A la Chambre même, les députés ne se classent plus entre eux, uniquement en radicaux, progressistes, royalistes ou socialistes. On sait qu'un tel est le représentant des charbons, un autre des sucres, un troisième des compagnies de navigation, de la métallurgie ou des banques.

Ainsi sous la représentation démagogique et confuse des partis, commencent à apparaître les linéaments d'une organisation supérieure, basée sur la communauté d'intérêt et la compétence.

A mesure qu'ils prendront une conscience plus claire de leur force et de leurs intérêts, les grands Syndicats patronaux et ouvriers traiteront directement leurs affaires et leurs conflits jusqu'à ce qu'ils se soient fondus en unités supérieures. = CORPORATIONS

Ce n'est pas la première fois qu'une formation sociale aura cédé la place à une autre.

Nos sociétés occidentales ont traversé une longue ère religieuse où les problèmes sociaux prenaient des formes théologiques, et les antagonismes de classes des aspects d'hérésies.

Puis elles ont passé par l'âge monarchique. Elles en sont maintenant à l'étape démocratique et parlementaire.

Et voici qu'elles arrivent à l'époque syndicale. C'est un progrès, puisqu'il met le *fait économique* à sa vraie place qui est la première.

Dès maintenant, la Finance et la Haute Industrie solidaires sont puissamment syndiquées ; la classe ouvrière ne l'est que partiellement, les classes moyennes pas du tout.

Tant qu'il en sera ainsi, la Démocratie ne sera qu'un décor, et le Parlement un théâtre, où des acteurs plus ou moins sincères joueront, avec plus ou moins de talent, une pièce dont la mise en scène est réglée par la Haute Banque.

1914

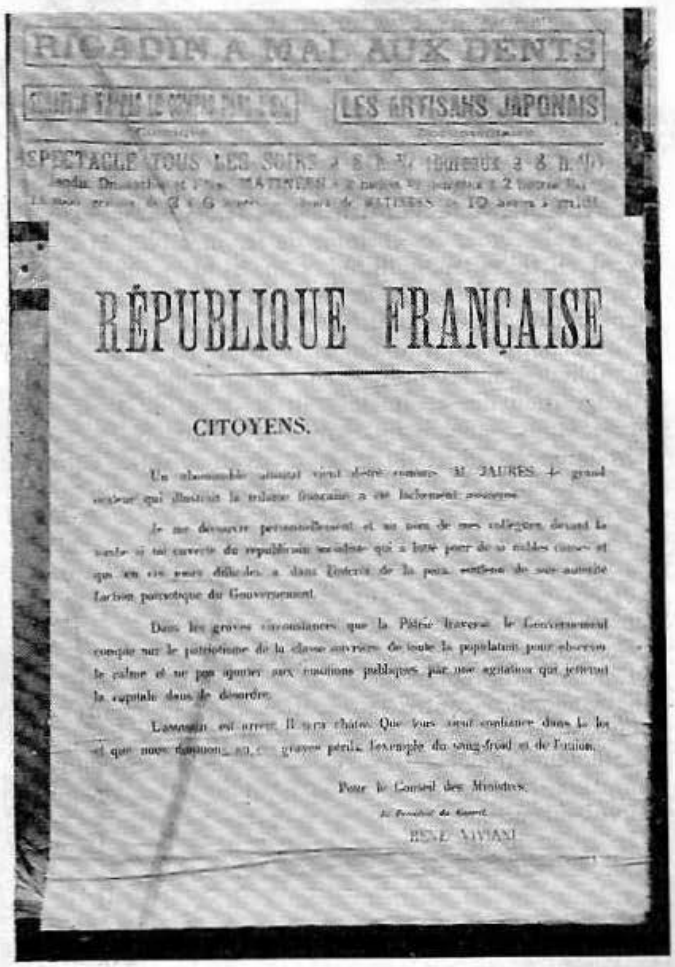
RICARDIN A MAL AUX DENTS

LES ARTISANS JAPONAIS

SPECTACLE TOUS LES SOIRS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CITOYENS.

Pour le Conseil des Ministres,

RENÉ VIVIANI

UNE AFFICHE OFFICIELLE ANNONÇANT
AU PEUPLE FRANÇAIS L'ASSASSINAT DE JAURÈS

1936

« FRANÇAIS MOYENS » : JOUEURS DE CROQUET AU JARDIN DU LUXEMBOURG

VINGT-CINQ ANS APRÈS

VINGT-CINQ ans ont passé !

La Démocratie est toujours debout.

La Haute Finance aussi...

En un quart de siècle, malgré une guerre atroce, et deux crises économiques, rien n'a été changé ni dans la Constitution ni dans le jeu des partis. Rien non plus n'a été modifié dans les méthodes par lesquelles les Banques et les Hauts Fonctionnaires les font mouvoir et les encadrent. Tout au plus peut-on signaler un perfectionnement notable dans le domaine de la Presse.

L'*Agence Havas*, qui depuis longtemps déjà avait réalisé le monopole des Informations, a fusionné avec l'*Agence Rénier* qui avait organisé le monopole de la publicité dans les journaux, et la maison *Hachette* a obtenu le quasi-monopole de la distribution des mêmes journaux.

D'où il suit que ces trois Puissances, financées par les mêmes banques, peuvent à tout moment étouffer toute publication qui leur déplaît.

Sans doute, ce triumvirat leur laissa toute licence de critiquer les événements et les personnalités politiques. Tolérance nécessaire pour maintenir la fiction constitutionnelle de la « liberté de

LES HORREURS DE LA GUERRE

la Presse ». Quant aux privilèges et aux abus du Pouvoir Financier, il n'en peut être question que dans les publications à tirage restreint ; tandis que la Grande Presse répand avec une unanimité touchante les thèses d'une orthodoxie étroitement surveillée par *Havas*.

C'est ainsi qu'on a réduit peu à peu l'innombrable presse parisienne à un type uniforme, où le lecteur contemple les mêmes photographies, lit les commentaires à peine différents des mêmes événements, et où rien ne diffère que les feuilletons et les échos.

La Grande Presse de province, naguère plus indépendante, est maintenant entrée dans le jeu.

Et voici que M. Laval étend aujourd'hui sa sollicitude aux petits journaux d'arrondissement, qu'il approvisionne d'articles, fabriqués en séries à Paris, mais qui semblent exprimer l'opinion du cru.

La Démocratie étant un gouvernement d'opinion, le journal qui vient chaque jour pour renseigner l'électeur a souvent beaucoup plus d'influence sur lui que les décisions des Congrès de son parti. Et beaucoup de Parlementaires redoutent beaucoup plus les critiques d'une petite feuille de leur arrondissement que les attaques retentissantes d'un grand journal parisien.

Sans doute, toute cette presse trop bien stylée n'exprime pas les véritables aspirations des classes populaires ni des classes moyennes. Et le « Français moyen » qui tient à ses opinions, et qui a pu mesurer pendant la guerre l'extraordinaire puissance de mensonge des grands « indépendants », se défie ; il le manifeste à chaque élection en votant contre les directives de la Grande Presse.

Mais régulièrement, au bout de six mois, le ministère « de gauche » qu'il a porté au pouvoir est réduit à l'impuissance, et fait place à un cabinet de concentration, docile aux instructions des Deux Cents.

C'est ainsi que depuis trente-cinq ans, malgré l'apparente instabilité ministérielle, et les remous parfois violents de l'opinion, la Haute Banque a pu maintenir, sous le couvert du mythe démocratique, la plus parfaite continuité de son pouvoir.

***

Cependant, jusqu'à ces derniers temps, le public français n'a qu'à peine soupçonné l'existence de ce gouvernement occulte des Banques, et il ne s'en inquiétait pas trop. Au fond, qu'attendait-il de ce régime ? Deux choses essentielles : un progrès continu du bien-être matériel, et la paix.

A ce double point de vue, il avait lieu d'être satisfait. L'institution démocratique lui donnait l'assurance de n'être pas entraîné par des ambitions dynastiques, ou les obscures menées d'un gouvernement personnel, dans des aventures guerrières.

Quant à la prospérité, jamais on n'en avait connu de pareille : la diffusion des valeurs mobilières avait mis à la portée de tous les bénéfices des grandes entreprises industrielles dont les produits s'épandaient sur tous les continents ; elle avait fait naître une classe de rentiers, vivant héréditairement de leurs revenus ; la manie de l'épargne avait gagné même les plus humbles. En dépit de quelques krachs scandaleux, la foule regardait avec une sorte de respect religieux, ces Temples du crédit, où l'on recueillait sans peine, à échéance fixe, la manne divine des coupons.

Il suivait docilement les conseils de ces guides prestigieux qui, de derrière un guichet, dirigeaient son épargne vers la Russie, la Turquie, la Chine, l'Uruguay, la Patagonie, etc.

La fortune se démocratisait comme le pouvoir ; et le citoyen voyait dans son indépendance matérielle la consolidation de son indépendance politique.

Ainsi pensait l'électeur de 1911.

Trois ans après, son gouvernement, résolument pacifique, l'engageait dans une guerre épouvantable de quatre années (1914-1918). Huit ans plus tard, il subissait une première faillite monétaire (1926). Huit encore ont passé ; et il vient d'en subir une seconde.

Enfin le voici à nouveau sous la menace d'une seconde « guerre mondiale ».

Alors, enfin, il commence à se demander si la démocratie n'est pas un décor, et quelles forces derrière le rideau le conduisent avec cette persistance à la ruine et au massacre.

Le plus simple est de les lui montrer à l'œuvre.

COMMENT LES FINANCIERS ONT DÉCLENCHÉ LA GUERRE MONDIALE

En 1903, la puissance industrielle de l'Allemagne ayant dépassé de beaucoup celle de la France, et atteint le niveau de l'Angleterre, le Kaiser cherchait une « chasse gardée » pour le trop-plein de sa production.

Trouvant toutes les places prises aux colonies, il jeta son dévolu sur la Turquie. Un grand chemin de fer fut projeté qui partant de Stamboul et traversant l'Anatolie devait bifurquer d'une part vers Bagdad et le Golfe Persique, de l'autre vers La Mecque et la Mer Rouge.

Mais l'Allemagne en pleine croissance manquait de capitaux. La France, comme toujours, en regorgeait. On apprit donc qu'un Syndicat financier s'était constitué sous la présidence de M. Arthur von Gwinner, président de la Deutsche Bank, et la vice-présidence de M. Vernes.

M. Vernes appartenait à ce petit groupe de banquiers suisses venus à Paris à la suite de Necker, et que Napoléon Ier avait faits régents de la Banque de France. Étroitement unis entre eux par des liens d'intérêts et de famille (1), les Mallet, les Vernes, les Mirabaud, les Hottinguer s'étaient toujours intéressés aux affaires du Levant.

La *Banque Ottomane* c'était Vernes, Hottinguer, Mirabaud, Mallet ; la *Banque d'Athènes* c'était Mallet, Vernes, Hottinguer, Mirabaud. La *Banque Franco-Serbe* c'était Mirabaud, Hottinguer, Vernes et Mallet ; à la *Banque Franco-Roumaine*, à la *Banque Franco-Serbe*, il y avait encore Mirabaud, Vernes, Hottinguer et Mallet.

Ils étaient en outre co-participants de la *Société Générale de Belgique*, et leurs banques particulières à Paris pouvaient puiser à volonté dans l'épargne française. Enfin, en leur qualité de Régents de la Banque de France, ils pouvaient obtenir toutes facilités de réescompte, en cas de péril.

Nul n'était mieux placé qu'eux pour financer l'entreprise allemande.

Mais alors le *Foreign Office* s'inquiéta. Le chemin de fer projeté pouvait amener en quatre jours (au lieu de 28) les troupes turques sur le Golfe Persique ou au voisinage du Canal de Suez ; or on sait que l'Angleterre est très sensible à tout ce qui touche la route des Indes.

Donc, en 1903, le roi Édouard VII fit, pour la première fois, une visite solennelle au Président de la République (à la grande surprise des Français habitués à crier : Vive Kruger !). Le lendemain de son départ, on apprenait que le groupe Vernes s'était retiré du Syndicat du Bagdadbahn. Et quelques mois plus tard était signé l'accord par lequel, en échange de notre abandon de l'Égypte, le *Foreign Office* nous cédait le Maroc (qui, bien entendu, ne lui appartenait pas). Nos banquiers désormais financeraient la conquête du

(1) Ils devaient fonder en commun, l'année suivante (1904), la *Banque de l'Union Parisienne* qui est avec la *Banque de Paris et des Pays-Bas*, notre plus grande banque d'affaires.

Maghreb, au lieu de financer la pénétration allemande dans le Levant.

Ainsi naquit l' « Entente cordiale ».

Ce que voyant, les industriels allemands réclamèrent leur part du Maroc : discours de Tanger, coup d'Agadir, conférence d'Algésiras...

La querelle était engagée.

* * *

Cependant les Banques allemandes, avec leurs seules ressources, poursuivent leur projet : Grâce à l'appui d'Abd ul Hamid, le rail allemand atteint La Mecque et remonte vers Mossoul.

En 1909, avec l'appui de la diplomatie anglaise et française, un groupe d'officiers jeunes-turcs renversent le Sultan Rouge ; mais quelques mois après, Guillaume II devint leur protecteur.

Alors on jette sur eux tous les peuples chrétiens des Balkans ; le Creusot fournit des canons de 75 aux nouveaux Croisés, mais Krupp livre des canons de 77 aux Musulmans. Première et émouvante rencontre des deux armes ! Puis, les Infidèles vaincus, les Croisés, selon la tradition, se battent entre eux ; Serbes et Grecs contre Bulgares.

Alors la lutte contre la poussée vers l'Est (Drang nach Osten) des Allemands change de terrain.

Pour atteindre le Levant, les produits allemands, — du moins les plus précieux, — doivent suivre le chemin de fer qui, par Vienne et Budapest, descend jusqu'à Belgrade et de là bifurque vers Salonique au sud, et Constantinople à l'est. La Serbie peut à son gré fermer le passage.

Par malheur, la dynastie des Obrenovitch est germanophile.

Qu'à cela ne tienne : par une belle nuit d'Orient, les loyaux officiers de la garde assassinent le roi Alexandre et la reine Draga, et mettent à la place un Karageorgevitch ami de la France.

Mais pour bien tenir en mains ces Balkaniques versatiles et toujours prêts à s'entre-tuer, il fallait les lier les uns aux autres par des intérêts durables. Pour cela, quoi de mieux qu'un chemin de fer ? En reliant par quelques tronçons Craïova au Danube, puis Nich à Prizrend, on pourra atteindre la mer à Antivari ou à Saint-Jean-de-Medua. On coupera ainsi la route allemande Belgrade-Salonique par une ligne transversale Danube-Adriatique.

Admirable combinaison ! Les cochons serbes, les blés roumains arriveront directement sur le détroit d'Otrante à portée de l'Italie ; les tissus et autres produits de la jeune industrie lombarde pourront se répandre dans tout le Balkan, au grand dommage des produits austro-allemands (belle occasion de brouiller Rome avec Vienne). Le Creusot et Birmingham se partageront les commandes de rails, locomotives et wagons. Le groupe Vernes (Union Parisienne) lancera les emprunts sur le marché français. Et si le Kaiser fait la grosse voix, la formidable armée du tsar à travers la Roumanie pourra venir rapidement au secours des « frères » serbes. La diplomatie, la finance, le commerce et l'armée sont ainsi étroitement associés, et de Londres à Odessa par Paris, Rome, Belgrade et Bucarest, un formidable barrage de Puissances associées se dressera en travers de la poussée allemande vers l'Orient.

Le rêve du Grand Empire qui, de Hambourg à Bagdad, devait assurer l'équilibre et l'essor de la formidable industrie allemande était par terre.

On devine que la Wilhelmstrasse ne fut pas longtemps à connaître ce grandiose projet. Sentant que la route de Salonique par la Serbie pourrait leur être fermée, Berlin et Vienne songèrent à construire une ligne de secours.

Entre la frontière serbe et celle du Monténégro, il y avait à ce moment un étroit couloir où la Bosnie austro-hongroise était en contact direct avec la Turquie. Vienne décida d'y construire un tronçon de voie, qui relierait la ligne hongroise qui descendait de Budapest à Serajevo, avec la ligne turque qui, de Salonique, remontait jusqu'à Mitrovitza. 150 kilomètres qui pouvaient être construits bien plus rapidement que les raccords nombreux en terrain très difficile du Danube-Adriatique.

* * *

Désormais la lutte est engagée. La poussée économique allemande vers le sud, et la poussée des groupes d'affaires qui vont lui barrer la route se heurtent en ce petit canton perdu de l'Europe. De là doit partir l'étincelle qui va mettre le feu au monde.

* * *

Cependant à Londres, sir Ernest Cassel s'inquiète. Ce petit courtier de Cologne, ancien employé de la banque Rothschild, après avoir financé avec bonheur de grandes affaires dans tout l'Empire, est devenu un personnage considérable. Banquier personnel du roi Édouard VII dont il a réglé au mieux les dettes de jeunesse, devenu baronnet, riche, influent, connaissant tous les ressorts de la politique et de la finance, il voit mieux que personne le danger du conflit engagé entre les groupes rivaux. Il entreprend de réconcilier son pays d'adoption avec son pays d'origine. Sachant bien que derrière les grands principes des nationalités, de l'équilibre européen invoqués par la diplomatie et les journaux, il n'y a que des conflits d'affaires, il a pris pour méthode de faire collaborer dans les Conseils d'Administration qu'il dirige des Anglais, des Allemands et des Français. A Londres, outre ses banquiers, il a pour amis, au sein du ministère, lord Haldane, lord Morley (qui démissionneront à la veille de la guerre) et Lloyd George qui, le jour même, passera dans l'autre camp.

A Paris, M. Joseph Caillaux est son associé au *Crédit Foncier Egyptien*, et au *Crédit Foncier Argentin*. En outre, il s'allie à la *Banque de Paris*

L'ATTENTAT DE SERAJEVO (1914)

et des Pays-Bas, rivale de l'*Union Parisienne* et du groupe Vernes.

A partir de ce moment la paix ou la guerre se joue entre deux équipes internationales d'hommes d'affaires.

En France la lutte est particulièrement vive.

Chaque fois que M. Poincaré ou M. Millerand, avocats de l'industrie lourde, sont au pouvoir, les conflits se multiplient avec l'Allemagne dans les Balkans, au Maroc et jusqu'au Congo (affaire de la Ngoko Sangha). Mais sitôt que M. Caillaux revient au pouvoir, les affaires s'arrangent et alors la *Banque de Paris et des Pays-Bas*, le *Crédit Lyonnais* avancent des fonds à court terme aux banques de Berlin, — ce que le ministère suivant interdit aussitôt.

Cependant l'opinion est alertée : avec un égal patriotisme toute la presse française dénonce les « provocations » allemandes, et toute la presse allemande dénonce « l'encerclement » où l'on veut l'enfermer.

Mais personne ne dit un mot des groupes d'intérêts qui s'affrontent, — et que d'ailleurs seuls quelques initiés connaissent. Moyennant quoi, chaque peuple, bien assuré de ses sentiments pacifiques, commence à croire à la mauvaise foi et à la malveillance de son voisin.

Ici et là quelques journaux résistent encore.

Mais en 1913 un emprunt russe destiné à la construction de chemins de fer stratégiques, mit à la disposition de l'Ambassadeur du tsar à Paris, M. Iswolski, un magnifique fonds de publicité. On a trouvé dans les papiers de son agent, M. Raffalovitch, le montant des sommes versées aux grands journaux, et le tarif où se cotaient alors leurs angoisses patriotiques.

La lutte fut particulièrement vive lorsque M. Poincaré devint Président de la République et M. Caillaux ministre des Finances. Pour déconsidérer ce dernier, un directeur du *Figaro*, M. Calmette, n'hésita pas à faire circuler dans les cercles diplomatiques des lettres intimes signées « ton Jo ». Mme Caillaux, exaspérée, le tua, dans son bureau à coups de revolver.

ISWOLSKI

Parallèlement, dans les Balkans, l'agitation grandissait. Pour empêcher la construction du chemin de fer autrichien de Serajevo à Mitrovitza, les propagandistes serbes préparaient un soulèvement des Slaves en Bosnie. Pour raffermir le prestige de la monarchie, l'archiduc héritier François-Ferdinand vint faire une visite officielle à Serajevo.

Le 15 juin, il fut assassiné avec sa femme, en plein cortège, par un étudiant serbe affilié à une société secrète.

Il tombait au point précis où s'affrontaient les forces adverses des deux groupes.

Aussitôt les Chancelleries, puis les États-Majors entrent en mouvement. Pendant que M. Caillaux est paralysé à Paris par le procès de sa femme, M. Poincaré court à Saint-Pétersbourg pour se concerter avec le tsar. L'ambassadeur russe Iswolski travaille la presse. M. Millerand lance sur les boulevards les musiques militaires.

En vain, Jaurès court au quai d'Orsay pour conjurer Viviani de garder son sang-froid. Il voit Iswolski, l'homme des financiers, sortir joyeux du cabinet du Président du Conseil. Devinant ce qui s'est passé, il s'écrie dans un mouvement de colère : « *Il l'a, sa guerre, le bandit!* »

De retour à son journal, il donne l'ordre de réserver toute la première page où il se propose exposer, tout au long, l'intrigue diplomatico-financière qui menace d'ensanglanter l'Europe.

Quelques heures après, dans le restaurant où il dînait, un jeune fanatique de l'*Action Française* lui imposait silence en le tuant d'une balle dans la nuque par la fenêtre ouverte.

Le surlendemain, un million de Français partaient pour la frontière pour défendre la Patrie, le Droit, le Justice et la Liberté. A la même heure, deux millions d'Allemands couraient vers le Rhin ou la Vistule, pour défendre le Reich contre l'encerclement et la ruine.

Allons enfants de la Patrie!
Deutschland über alles!
God save the King!

LE BUTIN

Laissons les pauvres P.C.D.F. dans leurs tranchées de boue et de sang, et les généraux à leur stratégie. Et suivons les états-majors financiers qui financent, fabriquent, approvisionnent. A aucun moment, dans les deux camps, ils n'ont perdu de vue l'objectif de la guerre : la victoire industrielle.

Tous les traités secrets conclus au cours des hostilités avec les nouveaux Alliés sont pleins de clauses stipulant des partages de territoires, des « zones d'influence » économique, des concessions de mines, de chemins de fer, etc... Au début de 1918, quand l'arrivée en masse des troupes américaines fit prévoir aux Allemands leur prochaine défaite, on vit, sur l'ordre des Krupp, des Roechlin, des équipes de spécialistes accourir dans les régions occupées pour démonter les machines de nos meilleures usines et les répartir entre les consortiums allemands, détruire les chevalements des mines, les pompes, noyer les galeries. Tout cela pour handicaper d'avance les concurrents français et belges. Ce fut le pillage méthodique, la destruction systématique des biens privés, la guerre économique à l'état pur sans l'excuse d'aucune nécessité militaire.

Prodigieuse sottise, qui devait plus tard servir de justification aux représailles des industries rivales.

Enfin, le 11 novembre 1918, cloches et canons annoncent aux peuples épuisés la victoire des démocraties pacifiques sur les Empires militaristes. Le monde pourra vivre en paix désormais avec l'Allemagne républicanisée et désarmée.

Ceci pour l'opinion.

Mais à Londres comme à Paris, les grands consortiums industriels et financiers n'ont point perdu de vue leur objectif de 1914 : éliminer du marché international le concurrent allemand. Il ne s'agit plus cette fois d'arrêter son expansion au Danube. On découpe l'ancien Empire austro-hongrois en petits États, bien pourvus de tarifs douaniers qui arrêteront ses exportations à la frontière de la

Bohême. Puis on s'attaque aux œuvres vives : on lui enlève ses minerais de fer de Lorraine, son charbon de la Sarre, une partie de celui de la Ruhr, ses paquebots, la moitié de ses wagons, ses colonies, ses capitaux placés à l'étranger. Et quand on l'a mis ainsi dans l'impossibilité d'exporter et de vendre, on lui inflige une dette astronomique de 400 milliards de marks, qui permettra pendant trente ans de vider ses caisses, si par hasard il parvenait à les remplir.

CAILLAUX

Nos industriels ne furent pas les moins âpres à la curée. Que voulait le peuple français ? La restitution de l'Alsace-Lorraine et la juste réparation des dommages de guerre. M. André Tardieu s'occupa de traduire en actes ces désirs. Par ses soins et ceux de M. Millerand, — nommé, pour la circonstance, Haut Commissaire à Strasbourg, — il fit attribuer au Comité des Forges pour 800 millions (non encore entièrement payés) les magnifiques usines allemandes qui avaient coûté 10 milliards.

Mais le groupe Vernes ne borna pas là son ambition.

La défaite, le découpage des frontières, et l'effondrement général des monnaies avaient entraîné la ruine générale des banques et des grandes industries dans toute l'Europe Centrale ; on pouvait les racheter, en francs non encore dépréciés, pour une bouchée de pain.

C'est alors (1920) que la Banque de l'*Union Parisienne* (Vernes, Hottinguer, Mallet, Mirabaud) s'unit à la *Société Générale de Belgique* pour former l'*Union Européenne Industrielle et Financière*, vaste *holding* C° destinée à acquérir la majorité des actions dans les « laissés pour compte » des vaincus.

On y trouve encore aujourd'hui, sous la présidence de M. Eugène Schneider, et à côté de son beau-frère M. de Saint-Sauveur, MM. Hottinguer, Mallet et Sergent de l'*Union Parisienne*, auxquels se sont adjoints M. Brizon de la *Banque des Pays du Nord ;* M. Paléologue, ancien ambassadeur de France auprès du tsar, etc.

Assurée de pouvoir puiser aussi facilement dans les réserves de l'épargne, cette banque racheta contre de bons francs français les magnifiques usines de Stinnes dans le Grand-Duché du Luxembourg qui ont passé à l'A.R.B.E.D. ; puis elle s'est assuré la majorité des actions dans les établissements *Skoda* de Tchécoslovaquie, les mines de Huta Bankowa en Pologne, la Société minière et métallurgique (Bankowa - Hutni Spolecnost). Elle a en outre des intérêts dans divers établissements de crédit en Autriche, et sa sollicitude s'étend même à la Hongrie, où elle contrôle la Banque Générale de Crédit.

Pendant que la finance française s'emparait ainsi de la place autrefois tenue par l'Allemagne dans l'Europe Centrale, notre diplomatie, par une sorte d'harmonie préalable, concluait tout un système d'alliances militaires avec la Tchécoslovaquie, la Pologne, la Roumanie et la Yougoslavie pour consolider cette hégémonie. Il était convenu que pour parer à toute éventualité ces divers pays fourniraient des soldats, Skoda fournirait d'armements les peuples de la Petite Entente, et l'on paierait les frais communs grâce à des emprunts en France. Moyennant quoi toute tentative de revanche, toute expansion économique allemande vers l'Europe Centrale devenait impossible. Au lieu d'arrêter l'expansion économique allemande au Danube, comme en 1914, on la fixait aux limites mêmes du Reich.

Quant à savoir comment 63 millions d'Allemands, 6 millions d'Autrichiens, 8 millions de Hongrois pourraient vivre dans les étroites limites où ils étaient enfermés, nul ne s'en souciait.

L'opinion française, uniquement occupée du paiement des réparations, ne voyait pas qu'on avait établi, en son nom, sur l'Europe une hégémonie insupportable.

Les hommes d'affaires qui avaient déclenché la première guerre mondiale, venaient d'accumuler toutes les conditions de la deuxième.

PREMIERE FAILLITE

NOVEMBRE 1918.

La retraite des troupes allemandes laisse onze départements dévastés. Des millions de réfugiés reviennent vers les lieux où furent leurs foyers — et n'y trouvent que des trous d'obus et des tranchées. Il faut y reconstruire les maisons, les fermes, les ateliers, les mairies, les écoles, les églises, les gares, les routes, les chemins de fer.

Quelle désolation ! s'écrient les pauvres gens.

Quel chantier ! pensent les hommes d'affaires.

Devant la hâte des réfugiés, qui campent dans les ruines, chacun pense que le gouvernement veut faire vite. En Amérique, en Angleterre, des

POINCARÉ

milliers d'usines, brusquement privées des commandes de guerre, vont laisser des millions d'ouvriers en chômage.

Le général Gœthals, le grand ingénieur qui a réussi la construction du canal de Panama, puis la Fédération des industries britanniques s'offrent à collaborer à la reconstruction. Ils laisseront naturellement aux entreprises françaises les travaux qu'elles choisiront. Ils se chargeront du reste ; et les Américains offrent même d'avancer les sommes nécessaires pour le compte de l'Allemagne.

Dans deux ans, tous les habitants auront retrouvé un foyer confortable. Toute la région, l'une des plus riches du monde, sera équipée à neuf, selon les procédés les plus modernes.

Mais M. Loucheur, ministre et porte-parole des grands profiteurs, remercie et refuse. Tous les profits de la reconstruction doivent être réservés à l'industrie nationale. Tous les capitaux seront avancés par l'épargne nationale. Les réfugiés attendront dix ans s'il le faut. On refuse même les matières premières et la main-d'œuvre offertes gratuitement par l'Allemagne dont les usines chôment et qui, n'ayant plus d'argent, voudrait s'acquitter au moins partiellement en nature.

Plutôt que de revoir ces faces ennemies, s'écrie le député-entrepreneur Crespel, « nos populations préfèrent rester dans la *majesté de leurs ruines* »!

Naturellement on commence par les usines ; on reconstruit en deux fois plus grand les mines, les aciéries, les tissages du Nord, sans réfléchir qu'on les a déjà remplacés par les usines lorraines confisquées à l'Allemagne — ce qui devait déterminer plus tard une terrible crise de surproduction.

On n'a pas oublié à quels gaspillages insensés, puis à quelles injustices criantes donna lieu la répartition des indemnités. Six ans après l'armistice des milliers de familles vivaient encore dans des baraques en bois et sous des abris de tôle ondulée.

Mais les grands Consortiums avaient des commandes en abondance. Et l'État français empruntait 100 milliards à l'épargne pour les payer, en attendant le règlement final des Réparations : *Le Boche paiera!*

Hélas ! le « Boche » discutait le montant de la créance, contestait les factures, et ne payait pas. M. Poincaré décida de lui envoyer l'huissier, et fit saisir les usines de la Ruhr. Du même coup, il débarrassait les industriels lorrains de leur concurrent le plus redoutable.

Mais le Reich, plutôt que de céder, préféra laisser s'effondrer son mark. De ce fait, les dépenses des Réparations ne pouvaient plus que s'ajouter à la dette de guerre. Comment le Trésor supporterait-il cette charge ? Les gros financiers commencèrent d'exporter leurs capitaux.

En février 1919, lorsqu'on avait refusé le concours des industriels anglais, l'accord qui avait soutenu notre change pendant la guerre, avait été rompu : la livre sterling de 25 francs avait monté à 90 francs. Elle atteignit bientôt 120 francs, puis 140 francs, et sous Herriot, après la victoire du cartel des gauches, une panique artificielle la fit monter à 240 francs.

Alors M. Poincaré revint, et, en dépit de ses promesses formelles, amputa d'un seul coup le franc-or de 75 %.

De ce fait, des millions de petits porteurs, qui avaient fait confiance à l'État, se trouvèrent brusquement spoliés. Les salariés, les fonctionnaires, les propriétaires d'immeubles, et généralement tous les gens à revenu fixe, et les créanciers se trouvèrent appauvris. La classe des « rentiers » héréditaires, naguère si nombreuse, disparut définitivement.

Si les grands consortiums français ont déclenché la guerre, l'ont équipée et financée pour leur plus grand profit, ce sont les classes moyennes françaises qui l'ont en définitive payée !

DEUXIEME FAILLITE

Au reste l'oligarchie des Deux Cents considéra cette faillite sans déplaisir. Depuis longtemps, tous les administrateurs des Grandes Sociétés, leurs gros clients et leurs amis avaient mis leurs capitaux à l'abri : ils avaient acheté des valeurs étrangères en livres sterling, en dollars, en florins, en francs suisses, etc.

Dès qu'ils surent que la stabilisation *de fait* était assurée à 1 livre sterling = 124 francs, ils s'empressèrent de « rapatrier » leur argent. Ils y mirent d'autant plus de zèle patriotique que M. Poincaré leur remboursait leurs devises en or, non pas au cours ancien — comme M. Auriol — mais au cours du jour. C'est-à-dire qu'un Fran-

çais qui avait acheté, six mois auparavant, 1 livre sterling au cours de 70 francs anciens, recevait 124 francs nouveaux.

Et comme les prix intérieurs n'avaient pas monté dans la même proportion, les méfaits de la « dévaluation » se trouvaient pour lui largement compensés.

Ainsi la grande industrie se retrouva tout à coup avec ses capitaux intacts, ses dettes intérieures allégées, et son outillage « rationalisé », — aux frais des épargnants.

Dans les six premiers mois de 1927, près de 20 milliards rentrèrent au bercail. L'argent étant abondant à la Bourse, le taux d'intérêt baissa : les émissions redevenaient possibles.

D'autre part, du fait de la réduction du franc *à quatre sous*, l'encaisse-or de la Banque de France avait été portée au bilan de 5 à 25 milliards, d'où un boni de 20 milliards à la disposition du Trésor.

Enfin l'État disposait d'un montant presque égal de devises étrangères rachetées aux bons patriotes et placées en report à New-York, à Londres et sur d'autres places.

Alors on s'en donna à cœur joie : les émissions des Sociétés privées qui étaient tombées à 4.806 millions en 1926, montèrent à 7 milliards en 1927, à 10 ½ en 1928, à 15 en 1929, pour atteindre 20 milliards en 1930.

Parallèlement, pour leur assurer des commandes, les Compagnies de chemins de fer empruntaient 10 milliards ; les émissions pour les régions dévastées recommençaient.

En moins de deux ans les 19 milliards mis en réserve par le « père Chéron » furent dépensés en dégrèvements fiscaux, subventions, et commandes de toutes sortes. Cependant que le franc Poincaré ayant été stabilisé trop bas (4 sous au lieu de 6) assurait à nos exportations un magnifique essor sur le marché international.

C'est alors que M. André Tardieu, qui présidait avec assurance à ce gaspillage insensé, annonça du haut de la tribune au peuple ébloui que toutes les difficultés de la guerre étaient enfin surmontées, la France et le monde s'engageaient dans une ère de Prospérité définitive.

*
* *

Par malheur, les Banques, comme d'habitude, avaient réservé leurs faveurs aux grandes Sociétés. Il est beaucoup plus facile et avantageux de placer 100 millions de titres de la *Compagnie de Saint-Gobain* que 100 millions d'actions ou d'obligations de 50 petites entreprises peu connues. Le résultat fut que nos belles *industries-clefs*, déjà magnifiquement équipées, se trouvèrent suréquipées, nos services publics engagés dans des dépenses excessives, nos banques munies de succursales aussi fastueuses qu'inutiles.

Survint le krach américain (octobre 1929), le retrait brusque des crédits en dollars entraîna l'effondrement de l'Europe Centrale, le krach des banques allemandes, puis la chute de la livre sterling et des monnaies de 42 pays.

Nos prix or, devenus soudain trop élevés, paralysèrent nos exportations ; et pour la seconde fois, le marasme des affaires succèda brutalement à la prospérité factice.

Que faire ?

Tous nos ministres — à quelque parti qu'ils appartiennent — connaissent leur devoir : tout en jurant qu'ils vont rétablir enfin le sacro-saint équilibre du budget (ordinaire), ils créent à côté un budget (extraordinaire) de subventions aux victimes de la crise : 4 milliards aux Compagnies de chemins de fer pour maintenir leurs commandes, 800 millions aux Compagnies de navigation pour qu'elles donnent du travail aux chantiers ; 2 milliards pour les gros minotiers et les gros producteurs de blé, etc. En tout 11 milliards de subventions auxquelles s'ajoutent bon an mal an 3 ou 4 milliards de Bons du Trésor venant à échéance. Tout cela naturellement est couvert par des emprunts ; en quatre ans, la petite épargne avança 60 milliards.

TARDIEU

Mais au début de 1935, à force d'entendre parler de l'équilibre budgétaire, elle perdit confiance, et ne voulut même plus souscrire de Bons à deux ans. Les grands Établissements de crédit souscrivirent à leur place avec l'argent de leurs déposants ; mais elles finirent par craindre pour leur liquidité, et firent réescompter par la Banque de France. On était en pleine inflation.

Alors M. de Wendel, sénateur, métallurgiste et Régent de la Banque de France, porte-parole officiel des *Deux Cents*, imposa au Parlement, qui n'en voulait pas, la DÉFLATION (1). Il faut, dit-il, faire une bonne fois des économies, et mettre le budget en équilibre. Mais lequel ?

Va-t-on rogner sur le budget des subventions ? Évidemment non. Ce serait réduire à la faillite ces industries « abritées » que l'on veut précisément sauver. On s'attaque donc uniquement au budget ordinaire : traitements des fonctionnaires, pensions aux anciens combattants, etc. ; on va même jusqu'à réduire les « coupons » de la rente (pour la première fois depuis la Révolution) et les loyers ; violant ainsi le sacro-saint respect des contrats publics et privés.

Moyennant quoi, les charges fiscales des grandes entreprises pourront être allégées. Parallèlement,

(1) V. Francis Delaisi : *La Banque de France aux mains des Deux Cents familles.*

la peur qu'ont les ouvriers de tomber en chômage permet de comprimer au minimum les frais de main-d'œuvre. On pourra ainsi ramener les prix de revient français au niveau des prix anglais et américains, et reprendre avec avantage la lutte sur les marchés internationaux.

Les décrets-lois de M. Laval appliquent impitoyablement ces mesures draconiennes. Mais alors apparaît le rapport sur le budget : on a réalisé 4 milliards d'économies sur les petits fonctionnaires et rentiers ; mais comme on a maintenu les 11 milliards de subventions aux divers consortiums industriels et agricoles, il reste 7 milliards de déficit à couvrir par l'emprunt.

Tous ceux qui suivent avec quelque attention les affaires publiques — autrement que par la presse Havas — avaient depuis longtemps prévu ce résultat : depuis le début de 1935 (discours de Wendel) les gros capitalistes avaient commencé d'exporter leurs capitaux à l'étranger, les moyens achetaient des valeurs anglaises et américaines, les petits thésaurisaient. En deux fois, lors du conflit entre le Parlement et les régents, et lors du budget Laval, la Banque de France avait perdu 20 milliards d'or. Dès ce moment la dévaluation était inévitable.

Mais fort habilement, les financiers et leurs conseils parlementaires souhaitaient en laisser la responsabilité à un ministère de gauche. Laval passa la main à Mandel-Sarraut, qui décidèrent d'attendre les élections.

Celles-ci se firent sous le signe du « Rassemblement populaire ». Depuis le coup d'État manqué du 6 février 1934, l'opinion républicaine comprenant l'absurdité du compartimentage des partis « de gauche » réclamait la constitution d'un Front Commun contre le fascisme. Prudemment, les chefs parlementaires avaient mis au second plan les questions financières, que le plan de la C.G.T. avait mises au premier.

Mais les masses populaires et les classes moyennes, lassées de sacrifices incessants en vue d'un équilibre jamais atteint, se sentaient atteintes dans leurs intérêts économiques au moins autant que menacées dans leurs intérêts politiques.

Le *slogan* des « Deux Cents Familles » — nous pouvons bien le dire ici — et les révélations concernant les régents de la Banque de France, leurs origines, leur puissance, leur action séculaire contre la Démocratie, eurent un retentissement qui nous a nous-mêmes surpris. Pour la première fois en France, les Financiers apparaissaient en personne sur le tremplin électoral !

En fait, la Victoire du Front Populaire fut une réaction violente des masses ouvrières contre les souffrances imposées par la « déflation » et dont personne, pas même les chefs syndicalistes, n'avait soupçonné toute la gravité. Ce fut aussi une révolte des classes moyennes atteintes à la fois dans leurs traitements, leurs coupons et leur épargne.

Tout de suite le gouvernement Léon Blum donna satisfaction aux ouvriers par les contrats collectifs, les congés payés et la promesse de la semaine de quarante heures. Et pour venger le Parlement des sommations hautaines de M. de Wendel, il provoqua la réforme des statuts de la Banque de France, et la chute des Régents. Par là, il touchait l'oligarchie financière à la prunelle de l'œil.

Mais depuis lors, le premier coup de terreur passé, les Deux Cents se sont ressaisis. Auprès du gouverneur de la Banque de France, aux côtés du ministre des Finances, et jusqu'à la Présidence du Conseil, les inspecteurs des Finances, qui furent leurs agents les plus dévoués, sont toujours là.

Admirable puissance de la bureaucratie : immuable sur le rocher de ses règlements, elle regarde avec dédain ces ministres éphémères qu'un hasard a mis au gouvernail d'un navire dont ils ignorent le maniement.

Et ce n'est pas la moindre des ironies de l'heure présente que la politique du Front Populaire est appliquée aujourd'hui par ce même petit groupe d'inspecteurs des Finances qui ont servi successivement de toutes leur compétence et tout leur dévouement les Germain-Martin, Bonnet, Régnier, Laval, et autres commis de la Haute Banque.

Devant la violence de la réaction populaire, manifestée par les occupations d'usines, ces hommes comprirent enfin que leur politique de « déflation » avait échoué ; il ne leur restait plus qu'à faire une liquidation à la Poincaré. Dès le mois de juin, ces adversaires forcenés de la dévaluation commencèrent à déclarer qu'ils en étaient depuis longtemps partisans. On les vit, et en particulier, le plus éminent d'entre eux, M. Charles Rist (1), conseilla ouvertement la dévaluation au gouvernement qui — fidèle à ses promesses électorales — n'en voulait pas.

M. Vincent Auriol s'imaginait naïvement qu'il ferait rentrer l'or enfui à l'étranger par des menaces fiscales, et qu'il ferait sortir les billets thésaurisés à l'intérieur, en faisant appel à la mystique du Front Populaire. Mais le public auquel on avait emprunté 60 milliards en quatre ans à

LÉON BLUM

(1) Ancien sous-gouverneur de la Banque de France, administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas et du Canal de Suez.

la cadence moyenne de 15 milliards par an (dont 11 pour les subventions) n'avait plus confiance.

A la mi-septembre l'emprunt Auriol n'avait donné que 4 milliards. Or le Sénat, à l'instigation de Joseph Caillaux, avait limité à 10 milliards les avances que l'on pouvait demander à la Banque de France, et le ministre avait 20 milliards à payer d'ici la fin de l'année.

Alors, une fois encore les capitaux commencèrent à fuir à l'étranger. En vain le gouvernement ordonna de fermer tous les robinets de sortie (suppression des crédits-francs pour le marché à terme, hausse du taux de l'escompte, etc...), les capitaux échappaient par la fissure des achats de valeurs étrangères et de la spéculation sur les matières premières (1).

Et M. Auriol étonné regardait les lingots s'enfuir de la Banque de France à destination de Londres ou de New-York.

A la mi-septembre l'encaisse était tombée à 50 milliards. Alors le grand État-Major, par l'intermédiaire de M. Daladier, fit savoir qu'il considérait que dans l'intérêt de la défense nationale, notre réserve d'or ne devait pas descendre plus bas.

Le samedi 24 septembre au soir, le gouvernement abandonna l'étalon-or.

(1) Au temps de la première crise du franc, M. Poincaré avait décidé que même pour les valeurs étrangères déjà inscrites à la cote de la Bourse, aucune quantité nouvelle ne pourrait être introduite en France sans l'autorisation du ministre des Finances. Il y a quelques années, M. Georges Bonnet y fit substituer l'autorisation du Syndicat des Agents de Change. Comme ces messieurs, qui vivent de courtages, ont intérêt à alimenter les transactions, dès le début de septembre les achats se multiplièrent à Londres — c'est même ce qui donna l'éveil à la spéculation étrangère.

Quant aux vrais « spéculateurs », sous le couvert des grandes firmes textiles, métallurgiques et autres, ils achetèrent à terme en quantités énormes à Londres du coton, de la laine, du caoutchouc, du cuivre, etc..., sans aucun rapport avec les besoins réels de l'industrie. Ainsi des gens avisés qui avaient acheté de la laine à Londres au début de septembre en livres sterling à 77 francs ont pu la revendre trois semaines après à 105 francs. Cette spéculation ayant un objet « commercial » fut reconnue licite.

Cependant ces achats massifs aggravèrent le déficit de notre balance commerciale et pour maintenir notre franc au pair, la Banque de France était obligée de régler la différence en or.

Pour sauver la face à leur ministre, les merveilleux inspecteurs des finances qui l'avaient si bien servi avaient demandé à leurs collègues de Londres et de New-York, une déclaration officielle promettant un « alignement » prochain de toutes les monnaies. Les deux gouvernements américain et anglais qui attendaient cet événement avec impatience depuis plus de deux ans, l'accordèrent avec empressement.

Ainsi tomba le franc pour la deuxième fois.

* * *

En fait, il a succombé sous le poids des emprunts absurdes contractés depuis la crise.

Si sur les 80 milliards demandés à l'épargne, en cinq ans, 50 avaient été dépensés en travaux d'utilité publique épars sur tout le territoire, ils auraient provoqué une reprise des affaires qui aurait pu ramener la confiance.

Au lieu de cela, ces 50 milliards ont été employés en subventions pour couvrir des déficits : subventions aux compagnies de chemins de fer pour acheter du matériel, aux compagnies de navigation, pour construire des *Normandie* aussi fastueux qu'inutiles, etc...

Désormais les coupons seront payés aux épargnants en francs dépréciés par la hausse des prix. Cependant que les gros capitalistes vendant à 105 francs (nouveaux) les valeurs étrangères qu'ils ont achetées 76 francs (anciens), retrouvent leurs capitaux intacts et sont prêts à recommencer.

C'est la classe moyenne encore une fois qui a fait les frais de l'opération. Au temps de la « dévaluation » Poincaré, on lui a payé en *francs à quatre sous* les intérêts des sommes énormes gaspillées dans les régions dévastées. Désormais, on lui remboursera en *francs à trois sous* les subventions qu'elle a versées aux industries « abritées » de ces messieurs les Deux Cents.

Et cette fois, ils ne peuvent même plus invoquer l'excuse de la guerre.

VERS LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE

Après une guerre mondiale et deux faillites, nos financiers, semble-t-il, auraient pu tout au moins nous donner la paix. Or les voici qui nous acheminent vers un deuxième massacre européen.

Après l'échec de l'occupation de la Ruhr, il y eut dans les rapports franco-allemands une ère de détente.

La stabilisation du mark, bientôt suivie du Plan Dawes, permit l'afflux des capitaux américains en Allemagne. Les industries, les villes, les provinces échangeaient à la Reichsbank, contre des marks, les dollars empruntés aux États-Unis ; celle-ci les remettait aux Alliés en paiement des Réparations ; les Alliés les renvoyaient à New-York en paiement de leurs dettes, et les banquiers américains les reprêtaient à nouveau à l'Allemagne.

Dans ces conditions, le Trésor français encaissait régulièrement les sommes convenues ; les réparations en nature qui gênaient nos grandes firmes ayant été pratiquement abandonnées, toute cause grave de conflit disparaissait. L'accord de Locarno assurait la sécurité de la frontière du Rhin. Briand fort civilement introduisait Stresemann à la S.D.N. Et M. Kellogg pour assurer la sécurité des capitaux américains obtenait des Puissances une renonciation solennelle à régler leurs conflits par les armes.

FOCH

Enfin, le maréchal Foch avait déclaré officiellement que le désarmement de l'Allemagne stipulé par le Traité de Versailles était accompli (1927).

Minute décisive. Si à ce moment les Grandes Puissances, conformément à leurs engagements formels, avaient à leur tour procédé à la réduction de leurs armements, une ère de paix durable s'ouvrait pour le monde.

Mais alors notre Comité des Forges s'inquiéta. La cession des Aciéries allemandes de Lorraine, combinée avec la reconstruction des Aciéries du Nord et de l'Est, et avec l'achat des usines du Luxembourg, lui avait donné une capacité de production qui dépassait de beaucoup les besoins de la France.

Qu'adviendrait-il de ce magnifique outillage si les commandes de la Guerre et de la Marine venaient à fléchir en France ? Qu'adviendrait-il des capitaux franco-belges engagés par l'*Union Européenne Industrielle et Financière*, dans les usines Skoda et dans les mines de Pologne, si les armements venaient à cesser dans l'Europe Centrale ?

A la même heure, en Angleterre, la *Vickers* de Sir Bazil Zaharof, aux États-Unis la *Bethlehem Steel* et la *Dupont de Nemours* faisaient le même calcul angoissant.

Tous furent d'accord pour faire échouer la Conférence du Désarmement convoquée par la Société des Nations.

Ils trouvèrent tout naturellement des collaborateurs dévoués en la personne des experts militaires et navals délégués par les gouvernements. Toute réduction importante des armements implique à la longue une réduction des effectifs qui retarde et finit par bloquer toutes chances d'avancement. On ne peut pas raisonnablement demander aux États-Majors de travailler eux-mêmes à leur propre destruction. Au reste, à défaut de leur intérêt propre, leur conscience professionnelle le leur eût interdit. Qu'est-ce en effet qu'un chef d'État-Major ? C'est par définition un haut fonctionnaire chargé de défendre son pays contre une agression étrangère. S'il n'y avait plus d'agression possible, il n'y aurait plus d'armée, partant plus d'État-Major. Il doit donc toujours supposer une attaque, qu'elle vienne du Nord, de l'Est ou du Midi ; et il prépare une contre-attaque en conséquence.

De même, un diplomate est un haut fonctionnaire, chargé de défendre son pays contre une intrigue des Puissances étrangères. S'il n'y avait plus d'intrigues, il n'y aurait plus besoin de diplomates. C'est pourquoi chaque Chancellerie suppose toujours une intrigue entre Chancelleries étrangères. Elle y oppose immédiatement une contre-intrigue qui, aussitôt pressentie par les autres, provoque une nouvelle contre-intrigue.

Diplomates et militaires sont ainsi amenés à réclamer constamment, non pas des réductions, mais des augmentations d'armements. En quoi ils se trouvent tout naturellement d'accord avec les marchands de canons.

Certains d'entre eux poussent la collaboration jusqu'à entrer, en prenant leur retraite, dans les Conseils d'administration des grandes Sociétés d'armements. Ils assurent la liaison avec ceux de leurs collègues qui sont encore en activité de service.

Au reste la puissance d'un État se mesure au « potentiel » de ses usines, autant qu'au nombre de ses soldats et à la valeur de ses chefs.

Après soixante-quinze ans de contacts incessants, les trois États-Majors industriel, diplomatique et militaire ont fini par se fondre en une sorte de Congrégation consolidée par des alliances de famille, et sur laquelle les gouvernements démocratiques n'ont plus de prise.

Que peut contrôler une Commission des Affaires Étrangères à qui l'on ne remet que des dossiers expurgés — en raison du secret diplomatique ? Et que peut un ministre d'occasion installé au quai d'Orsay entre un séjour à la Justice ou aux Travaux Publics ? S'il suit docilement les conseils de ses bureaux, il sera sacré grand homme par toute la presse Havas et les « accrédités » aux fonds secrets. S'il risque quelque initiative personnelle, qu'il prenne garde : on trouvera toujours, fût-ce dans son propre parti, un successeur éventuel pour lui décocher une interpellation, — soigneusement documentée par les Bureaux, — qui le renversera.

En France, comme dans tous les autres grands pays industriels, la politique étrangère est aux mains d'un petit groupe de financiers, de diplomates et de généraux étroitement associés. Les mêmes hommes qui disposent de l'épargne des citoyens disposent aussi de leur vie.

A Genève, les experts navals d'abord se mirent à l'œuvre: les Anglais qui ont de puissants croiseurs entendaient limiter le nombre et la portée des sous-marins, pour empêcher les Français de faire le blocus de leurs côtes ; les Français prétendaient au contraire qu'il fallait limiter les croiseurs parce que ceux des britanniques leur faisaient peur. Et Français et Anglais tombèrent d'accord pour supprimer les *Capital Ships* où les États-Unis avaient une supériorité écrasante.

Pendant ce temps, les Sociétés d'armements introduisaient jusque dans les couloirs de la Société des Nations de soi-disant agents de presse ou journalistes, occupés à semer des faux bruits ou publier des informations tendancieuses. Des documents « confidentiels » s'égarèrent et parurent dans la presse Hearst (affaire Sharer); des instructions à nos ambassadeurs s'échappèrent du Quai d'Orsay (affaire Hauran). Moyennant quoi, dans chaque pays, l'opinion se persuada que les autres ne jouaient pas franc jeu. Et la Conférence du Désarmement se sépara sans autre résultat que d'avoir aggravé la défiance générale — et les armements.

La Bethlehem Steel, ni Vickers, ni le Comité des Forges n'avaient perdu leur argent.

Ce que voyant, l'Allemagne se mit à construire des croiseurs de 10.000 tonnes prévus par le Traité de Versailles. Nos métallurgistes ripostèrent en réclamant deux cuirassés de 23.000 tonnes. Entre temps, on parlait sans cesse d'armements « clandestins » de l'Allemagne, sur lesquels notre État-Major prétendait posséder un dossier impressionnant, mais qu'il ne montra jamais.

Enfin Hitler survint, qui, lâchant la S.D.N., se mit à armer ouvertement. Quelle chance ! Au lieu de s'accuser réciproquement de mauvaise foi, les États-Majors avaient enfin un danger commun à combattre.

Avec un ensemble touchant, tous les gouvernements réclamèrent des armements ; tous les Parlements votèrent des crédits, toutes les classes moyennes souscrivirent des emprunts.

L'outillage, naguère excessif, de nos usines du Nord et de la Lorraine commença de travailler à plein.

L'Union Européenne (celle de M. Schneider) connut enfin l'ère des dividendes.

Cependant les diplomates s'occupaient à mettre un peu d'ordre dans ces antagonismes en leur assurant un équilibre d'ailleurs instable.

Depuis la grande guerre, ils ont modifié, sinon leurs méthodes, tout au moins leur vocabulaire. Leurs alliances s'appellent aujourd'hui des « pactes » ; il y a des pactes de non-agression, des pactes d'assistance, des pactes régionaux, etc... Ces pactes sont généralement « ouverts à tous » et ils sont destinés à assurer la « paix indivisible » qu'il ne faut pas confondre avec la « guerre universelle ».

Mais ils sont complétés par des « *conversations d'État-Major* ». Ces accords ont ceci de particulier qu'étant des « conversations » ils ne sont pas écrits et par conséquent n'ont pas à être communiqués à la S.D.N.

Par contre, ils sont immédiatement exécutoires ; ils comportent des mesures concertées en vue d'une mobilisation éventuelle : déplacements de garnisons, de bases navales, de bases d'aviation, etc...

Ces dispositions ont beau être secrètes, dès qu'elles se traduisent en actes, elles n'échappent jamais complètement aux divers services d'espionnage. Ce qui provoque immédiatement d'autres mesures de précaution et d' autres « conversations d'États-Majors. »

Aujourd'hui, après seize ans de Société des Nations, nous en sommes revenus, sous d'autres étiquettes, au régime de la diplomatie secrète et

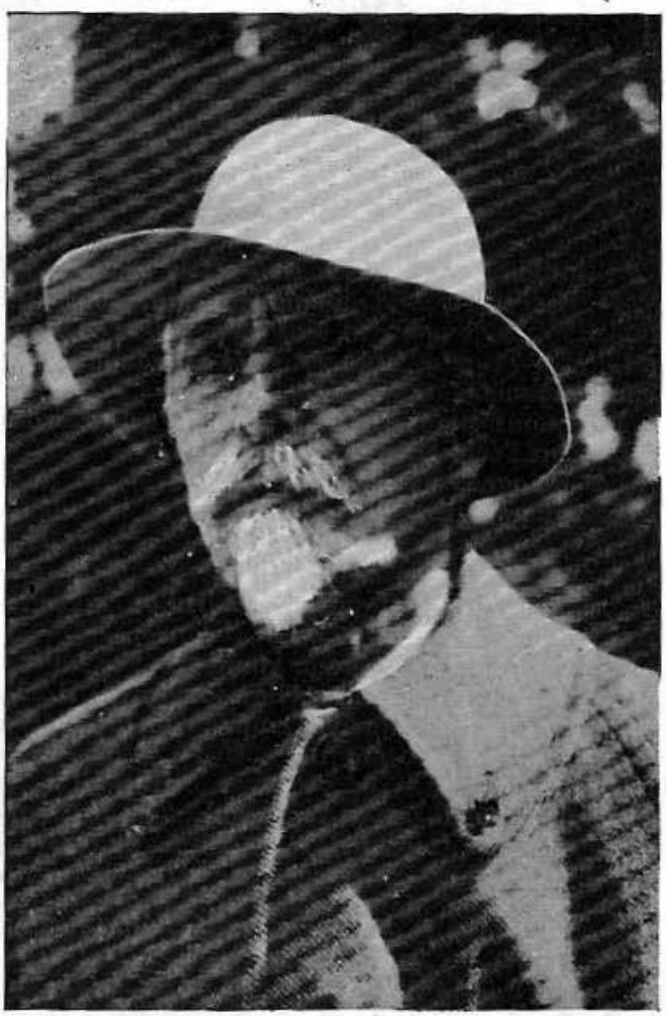

BASIL ZAHAROFF

LA REICHSWEHR!

de l'équilibre des armées. Et c'est la grande victoire des oligarchies financières qui, sous des noms divers, gouvernent tous les peuples ; elles ont pu ainsi reprendre leurs activités économiques, et leurs conquêtes impérialistes.

Indiquons simplement la position actuelle des pièces sur l'échiquier européen.

La Pologne, ayant signé un pacte de non-agression pour dix ans avec l'Allemagne, la Reichswehr n'est plus obligée désormais de maintenir la moitié de ses forces sur la ligne de l'Oder, elle peut les reporter à sa guise sur le front sud (Tchécoslovaquie) ou le front ouest (France).

Notre diplomatie a donc voulu trouver à l'Est un allié de remplacement et elle a songé à l'U.R.S.S.

Staline l'a accueillie avec empressement, car il a de grosses inquiétudes du côté de l'Asie. Il a besoin de la Sibérie pour établir le trop-plein de sa population (3 millions par an) et de la Chine pour écouler l'excédent de ses fabrications. (Il a commis la même faute que nos capitalistes : il a trop développé l'industrie lourde au détriment du pouvoir d'achat des masses : il est obligé aujourd'hui de livrer des machines textiles à la Turquie et à la Perse, d'exporter des lampes électriques, etc...).

Or, le Japon est dans le même cas ; et ses armées occupent déjà le Mandchoukouo, ses avant-gardes sont en Mongolie extérieure, au contact des avant-postes soviétiques.

En cas de conflit, si l'U.R.S.S. est obligée de concentrer toutes ses forces en Asie, qui sait si l'Allemagne et la Pologne ne seraient pas tentées de lui enlever son grenier ukrainien ? Pour éviter cela, il importe que le gros des forces du Reich soient retenues sur le Rhin : l'armée française servant ici d'abcès de fixation.

Pour cela il importe de maintenir au maximum l'état de tension entre la France et l'Allemagne, et au maximum la force militaire française.

D'où le mot d'ordre fameux donné par Staline au parti communiste français : campagne en faveur des armements, exaltation du patriotisme, « Front Populaire » ouvert à tous les Français, même de droite, pourvu qu'ils placent au-dessus de tout la lutte contre l'Allemagne.

Au reste, comme Staline savait bien que les vrais maîtres de l'armée ne sont pas les partis de gauche, il traita directement avec les grands financiers. Le plus important d'entre eux, M. Ernest Mercier, titulaire de 22 conseils d'administration, fut invité à Moscou pour négocier d'importantes commandes comportant 1 milliard de crédits. Après quoi le maréchal Touhatschewski vint visiter le général Gamelin, chef de l'État-Major général, avec qui il eut de longs entretiens, suivis de visites à nos usines de guerre.

Le pacte franco-soviétique d'abord de « non-agression », puis d' « assistance mutuelle ouverte à tous » en est arrivé au stade de la « conversation d'États-Majors » !

Une *alliance* de cette sorte aurait grande importance militaire : sans doute, elle n'obligerait pas, comme en 1914, l'État-Major allemand à concentrer la moitié de ses forces sur son front Est, puisque la Pologne a réservé sa neutralité. Mais elle libérerait la moitié de l'armée roumaine, qui, n'étant plus obligée de monter la garde sur le Dniester, pourrait rabattre toutes ses forces sur la Hongrie et l'Autriche.

Un rapprochement entre la Yougoslavie et la Bulgarie libérerait de même la moitié de l'armée serbe. Et la Tchécoslovaquie n'ayant plus rien à craindre sur son front sud pourrait diriger tous ses efforts contre l'Allemagne.

CAIL
Capital 30 Millions
Usines : DENAIN (Nord)
Direction Générale
PARIS
14, Rue Cambacérès, 14
Affûts et Canons de Terre et de Bord
Tourelles
Tubes Lance-Torpilles
Pièces en acier moulé pour Constructions Navales
Pièces de Forge
Chaudières et Turbines à Vapeur
Matériel Roulant

Mais ici est le point faible : l'armée tchèque qui compte une forte proportion de soldats de race allemande se sait incapable de couvrir toute sa longue frontière.

A la suite de « conversations d'État-Major », elle a convenu de laisser la défense de la Slovaquie aux corps d'armée russes de Kief et d'Odessa. Les bases d'avions ont déjà été établies avec la collaboration des officiers soviétiques aux points qui gardent les défilés des Carpathes.

Mais pour atteindre ces points il faut traverser le territoire roumain. D'où l'importance de la lutte entre M. Titulesco, partisan d'un accord militaire avec l'U.R.S.S., et M. Antonesco qui le repousse.

Que la France pousse son alliée à ouvrir le passage aux Soviets, et voilà l'armée russe sur la frontière allemande de Silésie, et les avions soviétiques à une heure de Berlin.

On conçoit que l'État-Major de la Reichswehr, qui n'ignore rien de tout cela, ait manifesté quelque nervosité. Tandis qu'il couvre la Rhénanie d'ouvrages défensifs pour pouvoir masser le plus de troupes possible sur sa frontière sud, Hitler se rapproche de Mussolini, lequel en s'appuyant sur l'Autriche et la Hongrie peut prendre à revers tout le dispositif de la Petite Entente.

Nous en sommes là.

* * *

Par chance, depuis près de deux ans que le pacte franco-soviétique a été conclu, et depuis six mois qu'il a été ratifié par le Parlement, aucun de nos ministres des Affaires Étrangères n'a encore voulu signer la convention d'État-Major qui, seule, lui donne son importance aux yeux du gouvernement de Moscou.

Mais en attendant, dans toute l'Europe, les usines de guerre travaillent à plein.

Les chefs d'État célèbrent la paix en passant des revues, comme au début de 1914. Quant aux peuples, constamment avertis des « provocations » de leurs voisins, mais ignorant tout de l'action de leur propre gouvernement, ils en viennent à croire à la mauvaise foi et aux intentions belliqueuses de leurs voisins. Et déjà des équipes d'espions sont en place prêtes à susciter l'incident qui fera croire à « l'agression ».

Est-ce à dire que les petites équipes qui de Paris, de Londres, de Rome, de Berlin ou de Moscou décident des destinées des peuples, veulent délibérément la guerre. Je ne le crois pas. Les militaires, les diplomates font leur métier. Quant aux marchands de canons, — qui travaillent aussi pour les fabrications civiles, — ils voient surtout dans les commandes de guerre un moyen de maintenir l'activité de leurs usines.

En France, le chiffre d'affaires global des industries métallurgiques et mécaniques, qui atteignait 12 milliards de francs en 1929, était tombé à 6 milliards en 1932 et beaucoup d'entreprises ne parvenaient plus à rémunérer les capitaux investis. Depuis lors, chaque année, par suite des événements diplomatiques, les budgets de la défense nationale ont été augmentés d'au moins 4 milliards. Ainsi toutes les industries qui en dépendent ont pu retrouver l'ère des dividendes, et échapper à la crise qui épuise le pays. Et si par malheur il arrivait que cette politique entraînât l'Europe et la France dans une guerre nouvelle, ils savent bien qu'eux du moins n'ont rien à y perdre.

L'épargne française n'hésitera jamais à souscrire pour la défense nationale. Et si finalement l'État se trouvait incapable de faire face aux charges de sa dette, on sait bien qu'une simple faillite monétaire suffira à répartir les pertes sur l'ensemble des classes moyennes — les financiers ayant au préalable, selon l'usage, mis leurs capitaux à l'abri à l'étranger.

La guerre n'est possible que parce que ceux qui en vivent sont pécuniairement et politiquement irresponsables.

Les Petits Fils de
FRANÇOIS DE WENDEL & Cie
HAYANGE (Moselle) 3, Rue Paul-Baudry, PARIS
ACIERS RÉSISTANT A LA CORROSION
ACIERS POUR CONSTRUCTIONS SOUDÉES
ACIERS DE CONSTRUCTION
A HAUTE LIMITE ÉLASTIQUE
Tous Profilés et Tôles pour Constructions Navales

CHOMEURS

IL FAUT RÉVISER LA CONSTITUTION FINANCIÈRE

Il y a trente-six ans que, par-devant Me Waldeck-Rousseau, fut célébré le mariage du *Financier* et de la *Démocratie*.

L'union a été longue ; on ne peut pas dire qu'elle a été heureuse.

A deux reprises, le mari a fortement entamé la dot (je veux dire l'épargne française) que l'on a dû amputer une première fois de 80 % par les soins de M. Poincaré, et une seconde fois de 30 % du reste par le ministère de M. Vincent Auriol.

En outre, le Financier a inoculé à la République cette maladie commune à tous ses congénères : la conquête impérialiste qui, du Maroc au *Danube-Adriatique*, l'a conduite à l'épouvantable saignée de la Guerre Mondiale.

Et voici que la France se trouve à nouveau sous la menace d'une opération de même ordre avec asphyxie par les gaz et bombes explosives ou incendiaires.

Ce sont là de sérieuses causes de divorce !

***

En réalité, notre pays possède deux gouvernements : l'un politique, l'autre économique.

Chaque Français confie la gestion de ses intérêts sociaux à des représentants élus et révocables, qui, par l'intermédiaire d'un ministère — lui-même élu et révocable, — dirige une administration stable et compétente chargée d'assurer l'ordre intérieur, la sécurité extérieure, l'éducation des enfants, l'hygiène, etc...

Mais le même Français confie son épargne à des Sociétés anonymes et des Banques qui gèrent un magnifique portefeuille de 425 milliards de titres de rentes, d'actions et d'obligations, plus une trentaine de milliards déposés à court terme dans les Établissements de Crédit.

En principe, ces fonds sont gérés par des Conseils d'administration, élus par les actionnaires et révocables par eux ; ainsi la *démocratie financière* double la *démocratie politique*. Mais en fait, M. Durand, si soucieux pourtant de son argent, n'assiste presque jamais aux Assemblées annuelles où s'exerce son pouvoir souverain. Il en résulte que les gérants de sa fortune se recrutant par cooptation, désignent eux-mêmes les « Commissaires aux Comptes » chargés de les contrôler, établissent à leur gré les bilans, répartissent à leur convenance les bénéfices, disposent des réserves ; et s'il y a des pertes, amputent sans trop de chagrin le capital social, — dont ils ne possèdent qu'une infime partie et dont les vrais propriétaires leur sont inconnus. Si l'on songe qu'il existe aujourd'hui sous le titre de « Sociétés anonymes » 48.000 petits Soviets de ce genre qui administrent la fortune

mobilière des Français, sans responsabilité ni contrôle, on ne peut qu'être agréablement surpris qu'il n'y ait pas plus de scandales (1).

C'est seulement dans les petites entreprises que l'on voit le patron risquer ses propres capitaux. Aujourd'hui, selon le mot fameux, « *les affaires, c'est l'argent des autres* ».

Parmi ces administrateurs bénévoles, il en est qui gèrent des Sociétés possédant de grosses réserves, comme les Compagnies d'Assurances, les Banques, quelques vieilles entreprises très prospères comme les Mines d'Anzin, le Canal de Suez, etc... Pour faire fructifier ces réserves, ils achètent des titres d'autres sociétés anonymes.

Il leur est facile, s'ils convoitent la direction d'une Société, d'acheter un gros paquet d'actions trois semaines avant l'Assemblée générale afin d'y obtenir la majorité des voix, et s'introduire dans son Conseil. C'est ainsi que 200 personnages environ (M. le Sénateur Lesaché n'en a relevé que 169) se sont nommés administrateurs de toutes les *industries-clefs* qui commandent l'activité économique de notre pays : mines, métallurgie, constructions navales, chemins de fer, électricité, banques, etc...

Les petits bourgeois français ont gardé *la propriété* de leurs capitaux, mais ils en ont abandonné *la gestion*. Et voilà comment la France, tout en demeurant une démocratie politique, est devenue une oligarchie financière.

Sans doute la loi interdit à tout administrateur de conclure des affaires avec des Sociétés dont il serait lui-même le fournisseur ou le gérant — à moins toutefois que l'Assemblée générale l'y autorise.

Mais l'Assemblée — dont les vrais actionnaires sont absents — autorise toujours. C'est ainsi, par exemple, que M. Schneider, administrateur du P.-L.-M., achète des locomotives à M. Schneider, administrateur du Creusot. On peut penser qu'il ne chicane pas trop sur les résultats des adjudications. Si après cela nos grands réseaux sont toujours en déficit de 3 ou 4 milliards par an, cela ne saurait troubler les gérants puisque l'État garantit le paiement du dividende aux porteurs.

Et d'ailleurs, ils gagnent sur les commandes cent fois plus qu'ils ne peuvent perdre sur les 100 actions qu'ils sont tenus de posséder.

En règle générale, toutes nos grandes sociétés par actions sont gérées par leurs fournisseurs et

(1) Il est vrai que la *Section Financière* du Parquet de Paris égare parfois des dossiers, et nul n'a fait le compte des milliards que ce régime coûte chaque année à l'épargne des classes moyennes.

PANNEAUX ÉLECTORAUX

leurs banquiers. Ceux-ci disposent arbitrairement des énormes capitaux qui leur sont confiés : ils dispensent les capitaux d'investissement, par leurs banques d'affaires, — et aussi par leurs Établissements de Crédit les fonds de roulement — à qui ils veulent. Ils peuvent ainsi, à leur gré, développer telle industrie ou freiner telle autre selon leur bon plaisir. Ils réservent naturellement leurs faveurs aux grandes Sociétés industrielles ou commerciales dont ils sont administrateurs et facilitent ainsi l'absorption des « petits » par les « gros ».

Au reste, comme ils sont divisés en groupes concurrents, ils ne se communiquent pas leurs opérations ; ils ignorent donc le volume global des crédits mis à la disposition des diverses branches de l'économie. Ils lancent les émissions sans autre critérium que l'ambition de dépasser leurs rivaux, et la facilité d'écouler les titres dans le public. *L'économie française est dirigée par une oligarchie aveugle et irresponsable.* Il en résulte, depuis un demi-siècle, une succession de « crises cycliques » où des périodes d'activité désordonnée et de prospérité factice engendrent régulièrement la surproduction, la baisse des prix et le chômage, — jusqu'au jour où, les pertes ayant été réparties entre les petits porteurs de titres, on repart vers un nouveau gaspillage.

Au stade actuel de notre organisation du crédit, le capitaliste n'a pas de plus dangereux ennemi que ses mandataires.

Peut-il compter pour se défendre sur le contrôle de l'État ?

En principe, les deux gouvernements, — le politique et l'économique, sont distincts. L'État ne doit pas intervenir dans la gestion des entreprises privées. Mais celles-ci ne s'interdisent pas de recourir à ses bons soins.

Si une industrie mal organisée ne peut résister à la concurrence étrangère, l'État la protégera par un tarif douanier qui lui permettra de hausser ses prix au *détriment du consommateur*. Si elle manque de clients ou de crédit, l'État lui accordera des commandes, des subventions, des garanties d'intérêts aux *frais des contribuables*.

Ainsi s'est établi une sorte de libéralisme mitigé ou d'interventionnisme à sens unique que l'on peut formuler ainsi : toute entreprise prospère est une entreprise *privée*, et l'État ne doit pas intervenir dans ses affaires.

Mais si elle est tombée en déficit, alors elle devient une industrie *nationale*, et l'État a le devoir de la protéger. *Individualisme du profit, nationalisation des pertes ;* tel est le mot d'ordre de notre oligarchie financière.

Cela l'oblige à quémander constamment les faveurs de l'Administration, à faire pression sur le gouvernement, et finalement à influencer le Parlement, dont l'autorisation est toujours nécessaire.

Le chef d'une puissante Société disait un jour : « Une maison comme la mienne doit avoir trois sortes de courtiers : l'un à la Bourse du Commerce

GRÈVE DANS LE NORD

PLANS de SOUS-SOLS
MESURES de PROTECTION
sur tableaux émaillés
A. R. G. I. C.
26, rue d'Hauteville, Paris X·
(Dépôt de masques à gaz agréés)

pour l'achat des matières premières, l'autre à la Bourse des valeurs pour la gestion de nos titres, le troisième au Palais Bourbon pour obtenir les tarifs protecteurs, subventions et commandes qui nous sont nécessaires.

« Ici toutefois, en raison de l'instabilité des ministres et des majorités, je suis toujours obligé d'en avoir cinq ou six — un dans chaque parti !... »

On se plaît souvent parmi les adversaires de la Démocratie à dénoncer la vénalité de certains parlementaires, mais on oublie toujours de parler des offres des financiers. N'y a-t-il pas quelque hypocrisie à dénoncer toujours les corrompus en couvrant les corrupteurs ?

En fait, si le gouvernement politique est trop souvent impuissant, la cause principale en est dans l'intervention incessante de ces Deux Cents administrateurs qui ont usurpé le gouvernement de l'économie nationale.

Éliminez ce cancer dont les racines ont atteint peu à peu tous les organes du Pouvoir, et la Démocratie française retrouvera son équilibre et sa santé.

* * *

Mais comment briser le pouvoir de ces Deux Cents ?

Il repose tout entier sur deux pivots :

— le cumul des fonctions d'administrateurs dans les Conseils de plusieurs sociétés,

— la répartition arbitraire et incohérente du crédit.

C'est le fait de la loi de 1867 sur les Sociétés anonymes. Cette loi est encore, après trois quarts de siècle, la *Charte financière* du pays. C'est elle, et non pas la Constitution politique de la Nation, qu'il faut changer.

On mène grand bruit dans la presse autour du péril communiste et du péril fasciste. Pendant que la grosse bourgeoisie s'effraie du premier, et que les intellectuels et les ouvriers réagissent contre le second, l'oligarchie des Deux Cents qui n'a plus peur du bolchevisme, et compte bien au besoin s'appuyer sur l'autre pour le tenir en échec, s'efforce de conserver, sous le couvert de la Démocratie truquée, l'exploitation des classes épargnantes. En réalité, il n'y a pour celles-ci qu'un vrai péril, le péril financier.

Après six ans de crises et de révolutions de toutes sortes, l'on découvre enfin qu'il ne peut y avoir de stabilité politique ni de paix sociale dans un pays dont l'équilibre économique est rompu.

C'est pourquoi, dans tous les pays, sous tous les régimes, la réforme bancaire est actuellement à l'ordre du jour.

Elle s'opère selon deux méthodes très différentes:

L'une, *autoritaire*, place les Banques sous le contrôle direct de l'État, et les dirige de l'extérieur selon les vues du Pouvoir : c'est celle qu'ont appliquée Mussolini, Hitler, la Suisse ; elle convient particulièrement aux pays pauvres en capitaux, et aux régimes de dictature — et il arrive qu'elle consolide souvent la puissance des Financiers.

L'autre, inspirée du Federal Reserve System américain, tend à un contrôle *organique*, opéré de l'intérieur par la Banque Nationale d'émission, entourée d'un service de conjoncture, guidée par un Plan accepté par les pouvoirs publics, armée de manomètres, de freins, et limitant, par l'observation scientifique des mouvements de stocks et de capitaux, l'arbitraire à courte vue des gens d'affaires, et les caprices des Assemblées.

C'est la méthode adoptée par l'Angleterre et la Belgique. C'est celle qui vient d'opérer, en trois ans, le magnifique redressement des États-Unis.

Entre les deux méthodes, la France doit choisir. Elle a fait jadis une révolution pour contrôler les dépenses du roi. Elle doit en faire une autre aujourd'hui — toute pacifique — pour contrôler la gestion de ses capitaux privés.

Il n'est pas de problème plus urgent.

Il ne peut y avoir d'ordre politique, ni de paix sociale dans un pays en état de déséquilibre économique.

LA CHAPELLE PRIVÉE
DE LA FAMILLE DE WENDEL

Ou bien la Démocratie française fera de l'*administration du crédit un service public*, ou bien l'oligarchie, irresponsable et aveugle, continuera de la mener de crises économiques en guerres étrangères, et l'on verra se poursuivre, jusqu'à la ruine, cette série d'erreurs que depuis trente ans la France entière a payées de son sang — et les classes moyennes de leur argent.

FRANCIS DELAISI.

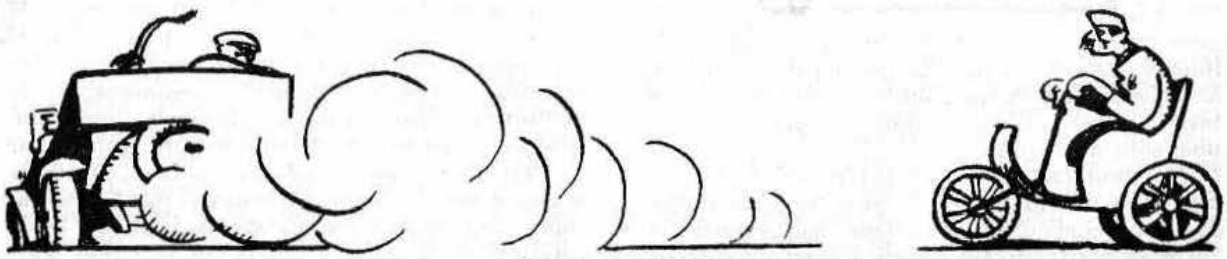

DESSIN DE BÉCAN

NOUVEAU TARIF DES ABONNEMENTS A " CRAPOUILLOT "

Le prix de la collection 1936, comprenant 6 NUMÉROS SPÉCIAUX à 10 fr.: EXPÉDITIONS COLONIALES — LES 200 FAMILLES — LES MYSTÈRES DE LA POLICE SECRÈTE (tomes I et II) — LES JUIFS — LES FINANCIERS ET LA DÉMOCRATIE — et six fascicules littéraires, réservés aux abonnés et non mis dans le commerce, **reste fixé** pour la France et la Belgique à ..... **50** f.

(Etranger : **55** fr. et **60** fr.)

Mais par suite de la hausse des frais de papier et d'impression résultant des nouvelles lois sociales (impression, photogravure, papier 15 %), nous nous trouvons dans l'obligation de porter le prix de l'abonnement 1937 pour la France et la Belgique à ..... **55** f.

(Etranger : **60** fr. et **65** fr.)

TOUTEFOIS, pour témoigner notre reconnaissance à nos amis fidèles, nous accepterons au prix de **50** fr. tous les RÉABONNEMENTS pour l'année 1937 que nos abonnés actuels — quelle que soit la date de départ de leur abonnement — nous feront parvenir **AVANT LE 30 NOVEMBRE 1936.**

PUBLICITÉ DU " CRAPOUILLOT "

le journal

qui sans relâche depuis dix ans mène campagne en France contre les puissances d'argent ;

qui le premier a dénoncé leur citadelle, la Banque de France et la folle politique de ses Régents ;